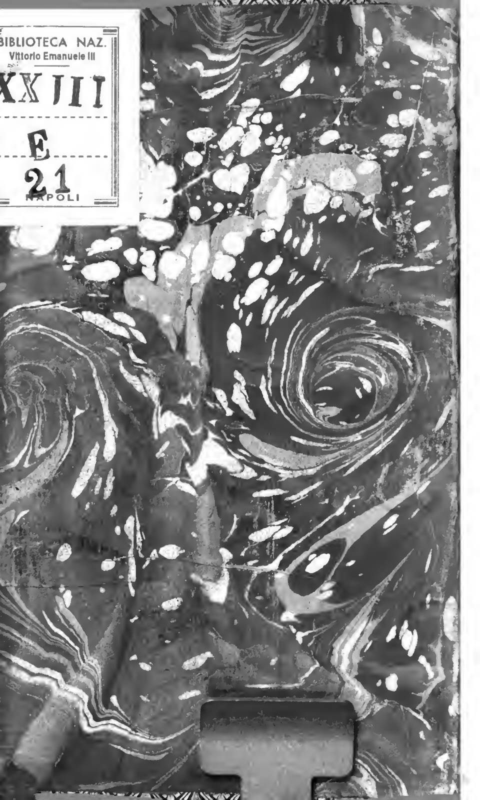



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XXIII
E
21
NAPOLI





DE

LA RELIGION,

PAR

UN HOMME DU MONDE.

TOME CINQUIEME.

DE
LA RELIGION,
PAR
UN HOMME DU MONDE.

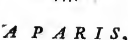
Contenant une réfutation sommaire du Livre de l'Esprit, de M. Helvetius ; un examen du systême de M. de Buffon, dont les Tomes IX & X de ses Supplémens, intitulés des Epoques de la Nature ; *avec deux Discours intéressans.*

Nous ne devons pas nier des vérités démontrées, parce qu'il en résulte des difficultés insolubles à la raison humaine.

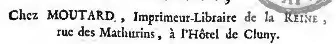
DESCARTES.

TOME CINQUIEME *& dernier.*





A PARIS,



Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, rue des Mathurins, à l'Hôtel de Cluny.

M. DCC. LXXX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



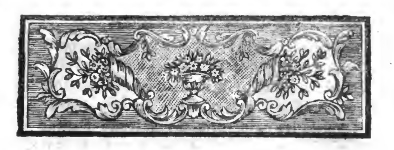


TABLE
DES MATIERES

Contenues dans ce Tome cinquieme & dernier du Traité de la Religion, par un Homme du monde.

Fin de la Table des Matieres.

DE



DE
LA RELIGION,
PAR
UN HOMME DU MONDE.

Aux manes de l'Auteur du Livre de l'Esprit.

C'EST *à vous d'en sortir, vous qui parlez en maître.*

Ce n'étoit pas un foible effort de l'esprit humain d'échapper au ridicule, en tenant ce langage à une Religion, en possession, depuis 17 siecles, de la vénération de toutes les Nations policées du monde connu. Pour tenter une telle entreprise, il falloit qu'il s'élevât, dans le sein même de la Chrétienté, une secte redoutable par le nombre de ses partisans, par l'étendue des connoissances, par le génie de ses chefs. Foible dans sa naif-

fance, elle n'ofoit propofer fes opinions que comme des fyftêmes philofophiques, des doutes diffipés par l'autorité divine : mais ces doutes germoient dans les efprits. La timidité avec laquelle les opinions anti-religieufes étoient propofées, en cachoit le danger. Le refpect pour la foi de nos peres s'altéroit infenfiblement ; on écoutoit avec avidité, on recueilloit avec foin, on lifoit avec empreffement des pieces de théatre, des romans, des contes de toute nature, qui ne paroiffoient avoir d'autre objet que de procurer à l'efprit un amufement innocent, utile même par les faits célebres qu'ils retraçoient, par les anecdotes intéreffantes qu'ils renfermoient, par la raifon, l'humanité, & la vertu, qu'ils fembloient refpirer. Ainfi couvert du parfum délicieux de l'éloquence, & du charme de la poéfie, le poifon s'infinuoit dans les efprits & dans les cœurs, & ceux qui, prévoyant le danger, entreprenoient dans des livres férieux, dans la chaire de vérité, ou dans les converfations, d'oppofer à des fophifmes captieux, à des faits avancés avec témérité, la force du raifonnement, & la fageffe de la critique, paffoient pour d'ennuyeux pédans, agités par de vaines terreurs, qu'on ne daignoit ni écouter ni lire.

L'exiſtence du Chriſtianiſme, malgré la foibleſſe des moyens employés par ſon divin Auteur, & les contradictions de toute nature qu'il a eſſuyées, la liaiſon de ces faits avec ceux rapportés dans l'Hiſtoire la plus ancienne du monde connu, l'accompliſſement des prophéties les plus authentiques, les miracles les plus éclatans, la conſtance des Martyrs, font des preuves de la divinité de cette Religion à la portée de tous les eſprits: mais on étoit parvenu à faire douter de la poſſibilité d'une Religion révélée; on avoit inſinué avec art, dans une multitude d'écrits, que toute révélation ſurnaturelle étoit contradictoire avec la toute-puiſſance & la bonté eſſentielle de l'Être infini. Ce principe une fois admis, les romans les plus abſurdes, les ſuppoſitions les plus dénuées de preuves, ſembloient avoir acquis un degré de vraiſemblance ſupérieure aux faits qui démontrent l'exiſtence de la révélation. C'eſt ce qui m'a déterminé à examiner cette queſtion, trop négligée peut-être, ou point aſſez approfondie juſqu'ici par ceux qui ont couru avant moi la même carriere. Je m'étois borné à la réfutation du Syſtême de la Nature, des Ouvrages de M. de Voltaire, des Penſées Philoſophiques, de l'Emile de M.

Rouſſeau, & de quelques autres livres des deux époques principales dont je viens de parler. Dans la premiere, l'impiété ſe cachoit, tandis que dans la ſeconde elle marche le front levé. Arrêtons-nous, pour quelques inſtans, au centre de ſes progrès.

La ſecte que j'ai eſſayé de faire connoître, oſa, il y a 20 ans, tenter un projet plus hardi que tous ceux qu'elle avoit formés juſqu'alors, de maſquer la philoſophie d'Epicure, au point de l'introduire authentiquement dans un Livre publié ſous l'autorité du Gouvernement. Ce Livre, écrit d'un ſtyle nerveux & ſage à la fois, rempli de vérités qui ſuppoſent dans l'Auteur une connoiſſance profonde de ſon ſiecle, de jugemens en apparence impartiaux, d'utiles leçons à tous ceux qui prétendent à la célébrité, de réflexions penſées, quelquefois vraies, quelquefois captieuſes ſur les jugemens de la multitude, parut en 1759, ſous le nom d'un homme à qui ſes vertus & ſon déſintéreſſement avoit acquis une grande réputation. Le reſpect pour la Religion & pour les mœurs y eſt affiché de toutes parts; en même temps que les anecdotes les plus ſcandaleuſes, & le développement du ſyſtême du fataliſme, ſapent les fondemens de toute Religion & de toute morale.

Tel est le Livre *de l'Esprit*, dont j'ai entrepris d'examiner le systême dans ce supplément.

Du sens intime, de l'évidence, & des sources des connoissances humaines.

» Il seroit impossible, dit l'Auteur du
» Livre de l'Esprit, de s'en tenir à l'axiome
» de *Descartes*, & de n'acquiescer qu'à l'évi-
» dence. Si l'on répete tous les jours cet
» axiome dans les Ecoles, c'est qu'il n'y est
» pas entendu, c'est que Descartes n'ayant
» point mis, si je peux m'exprimer ainsi,
» d'enseigne à l'auberge de l'évidence, cha-
» cun se croit en droit d'y loger son opinion.
» Quicônque ne se rendroit réellement qu'à
» l'évidence, ne seroit guere assuré que de
» sa propre existence.... Quelle reconnois-
» sance ne devroit-on pas à l'homme de génie
» qui se chargeroit de conduire des tables
» physiques, métaphysiques, morales & po-
» litiques, où seroient marqués avec préci-
» sion tous les degrés de probabilité, & par
» conséquent de croyance qu'on doit assigner
» à chaque opinion?... Si la secte (de Car-
» neade), conformément à ses principes, n'ad-
» mettoit point de vérités; elle admettoit du

» moins des apparences; elle vouloit qu'on ré-
» glât sa vie sur ces apparences, qu'on agît, lorsqu'il paroissoit plus convenable d'agir que
» d'examiner, qu'on délibérât mûrement
» lorsqu'on avoit le temps de délibérer, qu'on
» se décidât par conséquent plus sûrement,
» & que dans son ame on laissât toujours aux
» vérités nouvelles une entrée que leur ferment les dogmatiques : elle vouloit de
» plus, qu'on fût moins persuadé de ses opinions, plus lent à condamner celles d'autrui, par conséquent plus sociable; enfin
» que l'habitude de douter, en nous rendant
» moins sensibles à la contradiction, étouffât
» un des plus féconds germes de haine parmi
» les hommes «. Livre de l'Esprit, *premier discours, chap.* 1, *pag.* 5 *& suiv. dans la note.* — Rien n'est plus sage, sans doute, que ces conseils dans la pratique ordinaire de la vie; mais peuvent-ils être appliqués à toutes matieres ? L'Auteur des *Transactions philosophiques* a entrepris, en partie, cette table des probabilités que vous paroissez désirer avec tant d'ardeur. Je me flatte d'avoir démontré dans la quatrieme partie de mon Ouvrage, c. 1, f. 3, §. IV, n. 2, combien ce systême est absurde, même quant à la certitude des faits. —*La vérité*, dites-vous, *est un point indivisible; on ne peut*

pas dire d'une vérité qu'elle eſt plus ou moins vraie. Ibid.— N'eſt-il donc aucune vérité dont nous ſoyons tellement aſſurés, qu'il nous ſoit impoſſible d'en douter ? Vous convenez , Monſieur, que de ce genre eſt la certitude que nous avons de notre exiſtence, & par une ſuite néceſſaire des conſéquences qui réſultent du ſens intime qui nous inſtruit de notre exiſtence. Ces conſéquences ne ſont pas ſi bornées que vous l'imaginez. Je ſuis aſſuré que je n'exiſte pas par moi-même ; il eſt donc certain qu'un Être autre que moi m'a donné l'exiſtence : en remontant ainſi, je prouve la néceſſité d'un premier Être exiſtant par lui-même ; par conſéquent infini, puiſqu'il n'a pu être borné dans ſes perfections par aucun autre, &c. Voilà, Monſieur, pour me ſervir de votre expreſſion, l'enſeigne de l'évidence métaphyſique, la ſeule qui mérite véritablement ce nom, comme je l'obſerve au lieu cité. C'eſt celle dont je me ſuis occupé dans la premiere partie de mon Livre, que l'homme de la nature découvriroit, par la ſeule réflexion, ſur le ſentiment qui l'inſtruit de ſon exiſtence.

Mais il eſt encore un genre de certitude morale que l'homme de la nature découvriroit par la ſeule lumiere de la raiſon, parce qu'elle tient à la conviction même de ſon

existence. Recueillons un aveu important dont vous tirez une objection : » Dieu, par » sa toute-puissance, ne peut-il pas faire sur » nos sens les mêmes impressions qu'y exciteroit la présence des objets (extérieurs)? » Or, si Dieu le peut, comment assurer qu'il » ne fasse pas à cet égard usage de son pouvoir, & que tout l'univers ne soit un pur » phénomene? *Ibid* «. — S'il en étoit ainsi, Dieu nous induiroit dans des erreurs perpétuelles. Cette idée est contradictoire avec celle de l'Être souverainement parfait. C'est ainsi que l'existence de la matiere, des corps, nous est démontrée par les seules lumieres de la raison.

Des deux facultés de l'homme, de sentir & de comparer des sensations; suite du même sujet.

L'Auteur du Livre de l'Esprit m'arrête. Vous supposez, dit-il, deux facultés dans l'homme, celle de *sentir* & celle de *penser*. C'est cette fausse supposition qui vous induit en erreur; toutes nos facultés dérivent de la seule faculté de *sentir*. C'est par elle que nous connoissons, même les vérités qui semblent le moins susceptibles de tomber sous les

sens. Je choisis pour le prouver cette proposition, *que la justice est préférable dans un Roi à la bonté*. Que fera l'Orateur qui voudra démontrer cette vérité ? » Il présentera trois » tableaux à l'imagination (de ses Auditeurs) : » dans l'un, il peindra un Roi juste qui con- » damne & fait exécuter un criminel ; dans » le second, le bon Roi qui fait ouvrir le » cachot de ce même criminel, & détache » ses fers ; dans le troisieme, il représentera » ce même criminel qui, s'armant d'un poi- » gnard, court assassiner cinquante citoyens. » Or, quel homme, à la vue de ces trois » tableaux, ne sentira pas que la justice, » qui, par la mort d'un seul, prévient la » mort de 50 hommes, est dans un Roi pré- » férable à la bonté «? *Premier discours, chap. 1, p. 10*. — Je ne vous parlerai pas, Monsieur, dans ce moment, de la confusion perpétuelle que vous faites, du sentiment que la sensation excite en moi, & de l'impression faite sur mes organes ; j'adopte l'exemple que vous me fournissez. Il est évident que je ne tire de vos tableaux cette conséquence, *que la justice dans un Roi est préférable à la bonté*, qu'au moyen de la comparaison que je fais de ces tableaux. L'Orateur avoit fait cette comparaison avant de soumettre ses portraits au ju-

gement de ses Auditeurs ; ils produisent sur les autres l'effet qu'ils avoient produit sur lui-même. Je porte ma vue sur les chef-d'œuvres de Raphaël, de Rubens, du Titien, de l'Albane. Comment distinguerois-je le caractere, la maniere, le génie de ces Peintres, si je n'avois la faculté de comparer leurs ouvrages ? Lorsque, du sentiment que j'éprouve, je tire cette conséquence : *je sens ; donc j'existe* ; il est évident que j'exerce ma faculté de penser, de réfléchir sur le sentiment que j'éprouve. Suivant vous-même, Monsieur, » c'est dans la capacité que nous » avons d'appercevoir les ressemblances ou » les différences, les convenances ou les dis-» convenances qu'ont entre eux les objets, que » consistent toutes les opérations de l'esprit «. *Ibid*, *p*. 7.—Mais pour appercevoir les ressemblances & les différences, les convenances & les disconvenances, il ne suffit pas de recevoir l'impression des objets extérieurs, il faut encore comparer ces impressions, les juger. Cet acte n'est pas le même que l'effet de la sensation que les objets extérieurs font sur nos sens ; il suppose donc une autre faculté que celle de sentir.

De l'idée de l'infini ; comment elle se forme en nous.

» A l'égard de l'idée de l'infini, renfermée
» dans l'idée de l'*espace*, je dis que nous ne de-
» vons cette idée de l'infini, qu'à la puissance
» qu'un homme placé dans une plaine, a d'en
» reculer toujours les limites, sans qu'on
» puisse, à cet égard, fixer le terme où son
» imagination doive s'arrêter. *L'absence des*
» *bornes* est donc, en quelque genre que ce
» soit, la seule idée que nous puissions avoir
» de l'infini. Si les Philosophes, avant d'éta-
» blir aucune opinion sur ce sujet, avoient
» déterminé la signification du mot *infini*,
» je crois que, forcés d'adopter la définition
» ci-dessus, ils n'auroient pas perdu leur
» temps à des disputes frivoles «. *Premier dis-cours*, *chap.* 4, *pag.* 33 & 34.

— *L'infini est l'absence des bornes.* L'idée de *l'infini corporel*, l'image qu'il présente à notre imagination, provient de la possibilité que l'expérience nous démontre, d'ajouter des nombres à d'autres nombres, des corps à d'autres corps : mais la même expérience nous ayant fait connoître le mouvement des corps, & les loix qu'ils observent, la réflexion

conclut que ces loix ne pourroient exister sans un Législateur existant par lui-même, dont les perfections, n'ayant pu être limitées par aucun etre, n'ont *aucunes bornes*. Voilà, Monsieur, la conséquence que tous les hommes ont tirée dans tous les temps ; de laquelle résulte l'idée d'un infini en puissance, en perfections.

De l'abus des mots, principale source de nos erreurs.

L'Auteur du Livre de l'Esprit entreprend, dans son premier discours, de faire connoître les principales sources de nos erreurs, les passions, l'ignorance, *l'abus des mots.*

» Descartes avoit dit, avant Loke, que » les Péripatéticiens, retranchés dans l'obs- » curité des mots, étoient assez semblables » à des aveugles, qui, pour rendre le combat » égal, attireroient un homme clair-voyant » dans une caverne obscure. Que cet homme » sache donner du jour à la caverne ; qu'il » force les Péripatéticiens d'attacher des » idées nettes aux mots dont ils se servent, » son triomphe est assuré «. *Premier discours, chap.* 10, *p.* 31.

Qui pourroit refuser de justes applaudis-

femens à l'énergie avec laquelle on nous peint ici les funestes effets de *l'abus des mots*? Mais nos sages ne sont-ils pas forcés d'avoir recours eux-mêmes à l'artifice que l'Auteur du Livre de l'Esprit reproche aux Péripatéticiens? Je l'ai prouvé, par quelques exemples, dans le deuxieme chapitre de la premiere partie de mon Livre. J'ai eu occasion de revenir souvent sur cette observation : bornons-nous, quant à présent, aux mots *matiere*, *espace*.

— » L'on a de tout temps, & tour à tour, » soutenu que la matiere sentoit ou ne sen- » toit pas, & l'on a, sur ce sujet, disputé » très-long-temps & très-vaguement. L'on s'est » avisé très-tard de demander sur quoi l'on » disputoit, & d'attacher une idée précise à » ce mot *matiere*. Si d'abord on en eût fixé la » signification, on eût reconnu que les hom- » mes étoient, si j'ose le dire, les créateurs » de la matiere, que la matiere n'étoit pas » un être, qu'il n'y avoit dans la nature que » les individus auxquels on avoit donné le » nom de *corps*, & qu'on ne pouvoit en- » tendre par ce mot, *que la collection des pro-* » *priétés communes à tous les corps*. La signi- » fication de ce mot ainsi déterminée, il ne » s'agissoit plus que de savoir si l'étendue,

» la solidité, l'impénétrabilité étoient les » seules propriétés communes à tous les » corps, & si la découverte d'une force, » telle, par exemple, que l'attraction, ne » pouvoit pas faire soupçonner que les corps » eussent encore quelques propriétés, telles » que la faculté de sentir, qui, ne se mani- » festant que dans les corps organisés des » animaux, pouvoit être cependant commune » à tous les individus. La question réduite à » ce point, on eût senti que s'il est, à la » rigueur, impossible de démontrer que tous » les corps soient absolument insensibles, » tout homme qui n'est pas, sur ce sujet, » éclairé par la révélation, ne peut décider la » question qu'en calculant, & en comparant » la probabilité de l'opinion contraire «. *Premier discours*, *chap.* 4, *pag.* 31 & 32.

— L'existence de la *matiere* présente sans doute des difficultés insolubles à notre intelligence. Vous essayez vainement de vous débarrasser, en substituant à ce mot *matiere*, cette périphrase : *Collection de propriétés communes à tous les corps.* Je conviens qu'il est très-possible, très-vraisemblable même, que les corps aient des propriétés qui nous soient inconnues. Ce n'est pas la découverte de l'attraction qui me convainc de mon ignorance à

cet égard ; car l'attraction n'est qu'un mot imaginé par *Newton*, pour expliquer des effets produits par les loix que l'Être infini a imposées à la *matiere*. Que nous nommions ces loix, *impulsion*, ou *attraction*, nous ne pouvons leur assigner d'autre cause que la volonté du Créateur, du Législateur universel. Mais l'expérience nous fait connoître tous les jours des effets, dont nous ne voyons pas la liaison avec celles des propriétés communes de tous les corps que nous connoissons : toutefois, puisqu'il existe d'après vous-même des *propriétés communes à tous les corps*, ces propriétés, qui nous sont inconnues, ne peuvent être contradictoires avec celles que nous connoissons, quoiqu'imparfaitement ; car cette proposition impliqueroit contradiction.

Je suis assuré, par une expérience journaliere, du mouvement des corps, & des loix qu'ils observent. Ne donner d'autre cause à ces loix qu'une propriété qui m'est inconnue, c'est me reporter dans les *qualités occultes*, c'est me repousser dans la caverne obscure des Péripatéticiens. Si les corps existoient par eux-mêmes, ils ne pourroient avoir aucun empire les uns sur les autres. En supposant que le mouvement leur fût essentiel, ce que

je ne conçois pas, ils erreroient à l'aventure, ſans aucune regle, ſans aucune cohérence. Puiſqu'il exiſte une dépendance entre eux, puiſqu'ils obſervent des loix, il faut donc qu'il exiſte un Légiſlateur, duquel ils les aient reçues. *La collection des corps*, que j'appelle *matiere*, eſt donc eſſentiellement différente de ce Légiſlateur. Ce que je conçois du Légiſlateur univerſel, relativement à la collection de tous les corps, je le ſens en moi, quand je conſidere la machine organique régie par ma volonté. J'ignore la nature de la communication qui exiſte entre l'être qui ſent, qui penſe, qui veut en moi, & mon corps : mais je ne peux réfléchir ſur ces qualités, ſans me convaincre qu'il eſt impoſſible qu'elles appartiennent à aucune partie de mon corps ; car ces parties, ſi petites que je les ſuppoſe, ſont eſſentiellement diſtinctes les unes des autres : j'aurois donc autant de ſentimens, de penſées, de volontés en même temps, qu'il y auroit de particules dans cette portion de matiere à laquelle j'aſſignerois ces qualités ; ce qui eſt abſurde. Me reporter à un atome indiviſible, c'eſt admettre un être qui ne ſeroit point un corps, dont l'addition avec les corps n'ajouteroit rien à leur nombre, dont l'action ſur les corps m'eſt plus impoſſible à concevoir

que

que celle de l'être infini sur la collection des corps, par la même volonté qui leur a donné l'existence, ou que l'action d'un être différent de la matiere sur la machine organique qui m'environne, en exécution d'une loix émanée du Créateur, du Législateur universel. L'existence de deux êtres, *l'esprit* & la *matiere*, m'est donc démontrée par la raison seule, indépendamment de la révélation divine. Passons à votre définition de *l'espace*.

» — Ce que je dis de la *matiere*, je le dis de » *l'espace*. La plupart des Philosophes en » ont fait un être, & l'ignorance de la signi- » fication de ce mot a donné lieu à de lon- » gues disputes. Ils les auroient abrégées, » s'ils avoient attaché une idée nette à ce » mot; ils seroient alors convenus que l'es- » pace considéré abstractivement, est le pur » *néant*, & que l'espace considéré dans les » corps, est ce qu'on appelle l'*étendue*, que » nous devons l'idée du *vuide*, qui compose » en partie l'idée de l'*espace*, à l'intervalle ap- » perçu entre deux montagnes élevées, in- » tervalle qui, n'étant occupé que par l'air, » c'est-à-dire par un corps qui, d'une cer- » taine distance, ne fait aucune impression » sensible, a dû nous donner une idée du » vuide, qui n'est autre chose que la possi-

» bilité de nous repréſenter des montagnes » éloignées les unes des autres, ſans que la » diſtance qui les ſépare ſoit remplie par au- » cun corps «.

— Deſcartes avoit ſoutenu, avant vous, que l'eſpace pur n'étoit autre choſe que le néant; c'eſt ce que je n'ai aucun intérêt d'examiner. L'idée de l'eſpace s'eſt formée en nous, ſans doute, par la vue d'objets éloignés les uns des autres, entre leſquels nous n'appercevons aucune liaiſon ſenſible; mais cette idée s'eſt fortifiée par la réflexion, par l'impoſſibilité de concevoir le mouvement de la matiere, ſi tout étoit plein. Votre définition ne me tire pas de ce labyrinthe : que faites-vous donc en proſcrivant le nom de *matiere*, pour lui ſubſtituer votre circonlocution, en définiſſant l'eſpace, *la poſſibilité de nous repréſenter des montagnes éloignées les unes des autres, ſans que la diſtance qui les ſépare ſoit remplie par aucun corps*, que ſubſtituer des mots à d'autres mots, & tomber vous-même dans l'abus, contre lequel vous vous élevez avec tant de force ?



De la ſpiritualité de l'ame, & de quelques matieres y relatives.

Tel eſt l'aſcendant de la vérité ſur le cœur de l'homme, que l'erreur ne pourroit eſpérer des ſuccès, même paſſagers, ſi elle ne cachoit ſa difformité ſous l'éclat qui environne ſon ennemie (*a*). Le moyen le plus ſûr de diſſiper ce preſtige, eſt d'encenſer les autels de la vérité, avant d'attaquer l'erreur qui cherche à ſe mettre à l'abri de ſon égide. C'eſt ce que je me ſuis efforcé d'exécuter dans tout le cours de mon Ouvrage.

L'Auteur du Livre de l'Eſprit entreprend de nous faire connoître la nature, les caracteres, & les cauſes des différences qui ſe rencontrent dans les eſprits des hommes.

Des combinaiſons ſi multipliées, des nuances ſi variées, ſont-elles de ſimples modifications de la matiere? Pour décider cette queſtion, il faut remonter à l'origine de nos facultés.

(*a*) *Ea eſt natura cavillationis (quam Græci σωρείτην, id eſt, acervalem ſillogiſmum appellant) ut ab evidenter veris, per breviſſimas mutationes, diſputatio ad ea quæ evidenter falſa ſunt perveniat, leg. 65, dig. de reg. jur.*

Origine de nos facultés.

» On dispute tous les jours sur ce qu'on » appelle *esprits*. Chacun dit son mot ; personne n'attache les mêmes idées à ce mot, » & tout le monde parle sans s'entendre.

» Nous avons deux facultés, ou, si je » l'ose dire, deux puissances passives, dont » l'existence est généralement reconnue.

» L'une est la faculté de recevoir les im- » pressions différentes que les objets extérieurs » font en nous ; on la nomme *sensibilité* » *physique*.

» L'autre est la faculté de conserver l'im- » pression que ces objets ont faite sur nous ; » on l'appelle *mémoire*, & la mémoire n'est » autre chose qu'une sensation continuée, » mais affoiblie.

» Lorsque par une suite de mes idées, ou » que par l'ébranlement que certains sons » causent dans l'organe de mon oreille, je » me rappelle l'image d'un chêne ; alors mes » organes intérieurs doivent nécessairement » se trouver à peu près dans la même situa- » tion où ils étoient à la vue de ce chêne. » Or, cette situation des organes doit im- » manquablement produire une sensation :

» il eſt donc évident que ſe reſſouvenir, » c'eſt ſentir.

» Ce principe poſé, je dis que *c'eſt dans* » *la capacité d'appercevoir les reſſemblances &* » *les différences, les convenances & les diſcon-* » *venances qu'ont entre eux les objets divers,* » *que conſiſtent les opérations de l'eſprit.* Or, » cette capacité n'eſt que la *ſenſibilité phyſi-* » *que même* : tout ſe réduit donc à ſentir «. *Premier diſcours, chap.* 1, *pag.* 1 *& ſuiv.*

— L'expérience & la réflexion nous démontrent la vérite de ce principe, qu'il n'eſt rien dans *l'intelligence qui n'ait été dans les ſens*, ou, pour me ſervir de vos expreſſions, *que la diverſe ſituation de nos organes produit en nous une ſenſation, & que les ſenſations ſont le principe, la cauſe occaſionnelle de nos idées* : mais cette diſpoſition de nos organes que vous nommez la *ſenſibilité phyſique*, eſt-elle la même choſe que le ſentiment, ou la ſenſation qu'elle produit en nous ? La ſenſation eſt-elle la même choſe que l'idée qu'elle fait naître ou qu'elle rappelle ? Remarquez, Monſieur, que ces propoſitions renferment contradiction dans les termes ; car c'eſt dire que la cauſe eſt la même choſe que l'effet.

Je porte ma vue ſur une collection de tableaux réunis dans un même ſallon ; les

rayons de lumiere réflechis, par les différens points de ces tableaux, en tracent, en raccourci, l'image dans mon œil. Cette image est renversée dans l'œil ; mon jugement seul la redresse ; passons sur cette circonstance. Je compare cette image avec celle que ma mémoire conserve des objets que la nature y a tracés. De la conformité, ou de la différence de ces images, résulte le sentiment de plaisir que j'éprouve à la vue de quelques-uns de ces tableaux, & de dégoût pour les autres : appercevez-vous quelque ressemblance, entre ces sentimens & l'image tracée au fond de mon œil ? Quelquefois l'imagination seule a gravé dans mon cerveau les modeles auxquels je compare l'ouvrage de l'Artiste. Lorsque Vernet peint le calme de la mer, les reflets, les dégradations de la lumiere qui s'éteint dans l'Océan, celui même qui n'a jamais vu la mer, reconnoît, avec sensibilité, l'expression de la nature dans l'ouvrage de l'Artiste; à peu près comme je suis touché du désespoir de Phédre, ou des inquiétudes maternelles de Mérope, quoique les événemens que le Poëte a mis sous mes yeux se soient passés dans des temps, dans des lieux fort éloignés de moi. Si ce même Peintre nous trace l'image d'une tempête, je

crois entendre les cris des Matelots, je participe au désespoir des malheureux que les combats des vents irrités dispersent dans le vague des mers. Le modele auquel je compare ces chef-d'œuvres est composé, direz-vous, des différentes images produites en moi par les sens. Sans doute : mais quelle ressemblance appercevez-vous entre la faculté qui réunit ces traits divers, qui les compare, & le tableau que le Peintre a tracé sur la toile, ou celui qui est gravé au fond de ma rétine ? C'est par cette faculté qui compare les images que les tableaux répandus dans ce sallon ont tracées dans mon organe, que je distingue la touche forte & vraie de Raphaël, du coloris enchanteur de Rubens, du moëlleux de l'Albane. Le mot *sentir* a donc deux acceptions différentes ; dans l'une, il exprime la *sensibilité physique*, l'impression faite sur mes organes ; dans l'autre, le sentiment que cette impression excite en moi : ce n'est que par un abus des mots que vous essayez d'identifier ces deux idées que le sens intime nous montre si différentes.

La réflexion qui combine nos sensations, qui en tire des conséquences, qui nous en fait connoître les analogies & les différences, est elle-même distincte, & de l'organisation

intérieure, & du sentiment qu'elle excite. Le principe qui nous convainc de notre existence, démontre cette vérité. Ce raisonnement, *je sens, donc j'existe*, renferme une réflexion, une conséquence que nous tirons, malgré nous, du sentiment des sensations que nous éprouvons.

Loin donc que la *sensibilité physique* soit la même chose que *la capacité d'appercevoir les ressemblances ou les différences, les convenances ou les disconvenances qu'ont entre eux les divers objets*, pour peu que je réfléchisse sur les impressions que je reçois des objets extérieurs, j'apperçois que le sentiment que j'éprouve résulte, il est vrai, mais ne peut être identifié avec ce que vous nommez la *sensibilité physique*, le tableau tracé dans mon œil par les objets extérieurs, l'impression faite sur mon oreille par l'air agité, &c. ni avec la réflexion, qui combine & compare ces sensations, qui en tire des conséquences.

»—Si la nature, au lieu de mains & de doigts
» flexibles, eût terminé nos poignets par un pied
» de cheval; qui doute que les hommes sans art,
» sans habitations, sans défense contre les
» animaux, tout occupés du soin de pourvoir
» à leur nourriture, & d'éviter les bêtes fé-
» roces, ne fussent errans dans les forêts,

» comme des troupeaux fugitifs « ? *Ibid.*

— Sans doute, Monſieur ; car, dans cette ſuppoſition, l'homme n'auroit eu aucune des idées que lui procure le tact, le plus actif, le premier de tous ſes ſens : mais retournons la médaille. Avec une organiſation auſſi parfaite que celle que l'homme a reçue de la nature, privé de la faculté de comparer ſes ſenſations, de produire des idées, d'en tirer des conſéquences, il ſeroit errant dans les forêts, comme les ſinges & les *orang-outans*, ſur leſquels il n'auroit aucun avantage.

— » Lorſque par une ſuite de mes idées, ou » par l'ébranlement que certains ſons cauſent » dans l'organe de mon oreille, je me rap- » pelle l'image d'un chêne, alors mes or- » ganes interieurs doivent néceſſairement » ſe trouver à peu près dans la même ſitua- » tion où ils étoient à la vue de ce chêne «.

— Telle eſt la mémoire corporelle ; c'eſt la toile de l'araignée qui avertit l'animal : mais cette toile ſeroit inutile ſi l'araignée n'exiſtoit pas, de meme que l'impreſſion phyſique faite ſur mon cerveau, ſi je n'avois la faculté de comparer ces impreſſions, de les combiner, d'en tirer des conſéquences.

Après avoir démontré l'équivoque que renferme le principe fondamental de l'Auteur

du Livre de l'Esprit, suivons les conséquences qu'il en tire dans toutes les parties de son systême.

Comment l'Auteur du Livre de l'Esprit soutient que tous les hommes ont une égale capacité physique ?

Quelques Philosophes ont conjecturé que toutes les ames humaines étoient du même ordre, que Dieu les avoit douées de la même capacité, que les différences que nous remarquons entre les hommes ne provenoient que du plus ou moins d'aptitude physique à recevoir les impressions des objets extérieurs, du plus ou moins de force, de légéreté & de ressort dans l'organisation intérieure de l'animal ; c'est un systême purement conjectural, que je crois inutile d'examiner : mais l'Auteur du Livre de l'Esprit va plus loin. Selon lui, tous les hommes bien organisés ont reçu une égale capacité physique. Ce que les uns perdent d'un côté, ils le gagnent d'un autre ; en sorte que l'homme de génie ne differe de l'homme le plus commun, que par des causes purement extérieures, l'éducation qu'il a reçue, le gouvernement sous lequel il vit, les passions qui l'animent, enfin le hasard

des circonſtances dans leſquelles il ſe trouve.

Ce paradoxe, qui tend à réduire l'homme à un pur mécaniſme, à faire dépendre de combinaiſons fortuites l'exiſtence du bien & du mal moral, mérite d'être approfondi.

— » La perfection plus ou moins grande » des organes des ſens, n'influe en rien ſur » la juſteſſe de l'eſprit, ſi les hommes, quel- » que impreſſion qu'ils reçoivent des mêmes » objets, doivent cependant toujours ap- » percevoir les mêmes rapports entre les ob- » jets : or, pour prouver qu'ils les apper- » çoivent, je choiſis le ſens de la vue, par » exemple, comme celui qui nous fournit » un plus grand nombre d'idées, & je dis » qu'à des yeux différens, ſi les objets paroiſ- » ſent plus grands ou plus petits, plus bril- » lans, ou plus obſcurs, ſi la toiſe, par » exemple, eſt aux yeux d'un tel homme » plus petite, la neige moins blanche, & » l'ébene moins noire, ces deux hommes » appercevront toujours les mêmes rapports » entre les objets. La toiſe, en conſéquence, » paroîtra toujours plus grande que le pied, » la neige le plus blanc de tous les corps, & » l'ébene le plus noir de tous les bois. Or, » comme la juſteſſe d'eſprit conſiſte dans la » vue nette des véritables rapports que les

» objets ont entre eux, & qu'en répétant
» ſur les autres ſens ce que j'ai dit ſur le
» ſens de la vue, on arrivera toujours au
» même réſultat ; j'en conclus que la plus
» ou moins grande perfection dans l'organi-
» ſation, tant extérieure qu'intérieure, ne
» peut influer ſur la juſteſſe de nos juge-
» mens «. *Troiſieme diſcours, chap. 2, pag. 257 & ſuiv.*

— Rien ne feroit plus évident que cette propoſition, ſi nous ne jugions des objets que ſur le rapport d'un ſeul de nos ſens ; mais les jugemens que nous portons, réſultent preſque toujours de la comparaiſon des différens rapports qui nous ſont faits par pluſieurs ſens. Je prends pour exemple la maniere dont nous jugeons de la diſtance des objets éloignés. Ce n'eſt pas ſeulement par le ſens de la vue, c'eſt encore par l'activité ou la dégradation des ſons dans l'organe de notre oreille, c'eſt quelquefois par l'impreſſion que fait ſur l'organe du tact, la colonne d'air réfléchie par une montagne, ou par quelque autre objet : nous comparons ces rapports, nous les combinons, nous les jugeons. Or, dites-moi ſi celui dont la vue eſt plus foible, a l'ouïe plus actif, le tact plus fin, n'eſt-il pas évident que l'impreſſion qu'un tel homme

recevra par les yeux, étant moindre que celle que la plupart des autres hommes reçoivent du même ſens, il ſera porté, par le ſens de la vue, à juger que l'objet eſt plus éloigné; mais que les autres ſens contrediſant ce jugement, à ne conſidérer que l'effet phyſique, il réſulteroit du combat de ces impreſſions une moyenne proportionnelle, ſi l'habitude & l'expérience ne faiſoient connoître à cet homme les erreurs dans leſquelles l'induit le ſens de la vue. Le jugement d'un tel homme ne ſeroit donc pas le même que celui d'un autre, dont tous les organes auroient un égal degré ou de foibleſſe, ou d'activité? Or, cette faculté que nous ſentons en nous de comparer, non ſeulement chacune des ſenſations du même organe, mais encore les impreſſions que nous recevons des divers organes de nos ſens, détruit votre ſyſtême. Eſt-ce l'œil qui juge les impreſſions que reçoit l'organe de l'ouïe, ou celui du tact? C'eſt donc un être diſtinct de l'un & l'autre; c'eſt cet être que je nomme *mon ame*, *mon eſprit*, qui n'a aucune des qualités de la matiere, ou plutôt dont l'eſſence eſt incompatible avec *la collection des qualités communes à tous les corps*, pour me ſervir de votre expreſſion.

— » Suppoſons deux hommes doués d'une

» même capacité d'attention, d'une mémoire » également étendue, enfin deux hommes » égaux en tout, excepté en finesse de sens. » Dans cette hypothese, celui qui sera doué » de la vue la plus fine, pourra, sans contredit, » placer dans sa mémoire, & comparer entre » eux plusieurs objets que leur petitesse cache » à celui dont l'organisation à cet égard est » moins parfaite : mais ces deux hommes » ayant, par ma supposition, une mémoire » également étendue, & capable, si l'on » veut, de contenir deux mille objets, il » est certain que le second pourra remplacer, » par des faits historiques, les objets qu'un » moindre degré de finesse dans la vue ne lui » aura pas permis d'appercevoir, & qu'il » pourra compléter, si l'on veut, les deux » mille objets que contient la mémoire du » premier.... Le plus ou le moins de finesse » dans la vue, ne peut, en conséquence, » qu'influer sur le genre de leur esprit, faire » de l'un un Peintre, un Botaniste, de l'autre » un Historien politique; mais elle ne peut » influer sur l'étendue de leur esprit «. *Ibid.*

— Quoi ! Monsieur, c'est par la seule *sensibilité physique*, que cet homme, dont la vue a moins de finesse & d'étendue que celle d'un autre, se déterminera à suppléer, par

la mémoire, aidée de l'étude, à ce qui manque à ſon organe? — Le beſoin, l'intérêt, la paſſion l'y déterminent. — Je le ſuppoſe avec vous : mais ne voyez-vous pas que ce remplacement ne peut être l'effet que d'un acte de la volonté, de la *liberté*? Et ſi vous admettez la liberté, votre ſyſtême s'écroule de toutes parts ; car rien n'eſt plus incompatible avec cette *ſenſibilité phyſique*, dont vous faites le principe unique de toutes nos facultés, avec cette *matiere*, *cette collection des propriétés communes à tous les corps*, ſelon votre expreſſion.

Efforts de l'Auteur du Livre de l'Eſprit, contre la liberté conſidérée dans la volonté.

Vous paroiſſez, Monſieur, avoir ſenti la force de cette objection ; auſſi employez-vous votre éloquence pour perſuader aux hommes que la *liberté* ne peut être appliquée *à la volonté.*

— » Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe ſe former » une idée nette de la *liberté*, priſe dans une » ſignification commune. L'homme eſt libre, » qui n'eſt ni chargé de fers, ni détenu dans » une priſon, ni intimidé, comme l'eſclave, » par la crainte des châtimens ; en ce ſens,

» la liberté de l'homme consiste dans le libre
» exercice de sa puissance.

» On a donc une idée nette de ce mot *li-*
» *berté*, pris dans une signification com-
» mune. Il n'en est pas ainsi lorsqu'on ap-
» plique la liberté à la volonté. Que seroit-ce
» alors que la liberté ? On ne pourroit en-
» tendre par ce mot, que le pouvoir libre
» de vouloir ou de ne pas vouloir une
» chose ; mais ce pouvoir supposeroit qu'il
» peut y avoir des volontés sans motifs, &
» par conséquent des effets sans cause «. *Pre-mier discours, chap.* 4, *pag.* 36 *&* 37.

— J'ai répondu avec trop d'étendue à cette objection, dans ma premiere partie, pour y revenir. Non, Monsieur, le mot liberté, appliqué à la volonté, ne suppose pas le pouvoir de se déterminer sans motifs ; c'est le partage des insensés, & ils ne sont pas libres : mais la liberté suppose le pouvoir de choisir, entre les motifs qui nous déterminent. Dans l'espece que vous proposiez il n'y a qu'un instant, la liberté consiste dans le pouvoir de choisir entre l'amour du repos naturel à l'homme, & le travail nécessaire pour suppléer, par l'étude, à l'imperfection de nos organes.

— » Il est des gens (ajoute notre Auteur

» teur dans une note) qui regardent la
» suspension d'esprit comme une preuve de
» la liberté. Ils ne s'apperçoivent pas que la
» suspension est aussi nécessaire que la préci-
» pitation dans les jugemens. Lorsque, faute
» d'examen, l'on s'est instruit par l'in-
» fortune, l'amour de soi doit nous né-
» cessiter à la suspension. On se trompe per-
» pétuellement sur le mot *délibération* : nous
» croyons délibérer, lorsque nous avons, par
» exemple, à choisir entre deux plaisirs à peu
» près égaux ; cependant on ne fait alors
» que prendre pour délibération, la lenteur
» avec laquelle, entre deux poids à peu près
» égaux, le plus pesant emporte un des bassins
» de la balance «. *Ibid.*

— J'ai observé, avec M. de Voltaire, que les principales erreurs des Péripatéticiens provenoient de ce que ces Philosophes réalisoient les nombres, les substances, les qualités des êtres qui frappent nos sens, & tiroient, de ces abstractions métaphysiques, des conséquences pour expliquer les causes des phénomenes de la nature. Que faites-vous autre chose, Monsieur, lorsque vous comparez les motifs qui déterminent notre volonté à des poids égaux, ou presque égaux, qui agissant sur le fléau d'une balance, le

mettent en mouvement, ou le tiennent en repos, ſuivant la puiſſance & la direction des forces qui agiſſent ſur lui ? Les motifs qui déterminent ma volonté, ou qui ſuſpendent ſon action ſont en moi ; je les ſens, &, quelques efforts que je faſſe pour m'aſſimiler à l'inſtrument auquel vous me comparez, un ſentiment intérieur, irréſiſtible, ne me permet d'admettre cette idée que comme le jeu d'une imagination troublée : n'eſt-ce pas ce même ſentiment qui m'inſtruit de mon exiſtence ? Il eſt donc impoſſible qu'il me trompe ; autrement il n'y auroit rien de certain, pas même mon exiſtence. — *La ſuſpenſion eſt auſſi néceſſaire que la précipitation dans les jugemens, lorſque, faute d'examen, on s'eſt expoſé à quelque malheur.*

— Ceci renferme une petite contradiction avec votre comparaiſon de la balance arrêtée par l'équilibre de deux poids égaux ; car cette balance n'eſt pas ſuſceptible de changement, de réforme, lorſque les circonſtances ſont les mêmes, que les corps agiſſent ſur elle avec la même puiſſance ; & moi, dans les mêmes circonſtances, mû par les mêmes motifs, je m'étois déterminé avec précipitation ; j'ai reconnu mon erreur, je ſuſpends mon jugement, je réfléchis avec plus d'at-

tention. — *L'homme eſt libre, qui n'eſt ni chargé de fers, ni détenu dans les priſons, ni intimidé, comme l'eſclave, par la crainte des châtimens.* — Pourquoi chériſſons-nous cet état, ſi ce n'eſt par le plaiſir que nous éprouvons de nous déterminer par notre propre énergie, de n'eſſuyer d'autre réſiſtance que celle qui réſulte des bornes que la nature a miſes à notre puiſſance ? Ainſi le myſtere de la liberté, cet *O altitudo* ! de S. Paul que vous répétez avec affectation, ne conſiſte pas dans l'exiſtence de notre liberté, mais dans la difficulté de concilier cette puiſſance de nous déterminer par notre propre énergie, dont il nous eſt impoſſible de nous diſtraire dans la pratique, avec l'action de Dieu ſur nos volontés. Murmurer de cette difficulté, ce ſeroit vouloir être autres que nous ne ſommes; ce ne ſeroit pas ſeulement ſe plaindre de ce que nous ne pouvons percer la nue comme l'aigle, mais de ce que notre intelligence bornée ne peut atteindre à l'eſſence de l'être infini.



On revient à la prétendue égalité de l'Auteur du Livre de l'Esprit; de la mémoire, & de quelques matieres y relatives.

Je reviens à votre prétendue égalité entre les hommes. Vous avez ſuppoſé toutes les facultés égales entre deux hommes, à l'exception de l'organe de la vue. Celui dont cette organe eſt plus foible, ſupplée, par l'étude, à ce qu'il perd du côté de l'organe : ne voyez-vous pas que votre hypotheſe eſt contraire à votre ſyſtême ? Si le ſens de la vue peut être, & eſt en effet, inégal entre les hommes, pourquoi les autres ſens ne le ſeroient-ils pas? Pourquoi la mémoire corporelle ne ſeroit-elle pas ſuſceptible d'une étendue, d'une tenacité inégale ?

— Vous m'objectez qu'il eſt prouvé, par l'expérience, que l'organe de la mémoire eſt entiérement factice, que tous les hommes ont une capacité de mémoire ſuffiſante pour parvenir aux plus hautes ſpéculations.

La mémoire dépend, » 1°. de l'uſage journalier qu'on en fait : 2°. de l'attention avec » laquelle on conſidere les objets qu'on veut y » imprimer, & qui, vus ſans cette attention, » n'y laiſſeroient qu'une trace légere, &

» prompte à s'effacer : & 3°. de l'ordre dans » lequel on range ses idées.... Si 30 ou 40 » objets peuvent se comparer entre eux de » tant de manieres, que dans le cours d'une » longue vie personne ne puisse en observer » les rapports, ni en déduire toutes les idées » possibles, & si, parmi les hommes que j'ap- » pelle bien organisés, il n'en est aucun dont » la mémoire ne puisse contenir, non seule- » ment tous les mots d'une Langue, mais » encore une infinité de dates, de faits, de » noms, de lieux & de personnes, & enfin » un nombre d'objets plus considérable que » celui de six à sept mille ; j'en conclurai har- » diment, que tout homme bien organisé est » doué d'une capacité de mémoire, bien su- » périeure à celle dont il fait usage pour » l'accroissement de ses idées, que plus de » mémoire ne donneroit pas plus d'étendue » à son esprit. *Troisieme discours, chap. 3,* » *pag. 262 & suiv.*

» Tous les hommes sont capables d'at- » tention, puisque tous apprennent à lire, » apprennent leur Langue, & peuvent con- » cevoir les premieres propositions d'Euclide. » *Or, tout homme capable de concevoir ces pre-* » *mieres propositions, a la puissance physique* » *de les entendre toutes.* En effet, en Géo-

» métrie, comme dans toutes les autres
» Sciences, la facilité plus ou moins grande
» avec laquelle on faifit une vérité, dépend
» du nombre plus ou moins grand de propo-
» fitions antécédentes, que, pour la con-
» cevoir, il faut avoir préfentes à fa mé-
» moire : or, fi tout homme bien organifé
» peut placer dans fa mémoire un nombre
» d'idées fort fupérieur à celui qu'exige la
» démonftration de quelque propofition de
» géométrie que ce foit, & fi par le fecours
» de l'ordre & de la repréfentation fréquente
» de ces mêmes idées, on peut, comme l'ex-
» périence le prouve, fe les rendre affez fa-
» milieres & affez habituellement préfentes
» pour fe les rappeler fans peine ; il s'enfuit
» que chacun a la puiffance phyfique de
» fuivre la démonftration de toute vérité
» géométrique, & qu'après s'être élevé de
» propofitions en propofitions, jufqu'à la
» connoiffance, par exemple, de la quatre-
» vingt-dix-neuvieme propofition, tout
» homme peut concevoir la centieme, avec
» la même facilité que la deuxieme, qui eft
» auffi diftante de la premiere, que la cen-
» tieme l'eft de la quatre-vingt-dix-neu-
» vieme ». *Ibid*, *chap.* 4, *pag.* 273 & 274.
— Voilà, Monfieur, des idées bien

consolantes, si elles étoient vraies. *Tout homme capable de concevoir les premieres propositions d'Euclide, a la puissance physique de les entendre toutes.* Vous choisissez l'exemple le plus favorable à votre systême ; car les Mathématiques, comme je l'ai observé plusieurs fois, ne sont qu'une Langue : la démonstration du théorême est le dictionnaire du mot énoncé dans le titre; mais ce dictionnaire n'est pas aussi simple que celui des autres Langues. Il suppose que l'esprit se rappelle en même temps une chaîne de vérités dépendantes les unes des autres; la difficulté augmente dans la proportion de la longueur de cette chaîne : or, qui m'assurera que tous les cerveaux des hommes aient une consistance, une tenacité suffisante pour saisir & se rappeler cette suite de propositions ? Parlez de géometrie à la plupart des femmes, essayez de fixer ces esprits légers, faits pour les graces, jusqu'à suivre votre chaîne de propositions abstraites; pourrez-vous seulement obtenir leur attention ? — Les femmes ne savent-elles pas leur Langue ? — Sans doute, & souvent mieux que nous : mais la plupart des mots dont les Langues sont composées, représentent des objets sensibles ; la nécessité, l'habitude les ont gravés dans

leur mémoire. Les mots ne sont pas enchaînés les uns aux autres, comme les vérités mathématiques : les Langues n'exigent donc pas la même tenue. Je me suis trop appesanti sur ce mécanisme, auquel vous nous ramenez sans cesse. La mémoire corporelle est le dépôt dans lequel se gravent les caracteres physiques, destinés, par l'ordre du Créateur, à représenter à l'intelligence ces propositions abstraites qui composent la science mathématique : mais l'intelligence seule parcourt ces caracteres, en saisit l'ensemble, la liaison. Voilà ce que le sens intime nous apprend.

Causes des différences qu'on remarque entre les hommes, selon l'Auteur du Livre de l'Esprit. Premiere, le hasard.

C'est trop m'arrêter sur ces chimeres. Quelles sont, selon notre Auteur, les causes des différences que nous appercevons entre les hommes ? Le hasard, l'éducation, les diverses formes des gouvernemens, les passions.

» Dans un moment où l'ame paisible de
» Newton n'étoit occupée d'aucune affaire,
» agitée d'aucune passion, c'est le hasard

» qui, l'attirant ſous une allée de pom» miers, détacha quelque fruit de leurs » branches, & donna à ce Philoſophe la » premiere idée de ſon ſyſtême. C'eſt réel» lement de ce fait dont il partit, pour exa» miner ſi la lune ne gravitoit pas vers la » terre, avec la même force que les corps » tombent ſur ſa ſurface «, *Troiſieme diſcours*, *chap.* 1, *p.* 253.

— Ce fut le haſard qui conduiſit Newton ſous cette allée ; ce fut le haſard, c'eſt-à-dire le point de maturité de cette pomme, ou le ver qui l'avoit piquée, qui, la détachant de l'arbre auquel elle étoit ſuſpendue, la précipita vers la terre, aux yeux de ce Philoſophe ; voilà ce que les ſens apporterent dans ſon ſyſtême. Mais la découverte de cette loi de la nature qui fait graviter tous les corps vers le centre de leur mouvement, ne pouvoit naître que du rapprochement d'une multitude d'expériences de cette eſpece, d'obſervations phyſiques de toute nature. Sont-ce les ſens matériels qui ont rapproché ces expériences, qui les ont combinées, qui en ont tiré les conſéquences ? Ma vue ſe porte ſur un édifice majeſtueux ; ce que vous voyez, me direz-vous, n'eſt qu'un aſſemblage de pierres, de bois, de fer, de mortier,

qui unit ces portions de matiere. — J'en demeure d'accord : mais qui a disposé ces pierres, ces bois, ces matériaux ; qui leur a donné ces proportions qui m'étonnent & me charment ? Cet effet suppose une cause supérieure à la matiere, un être simple, capable de pressentir la beauté, l'utilité de cet ordre, de ces proportions, avant qu'elles existassent.

Seconde cause d'inégalité ; l'éducation, de deux especes.

— » Si par éducation on entend simplement » celle qu'on reçoit dans les mêmes lieux, & » par les mêmes maîtres ; en ce sens, l'éducation est la même pour une infinité d'hommes : mais si l'on donne à ce mot une signification plus vraie & plus étendue, & qu'on » y comprenne généralement tout ce qui » nous sert d'instruction ; alors je dis que personne ne reçoit la même éducation, parce » que chacun a, si j'ose le dire, pour précepteur la forme du gouvernement sous » laquelle il vit, ses amis, ses maîtresses, & » les gens dont il est entouré, & ses lecteurs, » & enfin le hasard, c'est-à-dire, une infinité » d'événemens, dont notre ignorance ne nous » permet pas d'appercevoir l'enchaînement

» & les caufes «. *Ibid* , *pag.* 252 & 253.

— Voilà une de ces vérités auxquelles je rends, Monfieur, l'hommage le plus fincere. Cependant daignez remarquer que ce que vous nommez *hafard* , c'eft-à-dire , felon votre définition , les événemens dont notre ignorance ne nous permet pas d'appercevoir l'enchaînement & les caufes , fuppofe une caufe premiere de ce tout qui exifte ; autrement cet univers ne feroit qu'un affemblage d'effets fans caufe, ce qui répugne à la raifon. Obfervez que cette caufe premiere eft effentiellement différente des êtres fur lefquels elle agit ; autrement l'effet & la caufe feroient une même chofe. Remarquez qu'un être compofé d'une infinité de parties ne peut être cette caufe premiere, exiftante par elle-même; autrement il y auroit autant de caufes premieres, que de parties dans la matiere, ou, felon votre expreffion , dans la *collection des propriétés communes à tous les corps* ; qu'il exifte par conféquent un être d'une nature différente de la matiere, qui agit fur elle, qui la régit, qui lui a donné des loix ; que ce que vous nommez l'organifation , *la fenfibilité phyfique*, ne feroit dans votre fyftême qu'une propriété de la machine organique , compofée de parties comme elle, divifible comme elle, & qu'ainfi

toutes les opérations de l'eſprit humain ne nous montreroient que des effets ſans cauſe, s'il n'exiſtoit en nous un être qui, profitant des expériences que les circonſtances, ce que vous appelez le *haſard*, lui fourniſſent, réunit les ſenſations, les compare, les combine.

On recueille pluſieurs vérités contenues dans le Livre de l'Eſprit. On examine les conſéquences que l'Auteur en tire.

Je m'empreſſe, Monſieur, de recueillir quelques autres vérités que je trouve répandues dans votre Livre. Je rechercherai enſuite les conſéquences qui en réſultent, pour ou contre votre ſyſtême.

» — Chacun a l'eſprit juſte ; chacun voit » bien ce qu'il voit : mais perſonne ne ſe » défiant aſſez de ſon ignorance, on croit » facilement que ce que l'on voit dans un » objet, eſt tout ce qu'on y peut voir ». *Premier diſcours, chap.* 3, *pag.* 16 & *ſuiv.*

Vous choiſiſſez un grand exemple, digne des regards du Philoſophe, l'influence du luxe ſur le bonheur ou le malheur d'une Nation.

» Les uns ont porté leurs regards ſur ces » manufactures que le luxe conſtruit, où

» l'étranger s'empresse d'échanger ses trésors » contre l'industrie d'une Nation. Ils voient » l'augmentation des richesses amener à sa » suite l'augmentation du luxe, & la per- » fection des Arts propres à le satisfaire ; le » siecle du luxe leur paroît l'époque de la » grandeur & de la puissance d'un Etat. L'abon- » dance d'argent qu'il suppose & qu'il attire, » rend, disent-ils, la Nation heureuse en » dedans, & redoutable en dehors «. *Ibid.*

Le Philosophe reconnoît ces effets du luxe; mais il nous offre en même temps le tableau des malheurs qu'un luxe extrême traîne à sa suite.

» Le luxe n'est pas nuisible comme luxe » (nous dit-il), mais simplement comme l'effet » d'une grande disproportion entre les riches- » ses des Citoyens. Aussi le luxe n'est-il jamais » extrême lorsque le partage des richesses » n'est pas trop inégal ; il augmente à mesure » qu'elles se rassemblent en un petit nombre » de mains ; il parvient enfin à son dernier » période, lorsque la Nation se partage en » deux classes, dont l'une abonde en super- » fluités, & l'autre manque du nécessaire «. *Ibid.*

— Quel seroit le remede à cette progression malheureusement trop certaine ? Un gouver-

nement également ferme & éclairé, qui bouchant avec art les ouvertures par lesquelles les richesses de l'Etat se réunissent dans un petit nombre de mains, rameneroit par degrés, non l'égalité des fortunes qui émousse le ressort du commerce & de l'industrie, mais cette échelle proportionnelle qui les anime, les vivifie & les regle : or, les intérêts particuliers, si puissans dans un Etat que le luxe domine, s'opposent sans cesse à cette réforme; *ainsi l'époque du plus grand luxe d'une Nation, est ordinairement la plus voisine de sa chute & de son dépérissement.*

— » C'est ainsi que dans les questions » compliquées, & sur lesquelles on juge » sans passions, on ne se trompe jamais » que par ignorance, en imaginant que le » côté qu'on voit dans un objet, est tout ce » qu'il y a à voir dans ce même objet «. *Ibid.*

— Eh! bien, Monsieur, est-ce la *sensibilité physique* seule qui nous met à portée de considérer chaque objet sous toutes ses faces, sous tous ses rapports? La *sensibilité physique* appartient à chacun des organes de nos sens? Il est donc nécessaire, puisque nous avons la faculté de comparer nos sensations, qu'il existe en nous un centre indivisible qui les réunisse & les combine.

Troisieme cause d'inégalité entre les hommes ; des passions en général, de l'amour-propre, & des deux especes d'estime.

» Les passions produisent le même effet » que l'ignorance, parce qu'elles fixent toute » notre attention sur un des côtés de l'objet » qu'elles nous présentent, & qu'elles ne » nous permettent point de le considérer » sous toutes ses faces. Un Roi est jaloux du » titre de Conquérant. La victoire, dit-il, » m'appelle aux deux bouts de la terre ; je » combattrai, je vaincrai, je briserai l'or- » gueil de mes ennemis, je chargerai leurs » mains de fers, & la terreur de mon nom, » comme un rempart impénétrable, défendra » l'entrée de mon Empire. Enivré de cet es- » poir, il oublie que la fortune est incons- » tante, que le fardeau de la misere est pres- » que également supporté par le vainqueur » & par le vaincu ; il ne sent point que le » bien de ses Sujets ne sert que de prétexte » à sa fureur guerriere, & que c'est l'orgueil » qui forge ses armes & déploie ses éten- » dards : toute son attention est fixée sur le » char & la pompe du triomphe «. *Premier discours, chap. 2, p. 13.*

Toutefois ces mêmes passions sont le mobile de toutes nos actions ; elles caractérisent le génie & tous les genres d'esprit.

» Lorsque le célebre M. de la Rochefoucault dit que l'amour-propre est le principe » de toutes nos actions, combien l'ignorance » de la vraie signification de ce mot, *amour-* » *propre*, ne souleva-t-elle pas de gens contre » cet illustre Auteur ? On prit l'amour-propre » pour orgueil & vanité, & l'on s'imagina, » en conséquence, que M. de la Rochefoucault plaçoit dans le vice la source de » toutes les vertus. Il étoit cependant facile » de s'appercevoir que l'amour-propre, ou » l'amour de soi-même, n'est autre que le sentiment gravé en nous par la nature, que » ce sentiment se transformoit dans chaque » homme en vice ou en vertu, selon les goûts » & les passions qui l'animoient, & que » l'amour-propre, différemment modifié, » produisoit l'orgueil & la modestie. La connoissance de ces idées auroit préservé M. » de la Rochefoucault du reproche, tant répété, qu'il voyoit l'humanité trop en noir ; » il l'a connue telle qu'elle est. Je conviens » que la vue nette de l'indifférence de presque tous les hommes à notre égard, est » un spectacle affligeant pour l'humanité ; mais

» mais enfin il faut prendre les hommes comme » ils sont. S'irriter contre les efforts de leur » amour-propre, c'est se plaindre des giboulées du printemps, des ardeurs de l'été, » des pluies de l'automne, & des glaces de » l'hiver «. *Troisieme discours, chap.* 4, *pag.* 34 & 35.

— Le sens intime nous apprend que nous tendons nécessairement à notre bien-être ; c'est la loi générale du Créateur. Les êtres doués d'intelligence & de volonté, ne different des êtres matériels qui tendent nécessairement à la conservation de leur existence actuelle, que par la liberté qu'ils ont de choisir entre les moyens qu'ils regardent comme capables de leur procurer le bonheur. Nous plaindre des maux physiques que nous cause cette tendance des autres êtres vers leur conservation, du mal moral que nos semblables nous font en cherchant leur bien-être, c'est murmurer contre la chaleur des étés & la glace des hivers : mais les conséquences qui résultent du sens intime de notre existence, nous apprennent que, placés dans la société, nous ne pouvons nous procurer un bien-être réel, aux dépens des avantages communs de la société, sans soulever tous les intérêts particuliers contre nous ; que nous devons par

conféquent tendre au bien général, même aux dépens de nos intérêts momentanées*, parce que c'eſt ainſi que nous nous aſſurons le ſecours & l'appui de nos ſemblables dont nous avons beſoin. La raiſon nous apprend que les promeſſes d'une vie future, qui tendent à adoucir les ſentimens du mal préſent, étoient dignes de la ſageſſe & de la bonté de l'Être infini, comme le moyen le plus propre à détacher les hommes de leurs intérêts particuliers, pour les porter vers le bien général. Tel eſt le fondement de toute la morale politique & chrétienne. Les conſéquences du déſir involontaire de la félicité que Dieu a placé dans le cœur de tous les hommes, ſont ſi évidentes, que nous ſommes étonnés, avec raiſon, qu'elles ne faſſent pas une égale impreſſion ſur tous. C'eſt ainſi que le mot *amour-propre* a deux acceptions différentes. Dans l'une il eſt l'inſtinct de la nature, dont il nous eſt impoſſible de nous diſtraire; dans l'autre, il eſt l'abus que les hommes font trop ſouvent de cet inſtinct, le principe de l'orgueil qui les éleve au deſſus de leurs ſemblables, de cette ardeur inſenſée pour les honneurs, les richeſſes & les plaiſirs, ſource de tous les vices.

Je reconnois donc, avec l'Auteur du Livre

de l'Esprit, que *l'amour-propre*, *l'intérêt personnel*, sont la base nécessaire de toutes nos affections : suivons les conséquences que notre Auteur tire de cette vérité.

» Peu d'hommes ont le loisir de s'instruire. Le pauvre n'a le loisir de réfléchir, » ni d'examiner ; il ne reçoit la vérité comme » l'erreur, que par préjugé... Les gens du monde » sont distraits par mille affaires & mille » plaisirs «.... Cette admiration qu'ils montrent pour les hommes, tels que Descartes & Newton, n'a donc d'autre base que le respect pour l'opinion publique, la confiance qu'ils ont dans le jugement de certaines personnes, ce que l'Auteur du Livre de l'Esprit nomme *estime sur parole*.... » Cette admi- » ration est d'autant plus enthousiaste, qu'elle » est moins éclairée ; soit qu'après s'être formé » une idée vague du mérite de ces grands » génies, leurs admirateurs respectent dans » cette idée l'ouvrage de leur imagination ; » soit qu'en s'établissant juges du mérite d'un » homme tel que Newton, ils croient s'as- » socier aux éloges qu'ils lui prodiguent....

» Il est, il est vrai, des hommes animés » d'un orgueil plus noble, attachés à leurs » sentimens sans opiniâtreté, conservant leur » esprit dans un état de suspension qui leur

» laiſſe une entrée libre aux vérités nouvelles.
» De ce nombre ſont quelques eſprits philo-
» ſophiques, & quelques gens trop jeunes
» pour s'être formé des idées, & rougir d'en
» changer «. Ces deux ſortes d'hommes (auxquels ſeul l'Auteur attribue une *eſtime ſentie*)
» eſtimeront toujours dans les autres des
» idées vraies, lumineuſes, & propres à ſa-
» tisfaire la paſſion qu'un orgueil éclairé leur
» donne pour le vrai.

» Il en eſt d'autres, & dans ce nombre je
» les comprends preſque tous, qui ſont animés
» d'une vanité moins noble. Ceux-là ne peu-
» vent eſtimer dans les autres que les idées
» conformes aux leurs, & propres à juſtifier
» la haute opinion qu'ils ont de leur eſprit...
» De là, cet attrait que les gens d'eſprit ont
» les uns pour les autres, malgré le danger
» que met dans leur commerce le déſir com-
» mun de la gloire.... C'eſt donc ſoi qu'on
» eſtime toujours dans les autres ; & c'eſt la
» raiſon pour laquelle les Céſars, les Alexan-
» dres, & généralement tous les grands hom-
» mes, ont toujours eu d'autres grands hom-
» mes ſous leurs ordres. Un Prince eſt habile ;
» il prend en main le ſceptre. A peine eſt-il
» monté ſur le trône, que toutes les places
» ſe trouvent remplies par des hommes ſu-

» périeurs. Le Prince ne les a pas formés ; il
» semble même les avoir pris au hasard : mais
» forcé de n'estimer & de n'élever aux pre-
» miers postes que des hommes dont l'esprit
» soit analogue au sien , il est, par cette rai-
» son, toujours nécessité de ne faire que de
» bons choix «. *Second discours, chap. 2, pag. 56 & suiv.*

Des divers genres d'esprit ; exposé du systême & des définitions de M. Helvetius.

Les sociétés, le public, l'univers, ne sont que la réunion des façons de voir & de penser des individus particuliers qui les composent. L'Auteur applique, dans deux chapitres, son principe à l'esprit considéré par rapport aux sociétés & au public ; il en montre les rapports, les différences, toutes résultantes de la réunion des intérêts & des caracteres.

Qu'est-ce que le génie ? » Pour le connoître,
» remontons à l'étymologie du mot *génie....*
» Il dérive de *gignere*, *gigno*, j'enfante, je
» produis. Il suppose toujours invention,
» & cette qualité est la seule qui appartienne
» à tous les génies différens. Les inventions
» ou les découvertes sont de deux especes.
» Il en est que nous devons au hasard, telles

» que font la bouſſole, la poudre à canon :
» il en eſt d'autres que nous devons au *génie* ;
» & par ce mot découverte, on doit entendre
» une nouvelle combinaiſon, un rapport
» nouveau, apperçu entre de certains objets
» ou de certaines idées. On obtient le titre
» *d'homme de génie*, ſi les idées qui réſultent
» de ces rapports forment un grand enſem-
» ble, ſont fécondes en vérités, & intéreſ-
» ſantes pour l'humanité.... Quelque rôle que
» je faſſe jouer au haſard, quelque part qu'il
» ait à la réputation des grands hommes, le
» haſard ne fait cependant rien qu'en faveur
» de ceux qu'anime le déſir vif de la gloire.
» Ce déſir fait ſupporter ſans peine la fatigue
» de l'étude & de la méditation. Il doue
» un homme de cette conſtance d'attention
» néceſſaire, pour s'illuſtrer dans quelque art
» ou quelque ſcience que ce ſoit ... ce déſir eſt
» l'ame de l'homme de génie «. *Quatrieme diſcours*, *chap.* 1, *pag.* 475 *& ſuiv.*

» Le mot *imagination* dérive du latin
» *imago*.... C'eſt l'invention, en fait d'images.
» La mémoire, qui n'eſt que le ſouvenir exact
» des objets qui ſe ſont préſentés à nous, ne
» differe pas moins de l'imagination, qu'un
» portrait de Louis XIV, fait par Le Brun, dif-
» fere du tableau compoſé de la conquête de

» la Franche-Comté «. *Quatrieme discours*, *chap.* 2, *pag.* 485 & *suiv.*

» Le moment auquel la passion se réveille
» le plus fortement, est ce qu'on nomme *sen-*
» *timent. Ibid.*

» Ce qu'on nomme *esprit*, n'est qu'un as-
» semblage d'idées, ou de combinaisons nou-
» velles. *Ibid*, *chap.* 3, *pag.* 501.

» Dans le physique, on donne le nom de
» *fin*, à ce qui ne s'apperçoit pas sans quel-
» que peine. Dans le moral, c'est-à-dire en
» fait d'idées & de sentimens, on donne pa-
» reillement le nom de *fin* à ce qu'on n'ap-
» perçoit pas sans une grande attention...
» Une idée *forte*, au contraire, est une idée
» intéressante, & propre à faire sur nous
» une impression vive. Cette impression peut
» être ou l'effet de l'idée même, ou de la
» maniere dont elle est exprimée «.... *Ibid*, *chap.* 4, *pag.* 506 & *suiv.*

» Fontenelle... s'apperçut que l'ignorant
» même pouvoit recevoir les semences de
» toutes les vérités... Il fit ses efforts pour pré-
» senter ses idées avec la plus grande netteté;
» il y réussit : la tourbe des esprits médio-
» cres se sentit tout-à-coup éclairée, & la re-
» connoissance publique lui déféra le titre

» *d'esprit de lumiere* «. *Ibid*, *chap.* 4, *pag.* 506 & *suiv.*

» Ce que j'ai dit, établit une différence
» sensible entre les esprits *pénétrans* & les es-
» prits *de lumiere & d'étendue.* Ceux-ci por-
» tent une vue rapide sur une infinité d'ob-
» jets; ceux-là, au contraire, s'attachent à
» peu d'objets, mais les creusent; ils parcou-
» rent en profondeur l'espace que les autres
» parcourent en superficie. L'idée que j'at-
» tache à ce mot *pénétrant*, s'accorde avec
» son étymologie. Le propre de cette sorte
» d'esprit, est de percer dans un sujet. A-t-il
» dans ce sujet fouillé jusqu'à une certaine
» profondeur? il quitte alors le nom de *pé-*
» *nétrant*, & prend celui de *profond* «. *Ibid*, *chap.* 5, *pag.* 522 & *suiv.*

» Le *goût*, pris dans la signification la plus
» étendue, est, en fait d'ouvrages, la con-
» noissance de ce qui mérite l'estime de tous
» les hommes. Dans une signification plus
» restreinte, c'est la connoissance particuliere
» de ce qui plaît au public d'une certaine
» Nation... Il est deux moyens de parvenir à
» cette connoissance... L'une que j'appelle *goût*
» *d'habitude*, tel que celui de la plupart des
» Comédiens, qu'une étude journaliere des
» idées & des sentimens propres à plaire

» au public, rend bons juges des pieces de » théatre, & sur-tout des pieces ressemblantes » à celles déjà données. L'autre espece de » goût, est un *goût raisonné* ; il est fondé » sur une connoissance profonde de l'huma- » nité, & de l'esprit du siecle. C'est particulié- » rement aux hommes doués de cette espece » de goût, qu'il appartient de juger des ou- » vrages originaux «. *Ibid*, *pag.* 528 *& suiv.*

» Ce qui plaît dans tous les siecles, comme » dans tous les pays, est ce qu'on appelle » *beau* : mais pour s'en former une idée plus » exacte & plus précise, peut-être faudroit-il » en chaque Art, & même en chaque partie » d'un Art, examiner ce qui constitue le beau. » De cet examen, on pourroit facilement » déduire l'idée d'un beau, commun à tous les » Arts & à toutes les Sciences, dont on for- » meroit l'idée abstraite du *beau*.

» Dans ce mot *bel esprit*, si le public unit » l'épithete de *beau* au mot *esprit*, il ne faut » point attacher à cette épithete l'idée de » ce vrai beau, dont on n'a point encore » donné de définition nette. C'est à ceux » qui composent dans le genre d'agrément, » qu'on donne particuliérement le nom de » bel esprit «. *Ibid*, *chap.* 6, *pag.* 531.

» Pour porter sur les idées & les opi-

» nions différentes des hommes, des juge-
» mens toujours justes, il faudroit être exempt
» de toutes les passions qui corrompent notre
» jugement; il faudroit avoir habituellement
» présentes à la mémoire, les idées dont la
» connoissance donneroit celle de toutes les
» vérités humaines. Personne ne sait tout;
» on n'a donc *l'esprit juste* qu'à certains
» égards... Cette sorte d'esprit n'est plus
» qu'un esprit faux, lorsqu'il s'agit de ces
» propositions compliquées où la vérité est
» le résultat d'un grand nombre de combi-
» naisons, où, pour bien voir, il faut voir
» beaucoup, où la justesse de l'esprit dépend
» de son étendue. Aussi n'entend-t-on com-
» munément par *esprit juste*, que la sorte
» d'esprit propre à tirer des conséquences
» justes, & quelquefois neuves, des opinions
» vraies ou fausses qu'on lui présente «. *Ibid*, *chap.* 8, *pag.* 548 & 549.

» La différence de *l'esprit* avec *le bon sens*,
» est dans la cause qui les produit. L'un est
» l'effet des passions fortes; l'autre, l'absence
» de ces mêmes passions. L'homme de bon
» sens ne tombe communément dans aucune
» de ces erreurs où nous entraînent nos pas-
» sions; mais aussi ne reçoit-il aucun de ces
» coups de lumiere qu'on ne doit qu'aux pas-
» sions vives...

» Qu'eſt-ce que *l'homme prudent*? Celui qui » conſerve, des maux éloignés, une image » aſſez vive pour qu'elle balance en lui la » préſence d'un plaiſir qui lui ſeroit funeſte «. *Ibid. chap.* 12, *pag.* 580 *& ſuiv.*

» On n'a juſqu'à préſent entendu, par *eſprit* » *de conduite*, que la ſorte d'eſprit propre à » guider aux objets de fortune qu'on ſe pro- » poſe «. *Ibid*, *chap.* 13, *pag.* 585 *& ſuiv.*

L'Auteur conclut de toutes ces défini- tions, » que ce qu'on appelle *eſprit* n'eſt » que le produit des objets placés dans notre » ſouvenir, & de ces mêmes objets mis en » fermentation par l'amour de la gloire. Ce » n'eſt donc qu'en combinant l'eſpece d'ob- » jets dont le haſard ou l'éducation ont » chargé notre mémoire, avec le degré de » paſſion qu'on a pour la gloire, qu'on peut » réellement connoître la force & le genre » de ſon eſprit. Qui s'obſerve ſcrupuleuſe- » ment à cet égard, ſe trouve à peu près dans » le cas de ces Chymiſtes habiles, qui, lorſ- » qu'on leur montre les matrices dont on a » chargé le matras, & le degré de feu qu'on » lui donne, prédiſent à peu près le réſultat » de l'opération «. *Ibid*, *chap.* 16, *pag.* 628 *&* 629.

On examine ces définitions, & l'on continue de ſéparer l'ivraie du bon grain.

Telle eſt l'analyſe des opinions de l'Auteur, qui a employé le plus d'art pour réaliſer le doute de M. Loxe : *ſi Dieu n'a pas donné à quelque amas de matiere, diſpoſée comme il l'a trouvé à propos, la puiſſance d'appercevoir & de penſer.*

Je n'entreprendrai pas de relever toutes les erreurs cachées adroitement ſous les vérités que ces définitions nous préſentent. Je m'attache au corps du ſyſtême ; mais je ne peux m'empêcher d'obſerver l'affectation avec laquelle M. Helvetius, ſous prétexte de recourir à l'étymologie des noms qu'on donne communément aux différens genres d'eſprits, nous reporte ſans ceſſe à des images, à des métaphores matérielles.

Qu'eſt-ce que le *génie* ? » Pour le connoître, » remontons à l'étymologie du mot ... *gi-* » *gnere*, *gigno*, *j'enfante*, *je produis* «. — Oui, Monſieur, le génie ſuppoſe preſque toujours *production*, *invention* : mais quelle eſt cette production ? A-t-elle quelque choſe de ſemblable à la végétation de la matiere ? Je copie encore vos propres expreſſions : *par ce mot*

(invention) *découverte*, *on doit entendre une nouvelle combinaiſon*, *un rapport nouveau*, *apperçu entre certains objets ou certaines idées.* Or, quel eſt l'être qui ſaiſit ces rapports, ces analogies, qui enviſage les objets ſous toutes les faces dont ils ſont ſuſceptibles, qui tire des conſéquences de cette comparaiſon ? Sont-ce les ſenſations, ce que vous nommez *la ſenſibilité phyſique* ? Je ſaiſis un exemple que vous me préſentez. » Tout le monde apper-
» çoit-il également toute la beauté de ce mot
» de M. de Vendôme, lorſque, témoin de
» la fuite de quelques troupes que leurs Of-
» ficiers tâchoient en vain de rallier, ce Gé-
» néral ſe jette au milieu des fuyards, en
» criant aux Officiers : *Laiſſez faire les Sol-*
» *dats*, *ce n'eſt point ici*, *c'eſt là* (montrant
» un arbre éloigné de cent pas) *que ces trou-*
» *pes vont*, *& doivent ſe reformer* «? *Troiſieme diſcours*, *chap.* 7, *pag.* 308 & 309.—Voilà ſans doute un trait de génie : mais pourquoi l'eſt-il ? Par la multitude & la rapidité des combinaiſons qu'il exige, par la connoiſſance du cœur humain qu'il ſuppoſe. M. de Vendôme ſait, qu'une fois flétri par la honte, l'homme perd toute ſon activité ; les Officiers augmentent cet affaiſſement par leurs reproches : mais ſuppoſer dans ces Soldats que la crainte

domine maintenant, des vues nobles, une connoiſſance profonde de l'art militaire, qui les porte à feindre une fuite précipitée, pour diſperſer les ennemis qui les ſuivent, & aſſurer la victoire ; c'eſt ranimer l'eſpérance dans leur cœur, c'eſt en faire des Héros, précisément parce qu'on ſuppoſe qu'ils le ſont. Eh bien, Monſieur, toutes ces combinaiſons que l'eſprit d'un grand homme forme en un inſtant, dont le ſuccès démontre la juſteſſe, ſont-elles l'ouvrage de la *ſenſibilité phyſique*, ſuivant votre expreſſion, c'eſt-à-dire, de l'organe matériel de la ſenſation & de la mémoire ?

— » Tout inventeur dans un Art ou dans » une Science qu'il tire, pour ainſi dire, du » berceau, eſt toujours ſurpaſſé par l'homme » d'eſprit qui le ſuit dans la même carriere ; » & le ſecond par un troiſieme; ainſi de ſuite, » juſqu'à ce que cet Art ait acquis un certain » degré de perfection. En eſt-on au point où » ce même Art peut recevoir le dernier degré » de perfection, ou du moins le degré né» ceſſaire pour en conſtater la perfection chez » un peuple ? alors celui qui la donne ob» tient le titre *de génie*, ſans avoir quelque» fois avancé cet Art dans une proportion plus » grande que ne l'ont fait ceux qui l'ont pré-

» cédé. Il ne suffit donc pas d'avoir du génie
» pour en avoir le titre «. *Ibid.*

— Pourquoi l'opinion publique ne donne-t-elle le titre de *génie* qu'à ceux qui tirent un Art ou une Science du *chaos*, ou à ceux qui les portent au dernier degré de perfection ? Parce que ce n'est que dans ces deux degrés qu'éclate aux yeux du public ce feu divin qui caractérise le génie. Les intermédiaires l'ont quelquefois en un degré aussi grand, quoiqu'ils n'obtiennent de l'opinion, Reine du monde, qu'un titre inférieur à celui de *génie*; ce qui prouve, Monsieur, que votre définition n'est exacte, qu'autant qu'on la restreint à l'opinion que les hommes ont de ceux à qui ils accordent le titre *d'hommes de génie*, que cette qualité considérée en elle même, n'est autre que *la destination de la nature, ou de son Auteur, à un Art, à une Science, à une découverte, qui pourvoit ceux à qui une telle vocation est donnée de tous les moyens nécessaires pour l'accomplir* : or, l'être à qui cette vocation est donnée, qui la suit, qui employe les moyens les plus propres pour réussir, est-il cette *sensibilité physique*, ces organes matériels des sens qui reçoivent les impressions matérielles des objets extérieurs, ou le centre commun & indivisible auquel ces impressions se com-

Corneille, les Romains auſſi grands, & plus grands peut-être qu'ils n'étoient, cette fertilité d'imagination de Voltaire, qui s'approprie & embellit tout ce qu'il touche; tout cela, Monſieur, n'eſt-il l'effet que de la ſeule *ſenſibilité phyſique*? Je vois des couleurs répandues ſur une palette; mais c'eſt la main de l'Artiſte qui les nuance & les diſpoſe, & la main qui la guide? L'imagination matérielle nous trace les images: mais qui les rapproche, qui les réunit, qui les contraſte?

Cette *lumiere*, qui réſulte de la netteté avec laquelle les idées les plus abſtraites ſont préſentées par ces hommes rares que vous qualifiez *d'eſprits de lumiere*, a-t-elle quelque reſſemblance avec les rayons du ſoleil qui frappent nos yeux, & quelquefois les bleſſent; cette *pénétration*, cette *profondeur* qui creuſe l'eſpace que les *eſprits étendus* parcourent en *ſuperficie*, ne ſont-ce pas des métaphores que vous employez ſans ceſſe, & que je ſuis obligé d'adopter moi-même pour rendre ſenſibles des idées abſtraites? J'en ai dit la raiſon dans un autre lieu. *Tom.* 1, *part.* 1, *c.* 2, §. 4, *p.* 84 *& ſuiv.* La parole matérielle ne peut s'exprimer que par un ſon matériel. Dans l'état actuel de la nature, les ames humaines n'ont de commu-

nication entre elles qu'à l'aide des ſenſations corporelles. Le Philoſophe eſt donc obligé, pour nous communiquer ſes penſées, de frapper nos ſens par des images corporelles. En réſulte-t-il que notre ame, ſéparant l'idée du mot qui lui ſert, pour ainſi dire, d'enveloppe, ne puiſſe concevoir, à l'aide du raiſonnement, un être abſolument diſtinct de la matiere ? Je ne veux que vos propres expreſſions, pour prouver cette vérité. Remarquez qu'en même temps que vous me préſentez des idées intellectuelles, ſous des images corporelles, vous êtes forcé, pour me faire entendre les opérations de cet être qui combine les ſenſations, qui les compare, qui en tire des conſéquences, de recourir à un agent extérieur que vous nommez tantôt *eſprit*, tantôt *ame*. Pour connoître ſi ce n'eſt de votre part qu'une figure deſtinée à rendre les opérations de ce que vous nommez la *ſenſibilité phyſique* plus frappantes, ſubſtituons dans quelques-uns des morceaux que j'ai cités, cette *ſenſibilité phyſique*, qui eſt, ſelon vous, le reſſort univerſel de nos facultés, aux mots *eſprit*, *ame*, que j'y rencontre ſans ceſſe. Je dirai donc :

» Dans un moment où la *ſenſibilité phyſique* » de Newton n'étoit occupée d'aucune af-

» faire, agitée d'aucune passion, ce fut le ha-
» sard qui, l'attirant sous une allée de pom-
» miers, détacha quelques fruits de leurs bran-
» ches, & donna à ce Philosophe la premiere
» idée de son systême.... «.

C'est la *sensibilité physique* qui produit ces découvertes, ces inventions intéressantes qui caractérisent le *génie*.

C'est la *sensibilité physique* qui apprit à Fontenelle à présenter ses idées avec cette netteté qui lui mérita le titre *d'esprit de lumiere*.

C'est la *sensibilité physique* qui creuse, approfondit les objets auxquels elle s'attache, & qui donne à un homme le titre *d'esprit pénétrant & profond*.

C'est enfin la *sensibilité physique* qui, combinant les objets dont le hasard ou l'éducation ont chargé notre mémoire, avec le degré de passion que nous avons pour la gloire, met à portée celui qui s'observe scrupuleusement, de juger, de connoître la force & le genre de son esprit.

Qui n'apperçoit, Monsieur, la fausseté de ces propositions, dans lesquelles je n'ai fait cependant que substituer à cet *esprit*, à cette *ame*, que vous mettez sans cesse au jeu, lors même que vous vous efforcez d'en méconnoître l'existence, *la sensibilité physique*, à la-

quelle vous attribuez toutes nos idées, tous nos ſentimens, toutes les combinaiſons, tous les rapports, toutes les différences que nous appercevons dans les objets, toutes les conſéquences que nous en tirons?

Origine des paſſions, ſuivant l'Auteur du Livre de l'Eſprit, toutes fondées ſur la ſoif du plaiſir, & la crainte de la douleur.

Mais cette *paſſion de la gloire*, qui eſt l'ame du génie, ſelon votre expreſſion, comment l'attribuer à la pure *ſenſibilité phyſique*? Pour développer ſur ce point le ſyſtême de l'Auteur du Livre de l'Eſprit, il eſt néceſſaire de remonter à l'origine qu'il attribue à nos paſſions.

» Il en eſt, dit-il, qui nous ſont immé-
» diatement données par la nature; il en eſt
» que nous ne devons qu'à l'établiſſement des
» ſociétés. Pour ſavoir laquelle de ces deux
» différentes eſpeces a produit l'autre, qu'on
» ſe tranſporte en eſprit aux premiers jours
» du monde, l'on y verra la nature, par la
» *ſoif*, la *faim*, le *froid*, le *chaud*, avertir
» l'homme de ſes beſoins, & attacher une
» infinité de plaiſirs & de peines à la ſatisfac-
» tion ou à la privation de ſes beſoins: on

» y verra l'homme capable de recevoir des
» impressions de *plaisir* & de *douleur*, naître,
» pour ainsi dire, avec l'amour de l'un &
» la haine de l'autre.

» Or, dans cet état, l'avarice, l'orgueil,
» l'ambition, n'existoient pas pour lui; uni-
» quement sensible au *plaisir*, & à la *douleur*
» physique, il ignoroit toutes ces peines &
» ces plaisirs factices que nous procurent les
» *passions* que je viens de nommer.

» De pareilles passions ne nous sont donc
» pas immédiatement données par la nature;
» mais leur existence, qui suppose celle des
» sociétés, suppose encore en nous le germe
» caché de ces mêmes passions.... Il semble
» que dans l'univers moral, comme dans
» l'univers physique, Dieu ait mis un seul
» principe dont tout ce qui a été, ce qui
» est, & ce qui sera, n'est que le dévelop-
» pement nécessaire.

» Il a dit à la nature : *Je te doue de la*
» *force*: aussi-tôt les élémens soumis aux loix
» du mouvement, mais errans, & confondus
» dans les déserts de l'espace, ont formé mille
» assemblages monstrueux, ont produit mille
» chaos divers, jusqu'à ce qu'enfin ils se
» soient placés dans l'équilibre & l'ordre phy-

» sique, dans lequel on suppose maintenant
» l'univers arrangé.

» Il semble qu'il ait dit pareillement à
» l'homme : *Je te doue de la sensibilité.* C'est
» par elle, qu'aveugle instrument de mes vo-
» lontés, incapable de connoître la profon-
» deur de mes vûes, tu dois, sans le savoir,
» remplir tous mes desseins; je te mets sous
» la garde du *plaisir* & de la *douleur*; l'un &
» l'autre veilleront à tes pensées, à tes ac-
» tions, engendreront tes aversions, tes
» amitiés, tes tendresses, tes fureurs, al-
» lumeront tes désirs, tes craintes, tes espé-
» rances, te dévoileront des vérités, te plon-
» geront dans des erreurs; & après t'avoir
» fait enfanter mille systêmes absurdes & dif-
» férens de morale & de législation, te dé-
» couvriront un jour les principes simples,
» au développement desquels est attaché l'or-
» dre & le bonheur moral «. *Troisieme dis-
cours, chap. 9, pag.* 321 & 322.

Ces principes posés, l'Auteur parcourt les diverses passions qui agitent les hommes. Il leur assigne à toutes, pour cause unique, l'amour du plaisir, & la crainte de la douleur.

» L'avare désire les richesses, ou comme
» l'échange de tous les plaisirs, ou comme

» l'exemption de toutes les peines attachées
» à l'indigence «.

— Mais pourquoi se prive-t-il des plaisirs dont il peut jouir ? — » Par une crainte excessive & ridicule de la possibilité de l'indigence & des maux qui y sont attachés «. *Ibid. troisieme discours, chap.* 10, *pag.* 326 & *suiv.*

» Le crédit attaché aux grandes places » peut, ainsi que les richesses, nous épargner des peines, & nous procurer des » plaisirs, & par conséquent être regardé » comme un échange.... Comment, dans » cette fiere ambition qui, le bras fumant de » carnage, s'assied au milieu des champs de » bataille, sur un monceau de cadavres, » & frappe, en signe de victoire, ses aîles dé-» goûtantes de sang... reconnoître la fille de » la Volupté ? C'est cependant elle, qui, sous » le nom de libertinage, recrute les armées » de presque toutes les Nations. On aime les » plaisirs, & par conséquent les moyens de » s'en procurer... *Ibid. chap.* 11, *pag.* 330 & » *suiv.* Appelé aux grandeurs, par la pas-» sion des femmes, l'ambitieux s'engage dans » une route aride. S'il y rencontre par ha-» sard quelques plaisirs, ces plaisirs sont tou-» jours mêlés d'amertumes ; il ne les goûte

» avec délices, que parce qu'ils sont rares &
» semés çà & là, à peu près comme ces ar-
» bres que l'on rencontre de loin en loin dans
» les déserts de la Lybie, dont le feuillage
» desséché n'offre un ombrage agréable qu'à
» l'Africain brûlé qui s'y repose. La contra-
» diction qu'on apperçoit entre la conduite
» d'un ambitieux, & les motifs qui le font
» agir, n'est donc qu'apparente «. *Ibid. chap.* 12, *pag.* 342 & 343.

» On ne désire être estimable, que pour
» être estimé, & on ne désire l'estime des
» hommes, que pour jouir des plaisirs atta-
» chés à cette estime : l'amour de l'estime
» n'est donc que l'amour déguisé du plaisir.
» *Or, il est deux sortes de plaisirs ; les uns*
» *sont les plaisirs des sens, & les autres sont*
» *les moyens d'acquérir ces mêmes plaisirs, parce*
» *que l'espoir d'un plaisir est un commencement*
» *de plaisir* : plaisir cependant qui n'existe
» que lorsque cet espoir peut se réaliser. La
» *sensibilité physique* est donc le germe de l'or-
» gueil & de toutes les autres passions «.
Ibid. chap. 13, *pag.* 348 & 349.

» Aimer, c'est avoir besoin. Nulle amitié
» sans besoin ; ce seroit un effet sans cause.
» Les hommes n'ont pas tous les mêmes be-
» soins ; l'amitié est donc entre eux fondée

» sur des motifs différens. Les uns ont besoin
» de plaisir ou d'argent; les autres de crédit:
» ceux-ci de converser, ceux-là de confier
» leurs peines. En conséquence, il est des
» amis de plaisirs, d'argent, d'intrigues,
» d'esprit, de malheur.... Mais, dira-t-on,
» si l'amitié suppose toujours un besoin phy-
» sique, qu'est-ce qu'un ami, un parent de
» notre choix? On désire un ami, pour vivre,
» pour ainsi dire, en lui, pour épancher
» notre ame dans la sienne, & jouir d'une
» conversation que la confiance rend tou-
» jours délicieuse: cette passion n'est donc
» fondée ni sur la crainte de la douleur, ni
» sur l'amour des plaisirs physiques. Mais,
» répondrai-je, à quoi tient le charme de la
» conversation d'un ami? Au plaisir de parler
» de soi. La fortune nous a-t-elle placés dans
» un état honnête? on s'entretient avec son
» ami, des moyens d'accroître ses biens, ses
» honneurs, sa réputation. Est-on dans la mi-
» sere? on cherche, avec ce même ami, les
» moyens de se soustraire à l'indigence, &
» son entretien nous épargne du moins,
» dans le malheur, l'ennui des conversations
» indifférentes. C'est donc toujours de ses
» peines & de ses plaisirs qu'on parle à son
» ami: or, s'il n'est de vrais plaisirs, & de

» vraies peines, comme je l'ai prouvé plus » haut, que les plaisirs & les peines physiques, si les moyens de se les procurer ne » sont que des *plaisirs d'espérance*, qui supposent l'existence des premiers, & qui n'en » sont, pour ainsi dire, qu'une conséquence, » il s'ensuit que l'amitié, ainsi que l'avarice, » l'orgueil, l'ambition, & les autres passions, est l'effet de la *sensibilité physique* «. *Ibid. chap.* 14, *pag.* 350 *& suiv.*

Je ne suivrai pas notre Auteur dans les autres détails; ce que j'ai dit suffit pour faire connoître son systême.

Equivoque sur laquelle roule ce systême : véritable origine des passions, des vices & des vertus. On continue de réfuter l'Auteur du Livre de l'Esprit, par lui-même.

Dieu, après avoir établi les loix physiques, a dit à chaque être qui compose le grand tout, que vous nommez la nature : Concours de toute la force que je t'ai donnée, à la conservation de son existence actuelle.

Il a dit à l'être intelligent & sensible : Travaille de toutes tes forces à faire ton bonheur. De là cet intérêt personnel, cet amour-propre, la premiere passion de l'homme, qui se mo-

difie ſuivant les objets auxquels il s'applique. Pourquoi nous reporter ſans ceſſe à un état que nous ne connoiſſons pas, qui n'a ſans doute jamais exiſté, des hommes diſperſés dans les forêts, ne connoiſſant d'autres loix que celles de la force ?

Je conviens avec vous que, dans cet état, l'homme ſauvage n'ayant d'autre intérêt que la fuite de la douleur, & la ſoif du plaiſir, n'étoit ſuſceptible que des ſeules paſſions qui naiſſent de ces ſentimens, haine, déſir, inquiétude, crainte, eſpérance, triſteſſe, joie, colere, envie, honte, remords, tout ſe reportoit aux objets phyſiques de ſes beſoins. *Voyez la ſeconde partie de cet Ouvrage, chap.* 4, §. 2. S'il uſoit de violence contre ſon ſemblable, c'étoit pour s'emparer des animaux qu'il avoit ſoumis ou conquis à la chaſſe, pour jouir de la compagne qu'il s'étoit aſſociée. Mais vous ne pouvez jeter les yeux ſur une ſeule famille, ſans rencontrer l'anéantiſſement de cet état d'égalité de nature. Ce ſentiment qui nous porte vers la ſociété n'eſt pas le fruit de nos inſtitutions ; il eſt dans la nature. Je ne me ſervirai ici, Monſieur, que de vos propres expreſſions pour le prouver : » A quoi tient, » dites-vous, le charme de la converſation » d'un ami? Au plaiſir de parler de ſoi «.—Dans

l'état actuel de la société, ce sont les projets de fortune que nous formons, les craintes qui nous agitent; dans l'état de nature, ce feroient les victoires que l'homme fauvage auroit remportées fur les animaux, les dangers auxquels il auroit échappé, les plaifirs qu'il fe feroit procurés; en forte, dit Ciceron (a), que *Timon le Mifanthrope même ne pourroit fe paffer d'un objet avec lequel il pût exhaler fa haine contre le genre humain; tant il eft vrai que la folitude eft contraire à la nature de l'homme!* Or, ce fentiment, d'où naît-il en nous; fi ce n'eft du caractere qui diftingue l'homme, même à l'extérieur, de tous les animaux, la facilité de communiquer à nos femblables, nos fentimens & nos penfées, de cette fenfibilité intellectuelle, bien fupérieure à la fimple *fenfibilité phyfique*, que nous fuppofons aux autres pour nous-mêmes, par une conféquence de celle que nous éprouvons pour eux:

Non ignara mali, miferis fuccurrere difco.

(a) *Quin etiam fi quis eâ afperitate eft & immunitate naturæ, ut congreffus & focietatem hominum fugiat atque oderit, qualem fuiffe Athenis Timonem, nefcio quem accepimus; tamen is pati non poffit, ut non acquirat aliquem apud quem evomat virus aufteritatis fuæ ... fic natura folitarium nihil amat. Cicer. de Amicitiâ.*

Les maux sont nos instituteurs. Nous les éprouvons, dès les premiers momens de notre vie, par l'état de foiblesse dans lequel la nature nous fait naître ; c'est le lien de la société. A peine eut-elle détruit l'égalité de nature, que la concurrence d'intérêts donna naissance à tous les vices & à toutes les vertus. L'amour des richesses anime le travail ; porté à l'excès, il se convertit en une maladie qui desséche l'avare à la vue des trésors qu'il a amassés, & qu'il accumule sans cesse : cet orgueil si noble, lorsqu'on le réduit à la mesure d'une juste émulation qui ne désire de parvenir aux honneurs que par les services rendus à la patrie, qui produit nos efforts, qui nous acquiert l'estime & l'amour de nos concitoyens, se change en une ambition efféminée, rampant sans cesse dans de viles intrigues, flattant le vice pour obtenir la faveur qu'il distribue, employant le poison de la calomnie pour écarter un concurrent dangereux, & porter à la vertu des coups d'autant plus sûrs, qu'ils sont plus cachés. Cette amitié, le charme de la vie, (a) *qui anime nos espérances*,

(a) *Cùmque plurimas & maximas commoditates amititia contineat, tùm illa nimiùm præstat omnibus, quòd bonâ spe perlucet in posterùm, nec debilitari animos aut calere*

qui releve le courage abattu par l'adversité, & *arrête l'impétuosité des passions*, *qui nous identifie avec l'objet de notre affection ; cette amitié*, *la consolation des absens*, *la ressource du pauvre*, *le soutien du foible*, *qui semble nous rappeler du tombeau*, *pour nous faire vivre dans la mémoire de nos amis*, vous osez la dégrader, jusqu'à ne lui donner d'autre base qu'un vil intérêt ou une association de libertinage. — *Il est*, dites-vous, *des amis du plaisir*, *d'argent*, *d'intrigue*, *d'esprit*, *de malheur* : — Les relations d'état, de biens, de malheurs, font naître l'amitié & l'entretiennent ; sans doute : mais elles n'en sont jamais que l'occasion, non le principe. — Pourquoi ne subsiste-t-elle pas éternellement ? — Parce que la concurrence des mêmes intérêts la détruit trop souvent, que l'envie, la jalousie préparent un poison qui la consume : mais remarquez qu'elle renferme essentiellement le vœu de la perpétuité. — » Il est des cœurs indifférens à l'amitié : » *ce sont souvent moins des hommes insensibles*,

---

patitur : verum etiam amicum qui intuetur, tanquàm exemplar aliquod intuetur sui ; quo circa & absentes adsunt, & egentes abundant, & imbelles valent, & quod difficilius est, mortui vivunt ; tantus eos honos in memoriâ desiderium prosequitur amicorum... Cic. de Amicitiâ.

» *que des homme désabusés* «. — Ainsi vous essayez de priver l'humanité de la bienfaisance (*a*), sans *laquelle aucune maison, aucune ville ne peuvent subsister, sans laquelle la terre entiere deviendroit un séjour d'horreur & de misere.* Mais pourquoi, si la sensibilité n'est pas empreinte dans le cœur de l'homme, de la main de la nature, ou de son auteur, ces hommes éclairés, selon vous, sont-ils forcés de se couvrir du masque de la bienfaisance qu'ils n'ont pas dans le cœur, à peine d'être punis de leur insensibilité par leur solitude ? Laissez agir ce lien universel de la société ; bientôt il élévera l'homme au dessus de lui-même, il lui fera sacrifier ses intérêts les plus chers à l'avantage commun de sa patrie, au désir de vivre dans la mémoire de ses semblables. Ces vertus ne sont-elles l'effet que de la seule *sensibilité physique* ?

Et cette espérance que vous reconnoissez pour un *commencement de plaisir*, le soulagement de tous les maux de la vie, comment la concilier avec vos définitions ? Ne suppose-t-elle pas un retour sur nous-mêmes,

---

(*a*) *Quòd si exemeris è naturâ rerum benevolentiæ conjunctionem, nec domus ulla, nec urbs stare poterit, nec agri quidem cultus permanebit. Cic. ibid.*

une comparaiſon des événemens heureux & malheureux que nous avons éprouvés, ou dont nous avons été témoins, & par conſéquent un centre qui réuniſſe nos ſenſations, les objets que la mémoire nous fournit, qui les compare, qui les juge? C'eſt le point vers lequel je ne peux m'empêcher de vous ramener ſans ceſſe.

Votre ſyſtême, Monſieur, n'eſt autre que celui d'Epicure, dont un grand Prince diſoit: (*a*) » qu'il ne doutoit pas que la morale „ de ce Philoſophe à laquelle on attribue „ la décadence de l'Empire Romain, ne dût „ entraîner la ruine de toutes les Nations „ chez leſquelles elle s'introduiroit «. Ecoutons le génie le plus philoſophique, comme le plus grand Orateur de l'ancienne Rome (*b*).

» Quoi donc! ce *Torquatus* qui enleva à „ un géant Gaulois ce collier dont votre mai„ ſon a pris ſon ſurnom, eſt-ce le plaiſir qu'il „ cherchoit dans ce combat? Eſt-ce la volupté

(*a*) Louis IX, Dauphin de France, pere du Roi.

(*b*) N. B. Le ſtyle de ce traité de Ciceron m'a forcé à traduire ce morceau moins littéralement, pour éviter des répétitions, & me rapprocher du goût de notre ſiecle; mais je me ſuis efforcé de rendre, le plus exactement qu'il m'a été poſſible, le ſens de mon Auteur.

qu'il

» qu'il avoit en vue dans cette bataille où
» il remporta la victoire sur les Latins, au-
» près du Vezeris, dans son troisieme Consu-
» lat (*a*) ? Et lorsque ce même Manlius fit
» tomber la tête d'un fils victorieux, ne pré-
» féra-t-il pas au charme le plus doux de la vie,
» à l'amour paternel, la majesté du comman-
» dement, la pureté de la discipline militaire ?
» Et L. Torquatus, celui qui fut Consul,

(*a*) *Ita prorsùs existimo neque eum Torquatum, qui hoc primum cognomen invenerit, aut torquem illam hosti detraxerit, ut aliquam ex eâ perciperet corporis voluptatem; quid quòd securi filium percusserit, privasse se etiam videtur multis voluptatibus, cum ipsi naturæ, patrioque amori prætulerit jus majestatis atque imperii? Quid Lucius Torquatus, is qui Consul cum Cn. Octavo fuit, cùm illam severitatem in eo filio adhibuit quem in adoptionem D. Silano emancipaverat, ut eum Macedonum legatis accusantibus, quod pecunias Prætorem in provinciâ cœpisse arguerent, causam apud se dicere juberet, reque ex utrâque parte auditâ pronunciaret, eum non talem videri fuisse in imperio, qualem ejus majores fuissent, & in conspectu suo venire vetuit, numquid videtur de voluptatibus suis cogitasse? Sed ut omittam pericula, labores, dolorem etiam quem optimus quisque pro patriâ & pro suis suscipit, ut non modò ullam captet, sed etiam prætereat omnes voluptates, dolores denique quosvis suscipere malit, quàm deserere ullam officii partem, ad ea quæ hoc non minùs declarant, sed videntur leviora veniamus. Cic. de fin. mali, & boni, lib. 1.*

» avec Octave, qui se montra si sévere en» vers ce fils que Sillanus avoit adopté, » qu'il le força de comparoître à son tri» bunal, pour se justifier de l'accusation de » péculat, intentée contre lui par les Dé» putés de Macédoine, où il avoit exercé » la Préture, & qu'ayant entendu les Parties, » avec l'impartialité d'un Juge integre, il » prononça, que la conduite de son fils dans » son Gouvernement ne lui paroissoit pas » digne de ses ancêtres, & défendit à ce fils » de paroître en sa présence, est-ce la volupté » qu'il ambitionnoit dans cette rigueur dont il » usoit envers son fils? Consultez notre His» toire, vous la trouvez remplie de Héros qui » ont affronté les dangers, les travaux, les » douleurs les plus cruelles pour leur patrie & » pour leurs proches, qui n'ont pas seulement » renoncé à ces plaisirs dont vous prétendez » l'attrait invincible dans le cœur de l'homme, » mais qui ont préféré de souffrir les tour» mens les plus cruels, plutôt que de man» quer au devoir ... «.

— (a) » Torquatus, dites-vous, a agi ainsi

(a) *Esto, fecerit, si ita vis, Torquatus propter suas utilitates, malo enim dicere, quàm voluptates, in tanto præsertim viro. Num etiam ejus Collega Q. Decius, princeps*

» pour son propre avantage ; car j'aime
» mieux me servir de cette expression , que
» de dire que ce grand homme n'eut d'autre
» but que le plaisir. — Eh bien ! lorsque
» Décius son collegue , le premier de ceux
» qui furent honoré du Consulat dans cette fa-
» mille , se dévouoit pour la patrie , lorsqu'il
» poussoit son cheval pour se précipiter au
» milieu de l'armée des Latins, croyez-vous
» qu'il fût occupé de la volupté ? Quelle
» jouissance pouvoit-il espérer , instruit que
» la mort devoit suivre immédiatement son
» action ? Cependant il désiroit cette mort
» avec plus d'ardeur qu'Epicure ne pense
» que nous devons désirer la volupté. Si cette

in eâ familiâ Consulatus , cùm se devovëret & in mediam aciem Latinorum irruebat , aliquid de voluptatibus suis cogitabat ? Nam ubi eam caperet , aut quando , cùm sciret confestim esse moriendum , eam qua mortem ardentiore studio peteret quam Epicurus voluptatem petendam putat ? Quod quidem ejus factum nisi esset jure laudatum , non esset imitatus quarto Consulatu filius : neque porrò ex eo natus cùm Pirrho bellum gerens Consul cecidisset in prælio , seque è continenti tertiam victimam reipublicæ præbuisset. Contineo me ab exemplis Græcis , hoc modicum est , Leonidas , Epaminondas , tres aliqui aut quatuor. Ego si nostros colligere cœpero , perficiam illud quidem ut se virtuti tradat constringendam voluptas , sed dies me deficiet. Ibid , liv. 2.

» action n'avoit été applaudie avec justice,
» eût-elle été imitée par son fils dans son
» Consulat, & par son petit-fils qui se livra
» pour troisieme victime de la République,
» afin d'appaiser les Dieux irrités, lorsque
» le Consul eut péri dans la bataille contre
» Pyrrhus ? Je passe sous silence les exemples
» que les Grecs nous fournissent, peu nom-
» breux en comparaison des nôtres, *Léonidas*,
» *Epaminondas*, trois ou quatre autres;
» le jour ne suffiroit pas, si je voulois ra-
» conter tous les faits des Romains qui mi-
» rent la volupté dans les chaînes de la vertu «.

(*a*) » Votre Maître Epicure ne recon-
» noît pour honnête que ce qui est glo-
» rieux aux yeux du peuple. Selon lui,
» nous ne recherchons la gloire même que
» pour la volupté, quoiqu'elle nous procure
» souvent une satisfaction plus pure que cer-
» tains plaisirs des sens... «.

Une telle morale accréditeroit tous les crimes. » Quoi donc! si votre Disciple est assez

---

(*a*) *Hanc dicit honestatem tuus Epicurus omninò ignorare se.... ut enim consuetudo loquitur, id solùm dicitur honestum quod est populari famâ gloriosum, quod inquit quamquam voluptatibus quibusdam est sæpe jucundius, tamen expetitur propter voluptatem. Ibid.*

» adroit pour dérober ses forfaits à la connoif-
» sance de ses concitoyens, s'il est assez témé-
» raire pour braver & la peine de la loi, & la
» haine ou le mépris des hommes (*a*), s'il
» méprise la mort, *s'il n'a aucune crainte des*
» *Dieux*, *si*, (ce que vous présentez comme
» l'effort le plus sublime de la Philosophie)
» *il ne fait aucune difficulté de sortir de la vie*,
» *lorsqu'il croit que la mort est pour lui le parti*
» *le plus utile....* en ôtant ainsi aux hommes
» la crainte de ce Juge intérieur qu'on ne
» peut séduire, est-il quelque crime que votre
» Sage ne soit porté à commettre pour se pro-
» curer les plaisirs des sens ? ... (*b*) Mais sup-
» posez qu'un tel homme ait une puissance
» égale à son habileté, ainsi que nous avons

(*a*) *Sic enim ab Epicuro sapiens beatus semper inducitur, finitas habet cupiditates, negligit mortem, de Diis immortalibus, sine ullo metu, vera sentit, non dubitat, si ita melius sit, de vitâ migrare. Ibid, liv.* 1.

Ut hominum conscientiâ remotâ, nihil tam turpe sit, quod voluptatis causâ non videatur facturus. Ibid, liv. 2.

(*b*) *Sed finge non solùm callidum eum qui aliquid improbè faciat, verùm etiam præpotentem ut M. Crassus fuit ... ut hodie noster Pompeius, cui rectè facienti gratia est habenda, esse enim, quamvis vellet justus, iniquus poterat impunè, quàm multa verò injustè fieri possunt quæ nemo possit reprehendere ! Ibid.*

» vu M. Craſſus, ou tel qu'eſt aujourd'hui
» notre Pompée, à qui on doit ſavoir gré de
» vouloir être juſte, pouvant être injuſte
» impunément, dites-moi combien d'injuſti-
» ces peuvent commettre ceux que perſonne
» n'a la force de reprendre ?

(*a*) » Qu'eſt-ce qu'aimer, ſi ce n'eſt vouloir

(*a*) *Quid autem eſt amare, ex quo nomen amicitiæ ductum eſt, niſi velle bonis aliquem affici quàm maximis, etiamſi ad ſe ex eis nihil redeat ? ... Manebit ergo amicitia tamdiu, quamdiu ſequetur utilitas, & ſi utilitas amicitiam conſtituit, tollet eamdem... Quòd ſi non modò utilitatem tibi nullam afferet, ſed jacturæ rei familiaris erunt faciendæ, labores ſuſcipiendi, adeundum vitæ periculum, ne tunc quidem te reſpicies, & cogitabis ſibi quemque natum eſſe & ſuis voluptatibus ? Vadem te ad mortem tyranno dabis pro amico, ut Pitagoras ille fecit ſiculo tyranno ? Aut Pilades cum ſis, dices te eſſe Oreſtem, ut moriare pro amico ? Aut ſi eſſes Oreſtes, Piladem refelleres, te indicares, & ſi non probares, quominùs ambo unà necaremini non deprecarere ? Faceres tu quidem, Torquate, hæc omnia ; nihil enim arbitror magnâ laude dignum, quod te prætermiſſurum credam, aut mortis, aut doloris metû... At coluit ipſe amicitias* (*Epicurus*). *Quaſi quis illum neget & bonum virum, & comem & humanum fuiſſe ; de ingenio ejus, in his diſputationibus, non de moribus quæritur... At mihi quidem & ipſe bonus vir fuit, & multi Epicueri fuerunt & hodie ſunt in amicitiis fideles, & in omni vitâ conſtantes & graves, nec voluptate ſed officio conſilia moderantes : hoc videtur major vis*

» le plus grand bien à son ami, quoiqu'il » ne vous en revienne aucune utilité?...

---

honestatis & minor voluptatis. Ita enim vivunt ut eorum vita probetur, refellatur oratio, atque, ut cæteri existimantur, dicere meliùs quàm facere : sic hi mihi videntur facere meliùs quàm dicere ... ne longiùs abeam, moriens quid dicat Epicurus ? & intellige facta ejus, cum dictis discrepare ... ecce miserum hominem, si dolor summum malum est ... compensabatur tamen, inquit, cum his omnibus lætitia quam capiebam, memoriâ rationum inventorumque nostrorum ... audio quidem Philosophi vocem, Epicure, sed qui tibi dicendum sit oblitus es. Primùm enim si vera sunt ea quorum recordatione te gaudere dicis, hoc est si vera sunt tua scripta & inventa, gaudere non potes. Nihil enim jam habes quod ad corpus referas.... præteritis inquit, gaudeo. Quibusnam præteritis ? Si ad corpus pertinentibus, rationes tuas te video compensare cum istis doloribus, non memoriam corpore perceptarum voluptatum ; si autem ad animum, falsum est quod negas ullum esse gaudium quod non referatur ad corpus.... sic ejusdem testamentum, non solùm à Philosophi gravitate, sed ab ipsius sententiâ judico discrepare. Scripsit enim & multis sæpe verbis & breviter, mortem nihil ad nos pertinere. Quod enim dissolutum sit, id esse sine sensu ... quæro autem quid sit, quod cum dissolutione, id est morte, sensus omnis extinguatur, & cum reliqui nihil sit omninò quod pertineat ad nos, tam accuratè, tamque diligenter caveat & sanciat ut Amynomachus & Timocrates hæredes sui, de Hermachi sententiâ dent quod satis est ad diem agendum natalem suum quotannis, mense Gamelione ... etiamne post

» Vous ferez ami (dans vos principes) » tant que l'amitié vous fera utile, vous » n'aurez d'autre lien que votre avantage » perfonnel; s'il ceffe, votre amitié ceffera » auffi.... Ainfi donc, lorfqu'il s'agira de fa- » crifier à un ami une partie de votre for- » tune, lorfqu'il faudra entreprendre des tra- » vaux, expofer votre vie pour votre ami, » regarderez-vous en arriere ? fongerez-vous » que chacun eft né pour foi, & pour fes » plaifirs ? vous offrirez-vous à la mort pour » votre ami, comme Pythagore au tyran de » Syracufe ? vous direz-vous Orefte, comme » Pilade, pour mourir pour votre ami ? ou » fi vous êtes Orefte, refuferez-vous le fa- » crifice de Pilade ? vous découvriez-vous » vous-même pour fauver votre ami ; & fi » vous ne pouvez perfuader, demanderez- » vous à mourir avec lui ? Vous feriez tou- » tes ces chofes, Torquatus ; car la crainte » de la mort ou de la douleur ne vous ar- » rêteront jamais, lorfque votre gloire y fera » intéreffée.... Epicure lui-même fut bon ami;

mortem colatur, id que teftamento cavebit is, qui vobis, quafi oraculum ediderit, nihil poft mortem ad nos perti- nere? Cic. ibid.

» il fut plein d'honnêteté & d'humanité : qui » pourroit le nier ? Aussi c'est son systême » que je réfute, non ses mœurs que je blâme... » Plusieurs Epicuriens ont été & sont amis » fideles ; ils sont constans dans la vertu, & » modérés, prenant conseil du devoir, non » de la volupté : qu'en conclure ? La puis- » sance de la vertu sur la volupté. Ils vivent » de maniere que leur conduite est une sa- » tire de leurs systêmes ; & au lieu que les » autres disent mieux qu'ils ne font, ceux- » ci font mieux qu'ils ne disent.... Si vous » cherchez la preuve de ces vérités, écoutez » Epicure, & comparez ses actions à ses pa- » roles. Au lit de la mort.... *Les douleurs cor-* » *porelles que j'essuie* (dit-il) *sont extrêmes ; mais* » *la joie que je ressens de la gloire que ma raison* » *& mes découvertes m'ont acquise, les compense,* » *elle en détruit le sentiment.* — Epicure, je » reconnois le Philosophe à ces paroles ; » mais vous oubliez votre systême. Si vos » maximes étoient vraies, ces découvertes, » dont vous dites que le souvenir vous con- » sole, ne pourroient vous réjouir, puisque » les plaisirs des sens n'existent plus pour » vous. — Ce sont les plaisirs passés qui cau- » sent ma joie. — Quels plaisirs ? Si vous me » parlez de ceux du corps, je ne conçois

» pas que le souvenir de plaisirs qui n'existent » plus, puisse entrer en compensation avec » vos douleurs présentes. Si ce sont les plaisirs » de l'esprit que vous entendez, vous aban- » donnez cette proposition fondamentale, » qu'il n'est aucun plaisir de l'ame qui ne se » rapporte au corps.... Aussi Epicure contre- » dit-il ses opinions, dans son testament; » car il soutient, & ne cesse de répéter, que » *la mort doit nous être indifférente.* — Eh, » pourquoi ? — Parce que la dissolution de » la machine organique détruit en nous tous » les sens, qu'il n'existe plus pour nous de » bonheur ni de malheur, lorsque nous » n'avons plus de sens. Cependant ce même » Epicure charge Aminomaque & Timocrate, » ses héritiers, de fournir les sommes qui » seront jugées nécessaires par Hermache, » pour célébrer tous les ans l'anniversaire de » sa naissance.... Que vous importe, à vous » qui prononcez avec le ton d'un Oracle, » qu'il n'existe plus de sentiment pour nous » après la mort, que tous les événemens » qui suivront notre mort doivent nous être » indifférens « ?

Terminons ici le rapprochement du systême de nos Sages, & de celui d'Epicure, d'autant plus frappant que le portrait que

Ciceron nous a tracé des mœurs du Philosophe Grec, est plus ressemblant à la réputation que l'Auteur du Livre de l'Esprit s'est acquise, par son désintéressement & par ses vertus; en sorte que chez les Grecs, comme parmi nous, le systême le plus destructeur de toute morale eut pour défenseurs ceux mêmes dont la conduite contredisoit ouvertement les opinions.

Addition relative aux Tomes IX & X des Supplémens à l'Histoire Naturelle de M. de Buffon, intitulés des Epoques de la Nature.

Que l'impiété ne se flatte pas de surprendre Dieu en contradiction avec lui-même! Le Législateur des Juifs, le premier Historien du peuple le plus ancien de la terre, dont l'Eglise nous oblige de reconnoître les Livres comme inspirés, Moïse n'a pu ni dû contenter notre vaine curiosité, sur des objets indifférens à notre bonheur : mais est-il vrai, comme nos Sages ne cessent de le répéter, que le premier chapitre de la Genese nous donne une idée de la matiere contraire à celle que le grand Livre de la Nature offre à nos observations?

C'est pour répondre à cette objection

j'ai rapproché dans le second volume de mon Ouvrage, le texte de Moïse, des découvertes de ce siecle, qui croit avoir fait plus de progrès dans la Physique & dans l'Histoire Naturelle, que tous ceux qui l'ont précédé, & que j'ai comparé la simplicité du récit de Moïse, aux systêmes les plus accrédités parmi nous.

Tandis qu'on imprimoit mon Livre, l'Historien de la Nature se rétractoit, dans un Supplément intitulé *des Epoques de la Nature*, de quelques opinions qu'il avoit soutenues jusqu'alors, les unes purement conjecturales; je pourrois les négliger: les autres plus importantes parce quelles ont une liaison nécessaire avec le récit de Moïse; il ne m'est pas permis de les passer sous silence.

Toute l'antiquité a pensé que notre globe étoit sorti des eaux; cette opinion est conforme au texte de la Genese : *& l'esprit de Dieu étoit porté sur les eaux.* M. de Buffon qui essaie, dans les Epoques la Nature, de sonder un abîme inaccessible à la raison humaine, présume que la terre & toutes les planetes sont des parties détachées du globe du soleil, ou, pour parler plus exactement, de ce feu primordial que Dieu créa par cette parole : *Que la lumiere soit, & la lumiere fut.*

Il calcule la durée pendant laquelle notre globe s'eſt refroidi, par l'évaporation de la chaleur, & du feu qui l'avoit primitivement liquéfié, & comment il s'eſt conſolidé par l'attraction & la cohérence des parties les plus denſes au centre du tourbillon, & la force centrifuge qui a contraint les parties les plus ſubtiles de ſe porter à la ſuperficie, & de former non ſeulement ces mers immenſes qui couvrent une grande partie du globe terreſtre, mais l'athmoſphere qui l'environne. Dans ce ſyſtême, toutes les matieres dont notre terre eſt compoſée, ſont de la nature du verre (a), » & celles mêmes que les Chy» miſtes ont appelées *réfractaires*, parce » qu'elles réſiſtent au feu de leurs fourneaux, » ſans ſe réduire en verre, peuvent néan» moins s'y réduire par l'action d'un feu plus » violent «.

M. de Buffon avoit dit, dans ſa Théorie de la Terre, que les montagnes primitives avoient été formées par les ſédimens des eaux de la mer, & l'action du flux & du reflux : ſuivant les *Epoques de la Nature*, les montagnes dans leſquelles les métaux ſe trouvent communément, tiennent à la roche intérieure dont

(a) Epoques de la Nature, tom. 9, pag. 16.

elles ſont des prolongemens : elles ont été formées par le ſeul refroidiſſement du globe. De même, nous dit M. de Buffon, » que lorſ- » qu'une maſſe de métal ou de verre fondu » commence à ſe refroidir, il ſe forme à ſa » ſurface, des trous, des ondes, des an- » fractuoſités, & au deſſous de la ſurface, » il ſe fait des vuides, des cavités, des bour- » ſouflures «. *Ibid*, *pag.* 189 & 190. Un autre ordre de montagnes a été produit, il eſt vrai, par l'action du flux & du reflux de la mer. Elles ſont caractériſées par des ſignes certains, les angles correſpondans, les fentes perpendiculaires, & ſur-tout ces couches horizontales & paralleles, couvertes d'une immenſe quantité de coquilles, & des productions marines. Enfin un troiſieme ordre tire ſon origine des mouvemens convulſifs de la terre & de l'éruption des volcans. „ La ſurface de „ la terre nous préſente en mille endroits, „ des preuves de ces volcans éteints. Dans „ la France ſeule, nous connoiſſons les vol- „ cans de l'Auvergne, du Velay, du Vi- „ varais, de la Provence, du Languedoc «. *Ibid*, *pag.* 205.

— Je ne me livrerai pas à ces conjectures, par leſquelles l'Hiſtorien de la Nature eſſaie de percer dans la nuit des temps, & de nous

faire connoître comment le chaos a été débrouillé par le ſeul effet de la loi de l'attraction établie par le Légiſlateur univerſel.

Loin que l'exiſtence de ces abîmes, que M. de Buffon ſuppoſe s'être formés dans la maſſe du globe, ſoient contraires au texte de la Geneſe ; c'eſt Moïſe lui-même qui nous apprend que (*a*) *toutes les ſources du grand abîme furent rompues à l'époque du déluge* : ces abîmes, ces anfractuoſités exiſtoient donc avant cette grande révolution ?

Je ne me livrerai pas non plus au calcul de ces ſoixante mille années, pendant leſquelles l'Hiſtorien de la Nature ſuppoſe que le Créateur a préparé la demeure de l'homme. Quoique cette longue durée ſoit difficile à concilier avec l'idée que nous attachons au mot de *jours* dont ſe ſert l'Hiſtorien ſacré, on me répondroit que ce ſyſtême eſt purement hypothétique, qu'on ne conteſte pas que la parole du Tout-Puiſſant ne pût opérer, dans une durée égale à ſix révolutions ſolaires, & même par un ſeul acte de ſa volonté, ce qui dans l'ordre de la nature exigeroit des millions d'années. On ajouteroit, avec S. Au-

(*a*) *Rupti ſunt omnes fontes abiſſi magna.* Geneſe, chap. 7. v. 11.

guſtin (*a*), que les ſix révolutions dont parle la Geneſe, indiquoient ſeulement ſix époques dont la durée eſt livrée aux conjectures & aux diſputes des hommes : *mundum tradidit diſputationi eorum* : » Pourquoi nous refuſer ce » temps, nous dit M. de Buffon (*b*), puiſ- » que Dieu nous le donne par ſa propre pa- » role « ?

Je n'obſerverai pas même que la diviſion en ſept époques contredit l'Ecrivain ſacré, qui n'a indiqué que ſix révolutions. On me répondroit, ſans doute, que Moïſe paſſe rapidement de la création de la matiere, *Au commencement Dieu créa le ciel & la terre*, à l'époque à laquelle le globe terreſtre étant refroidi, ſuivant le ſyſtême que j'examine, les eaux le couvrirent entiérement, *& l'eſprit de Dieu étoit porté ſur les eaux.*

(*a*) *Commodiſſimè in illo Libro, quaſi morarum per intervalla factarum à Deo rerum digeſta narratio eſt, ut ipſa diſpoſitio quæ ab infirmioribus animis, contemplatione ſtabili videri non poterat, per hujuſmodi ordinem ſermonis expoſita, quaſi oculis cerneretur.* S. Auguſtin, *de Geneſi ad litteram*, liv. 1, chap. 7.... *Veſperâ autem vel illo triduo, antequàm fierent luminaria, conſummati operis terminus, non abſurdè fortaſſe intelligitur, manè vero, tanquam futuræ operationis ſignificatio.* Ibid, chap. 17.

(*b*) Epoques de la Nature, Introduction.

Enfin

Enfin je n'objecterai pas que le soleil, qu'on suppose existant dès le premier jour, à la premiere époque, puisque la terre & toutes les planetes en furent, dit-on, détachées, ne fut créé qu'au troisieme jour selon la Genese : *Que deux grands luminaires soient placés dans le firmament, &c.* On répondroit encore, que ces expressions du texte sacré ne doivent s'entendre que du spectacle que la nature offre à notre admiration depuis qu'elle a pris une forme constante, depuis que le firmament commença à s'élever comme une voûte surbaissée, parsemée d'étoiles, éclairée par ces deux luminaires que Dieu lui a destinés ; mais que la lumiere, le feu élémentaire, existerent dès le premier jour de la création, au moment auquel Dieu prononça cette parole : *Que la lumiere soit, & la lumiere fut.*

Je passe rapidement sur ces difficultés, pour m'attacher à des objets plus importans.

Au commencement Dieu créa le ciel & la terre : Il dit, *que la lumiere soit, & la lumiere fut*, que le firmament s'éleve du milieu des eaux, que la terre se couvre d'arbres & de plantes de toutes especes, que le soleil préside au jour, la lune & les étoiles à la nuit, que la terre soit peuplée de reptiles, l'air d'oiseaux, les

eaux de poissons, que la terre *produise* (*a*) *des quadrupedes & des ames vivantes de toute espece*, que l'homme sorte enfin de la main du Créateur, l'homme en qui il s'est plu à tracer son image par cette ame spirituelle qu'il lui a donnée pour régir la machine organique, comme Dieu domine sur les êtres émanés de sa puissance. Voilà ce que la foi & la raison nous enseignent ; car admettre une matiere insensible, une réunion d'atomes se donnant des loix à elle-même, c'est une contradiction palpable, c'est admettre de toutes parts des effets sans cause.

M. de Buffon reconnoît avec nous ces vérités (*b*). » La population de l'homme a-t-elle » été contemporaine de celle des animaux ? » Des motifs majeurs & des raisons très- » solides se joignent ici pour prouver » qu'elle s'est faite postérieurement à toutes les » autres, & que *l'homme est en effet le grand* » *& dernier œuvre de la création....* Nous con- » viendrons que l'espece humaine ne differe

(*a*) *Producat terra animam viventem in genere suo, jumenta, & reptilia, & bestias terræ, secundùm species suas.* Genese, chap. 1, v. 24.

(*b*) Epoques de la Nature, tom. 9, pag. 268 & suiv.

» pas essentiellement des autres especes par
» ses facultés corporelles, & qu'à cet égard,
» son sort a été le même à peu près que celui
» des autres especes : *mais pouvons-nous douter*
» *que nous ne différions prodigieusement des*
» *animaux, par le rayon divin qu'il a plu au*
» *Souverain Être de nous départir ?* ... «.

J'ai parcouru (*a*) les divers changemens arrivés à l'espece humaine, par la civilisation, par l'influence du climat, & par les autres causes naturelles ou accidentelles. Ce tableau démontre plus fortement que tous les raisonnemens, que tous les hommes descendent d'une même tige.

Mais quels climats habiterent-ils d'abord ? — Rappelez-vous (peut-on dire à M. de Buffon) les observations par lesquelles vous démontriez autrefois (*b*), indépendamment de l'autorité des Livres saints, que *l'Arabie*, la *Mésopotamie*, & les terres adjacentes, furent le berceau du genre humain : » Les animaux
» rendent moins à la terre qu'ils n'en tirent,
» & les hommes faisant des consommations

(*a*) Histoire naturelle, tom. 5, pag. 2 & suiv. Religion, par un Homme du monde, t. 2, pag. 286 & suiv.

(*b*) Histoire Naturelle, tom. 1, pag. 141 & suiv. Second Discours sur la Théorie de la Terre. Religion, pa un Homme du monde, tom. 2, pag. 251, 187 & suiv.

» énormes de bois & de plantes pour le feu, » & pour d'autres usages, il s'ensuit que la » couche de terre végétale d'un pays habité, » doit toujours aller en diminuant, *& devenir* » *enfin, comme le terrein de l'Arabie Pétrée, &* » *comme celui de tant d'autres Provinces de* » *l'Orient, qui est en effet le climat le plus an-* » *ciennement habité...* «.

(*a*) » La grande division de la terre, est » celle des deux Continens ; elle est plus » ancienne que tous les monumens. Cepen- » dant l'homme est encore plus ancien ; car » il s'est trouvé le même dans les deux » Mondes.... «.

Vous parcouriez, Monsieur, dans un autre lieu (*b*), les changemens arrivés à l'espece humaine, & vous les trouviez les mêmes dans les deux Continens, sous les mêmes degrés de latitude, vérité d'expérience que vous reconnoissez encore dans les *Epoques de la Nature* (*c*).

Ces observations sont de la plus grande impor-

(*a*) Histoire Naturelle, tome 12, pag. 194 & suiv. Religion, par un Homme du monde, tom. 2, pag. 342.

(*b*) Histoire Naturelle, tom. 5, pag. 17 & suiv. Religion, par un Homme du monde, tom. 2, pag. 345 & suiv.

(*c*) Epoques de la Nature, tom. 9, pag. 281.

tance, pour démontrer ce fait qui nous rend freres comme sortis d'une même tige. Quelles raisons assez puissantes vous engagent aujourd'hui à soutenir, d'un côté, que la séparation des deux Continens est antérieure à l'existence des hommes (a), & d'un autre, malgré le témoignage de l'Historien sacré, que les premiers hommes n'habiterent pas la partie Méridionale de l'Asie, mais les hautes montagnes, depuis le quarantieme degré de latitude jusqu'au cinquante-cinquieme? Je vais parcourir rapidement les trois genres de preuves que vous m'annoncez dans votre Introduction des *Epoques de la Nature* : » Les » faits qui peuvent nous rapprocher de l'ori» gine de la Nature, les monumens qu'on » doit regarder comme les témoins de ses pre» miers âges, les traditions qui peuvent nous » donner quelque idée des âges subséquens «.

Vous n'avez pas en votre faveur ce dernier genre de preuves; car la tradition de tous les peuples fait descendre les Nations des parties Méridionales de l'Asie; c'est un fait que vous n'entreprenez pas même de contester.

(a) Epoques de la Nature, tom. 9, pag. 273 & suiv. *Ibid.* pag. 327 & suiv.

Je faiſis avec empreſſement les obſervations que vous m'annoncez : (a) » Les cultures, » les bourgs épars, dans cette région (de la » Haute-Aſie), ſont les reſtes encore vivans » d'un Empire ou d'une ſociété floriſſante » dont l'Hiſtoire même eſt enſevelie avec ſes » cités, ſes Temples, ſes armes, ſes mo- » numens, dont on déterre à chaque pas » d'énormes veſtiges. Ces peuplades ſont les » membres d'une énorme Nation, à laquelle » il manque une tête. Il eſt conſtant, dit le » ſavant Aſtronome Dominique Caſſini, que » dès le premier âge du monde, les hommes » avoient déjà fait de grands progrès dans la » ſcience du mouvement des Aſtres. On pour- » roit même avancer qu'ils en avoient beau- » coup plus de connoiſſance *que l'on n'en a* » *eu pendant long-temps depuis le déluge*, s'il » eſt vrai que l'année dont les anciens Pa- » triarches ſe ſervoient fût de la grandeur » de celles qui compoſent la grande période » de 600 ans dont il eſt fait mention dans » les Antiquités des Juifs écrites par Jo- » ſephe. Nous ne trouvons dans les monu- » mens qui nous reſtent des autres Nations, » aucun veſtige de cette période de 600

(a) Epoques de la Nature. *Ibid.* pag. 236 & ſuiv.

» ans, qui eſt une des plus belles que l'on
» ait encore inventées. M. de Caſſini s'en
» rapporte, comme l'on voit, à Joſephe, &
» Joſephe avoit pour garans les Hiſtorio-
» graphes Egyptiens, Babyloniens, Phé-
» niciens & Grecs, Manethon, Beroſe,
» Mochius, Heſtius, &c. dont les écrits
» pouvoient ſubſiſter, & ſubſiſtoient vraiſem-
» blablement de ſon temps «.

— Quelle conſéquence tirer de ces traditions? Celle même que tire le célebre Dominique Caſſini que vous citez, celle dont toutes les Nations ont conſervé la mémoire, l'exiſtence d'un ancien Peuple dont la population s'étendit dans les parties Septentrionales de l'Aſie, lorſque l'Arabie, la Méſopotamie, & les autres parties Méridionales ne purent plus contenir leurs habitans, d'une Nation qui cultiva les Sciences & Arts pendant 1600 ans, mais ſur laquelle Dieu exerça ce terrible châtiment dont nous parlent les Livres ſaints, le déluge univerſel.

Je paſſe aux monumens ſur leſquels vous appuyez votre ſyſtême : » On trouve (a)
» en Sibérie, & dans les autres contrées Sep-
» tentrionales de l'Europe & de l'Aſie, des

(a) Epoques de la Nature, tom. 9, pag. 23 & 24, & 236 & ſuiv.

» squelettes & des défenses d'éléphant, » d'hyppopotame, & de rhinocéros, en assez » grande quantité pour être assurés que les » especes de ces animaux, qui ne peuvent se » propager aujourd'hui que dans les terres du » Midi, existoient & se propageoient autrefois » dans les terres du Nord, & l'on a observé que » *ces dépouilles d'éléphans & d'autres animaux* » *terrestres se présentent à une assez petite profon-* » *deur*, au lieu que les coquilles & les autres » productions de la mer se trouvent enfon- » cées à de grandes profondeurs dans l'inté- » rieur des terres. *On trouve des défenses & des* » *dents d'éléphans, ainsi que d'hyppopotames,* » *non seulement dans les terres du Nord de notre* » *Continent, mais aussi dans celles du Nord* » *de l'Amérique, quoique les especes de l'élé-* » *phant & de l'hyppopotame n'existent plus dans* » *ce Continent du nouveau Monde* «.

— S'il en étoit ainsi, comment les éléphans, les hyppopotames, les rhinocéros, qui habitoient le Nord de l'Amérique, n'existeroient-ils pas dans les contrées Méridionales de l'Amérique, comme dans celles de l'ancien Continent ?

M. de Buffon a prévu cette objection : il répond (*a*) qu'il est vraisemblable que ces

(*a*) Epoques de la Nature, tom. 9, pag. 250 & suiv.

animaux n'auront pu gagner, dans l'Amérique les contrées Méridionales, à cauſe de la hauteur des montagnes qui ſéparent ces parties de l'Amérique Septentrionale.

— Cette réponſe n'eſt pas ſatisfaiſante ; car il eſt peu vraiſemblable que la hauteur des montagnes qui avoiſinent l'équateur dans les deux Continens, quoique celles de l'Amérique ſoient plus élevées que les nôtres, eût formé un obſtacle inſurmontable à un ſi grand nombre d'animaux, pouſſés par l'inſtinct naturel de tous les êtres pour la conſervation de leur exiſtence. Quand vous ſuppoſeriez qu'une multitude eût péri dans ce paſſage, il ſuffiroit que deux individus euſſent franchi la barriere que les montagnes leur oppoſoient, pour conſerver l'eſpece. Admettez, ſi vous voulez, que des eſpeces entieres euſſent péri, ce malheur a-t-il été commun à toutes ? comment le ſuppoſer ?

Mais pourquoi nous livrer à des conjectures arbitraires ? Conſultons le Voyageur que M. de Buffon cite lui-même : » Ces grands » oſſemens, dit M. Pallas (a), *tantôt épars*,

(a Obſervations ſur la formation des montagnes, pag. 69.

» *tantôt par ſquelettes, & même par hécatom-*
» *bes*, conſidérés dans leurs ſites naturels,
» *m'ont ſur-tout convaincu de la réalité du dé-*
» *luge* arrivé ſur notre terre, d'une cataſ-
» trophe dont j'avoue n'avoir pu concevoir
» la vraiſemblance, avant d'avoir parcouru
» ces plages, & vu par moi-même tout ce
» qui peut ſervir de preuves à cet événement
» mémorable. *Une infinité de ces oſſemens cou-*
» *chés dans des lits mêlés de petites tellines calci-*
» *nées, de gloſſopetres, de bois chargés d'ocre*,
» prouvent déjà qu'ils ont été tranſportés par
» des inondations; *mais la carcaſſe d'un rhino-*
» *céros trouvée avec la peau entiere, des reſtes de*
» *tendons, des ligamens, des cartilages*, dans
» les plaines du *Viloui*, & dont j'ai dépoſé
» les parties les mieux conſervées au cabinet
» de l'Académie (de Pétersbourg), forme en-
» core une preuve convaincante que ce de-
» voit être un mouvement d'inondation des
» plus violens & des plus rapides, qui en-
» traîna jadis ce cadavre vers nos climats
» glacés, avant que la corruption eût eu le
» temps de détruire les parties molles. Il ſe-
» roit à ſouhaiter qu'un obſervateur parvînt
» aux montagnes qui occupent l'eſpace entre
» les fleuves de *Indicqgirva* & de *Coylma*, où,
» ſelon le rapport des chaſſeurs, de ſemblables

» cadavres d'éléphans & d'autres animaux
» gigantesques, encore revêtus de leur peau,
» ont été remarqués «.

Ainsi les observations les plus exactes, les découvertes de tous les siecles, concourent, avec l'autorité de l'Eglise, pour assurer la vérité de toutes les parties du récit de Moïse.

Addition relative au tome 4 de cet Ouvrage, chap. 2.

L'Auteur de l'Histoire Philosophique & Politique des deux Indes, dans le portrait qu'il trace des mœurs simples des François établis dans l'Acadie, à l'époque du traité d'Utrecht, alors au nombre de douze à treize cents, & qui formerent depuis une population de plus de dix-huit mille, s'exprime ainsi :

» Cette prodigieuse harmonie écartoit
» jusqu'à ces liaisons de galanterie qui trou-
» blent si souvent la paix des familles. On ne
» vit jamais dans cette société, de commerce
» illicite entre les deux sexes ; c'est que per-
» sonne n'y languissoit dans le célibat. Dès
» qu'un jeune homme avoit atteint l'âge
» convenable au mariage, on lui bâtissoit
» une maison, on défrichoit, on ensemen-
» çoit des terres autour de sa demeure, on

» y mettoit les vivres dont il avoit besoin
» pour une année ; il y recevoit la compagne
» qu'il avoit choisie, & qui lui apportoit
» en dot des troupeaux. Cette nouvelle famille
» croissoit, prospéroit à l'exemple des
» autres «. *Hist. Philosophique, tom. 6, liv. 17, pag.* 333.

— Ce n'est pas, Monsieur, parce que le conseil de la virginité n'étoit pas pratiqué chez les Acadiens, que leurs mœurs étoient si pures ; car vous avez observé vous-même, que ce furent des Missionnaires qui formerent cette colonie à la vertu. *Ibid. pag.* 326 & 327. Mais le conseil de la virginité n'étoit pratiqué que suivant les regles de l'Evangile, par ceux qui étoient appelés à cet état par une véritable vocation. On ne trouvoit point parmi les Acadiens, de ces célibataires qui préferent une vaine déclamation contre nos mœurs & nos institutions, à la vertu nécessaire pour s'affranchir de ces abus ; le plus saint des engagemens étoit contracté suivant le vœu de la Nature & de la Religion.

FIN.



TABLE

ALPHABÉTIQUE,

Des matieres contenues dans les trois additions, au Traité de la Religion, par un Homme du monde.

A

B

C

D

E

N

O

P

R

S

T

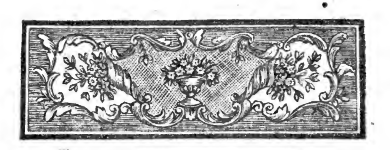
V

Fin de la Table Alphabétique.

ÉLOGE
DE MONSEIGNEUR
LE DAUPHIN,
PERE DE LOUIS XVI.

. . . . *Nimium vobis Romana propago*
Visa potens, superi, propria hæc si dona fuissent!
Quantos ille virum, magnam Mavortis ad urbem,
Campus aget gemitus! ....

VIRG.



ÉLOGE
DE MONSEIGNEUR
LE DAUPHIN,
PERE DE LOUIS XVI.

QUAND Rome perdit *Marcellus*, l'objet de ses espérances, un deuil universel s'étendit sur la Capitale du monde. » O Dieux ! s'écrioient-» ils, la puissance & la félicité des Romains » eussent excédé les bornes prescrites à l'hu-» manité, si vous nous eussiez conservé ces » dons que vous nous aviez faits « !

Cependant cette Idole du Peuple Romain, ce *Marcellus*, moissonné dans l'âge des passions, n'étoit qu'une fleur que l'orgueil du trône, que la séduction qui l'environne pouvoient flétrir & corrompre,

Une Religion auſſi ſupérieure à la vaine ſageſſe de la philoſophie que les lumieres de l'Etre infini l'emportent ſur les foibles lueurs de la raiſon humaine, une longue & habituelle pratique de toutes les vertus, avoient ennobli & conſolidé dans Mgr. le Dauphin, les dons les plus précieux de la nature.

Aſſis ſur le Trône de l'ancienne Rome, il eût ſurpaſſé les *Titus & les Marc-Aurele.*

Aſſis ſur le Trône de la France, il eût été l'imitateur de Saint Louis, qu'il avoit pris pour modele dès ſon enfance (1).

La piété la plus éclairée fut le centre auquel ſe rapporterent toutes ſes actions & toutes ſes études : elle formoit ſon caractere ; mais pour découvrir l'énergie que la Religion donna à cette grande ame, & m'élever, autant que mes forces pourront le permettre, à toute la ſublimité de mon ſujet, je me trouve forcé de le décompoſer, pour ainſi dire, de conſidérer ſéparément l'étendue du génie & des connoiſſances de Mgr. le Dauphin, la bonté de ſon cœur, enfin cette piété qui conſacra toutes ſes autres qualités. Ainſi l'œil ne découvre l'immenſité de ce temple majeſtueux, par lequel Rome moderne ſurpaſſe la pompe des édifices de l'ancienne, qu'en ſe fixant ſucceſſivement ſur les parties qui le compoſent, tant l'en-

ſemble eſt parfait ! tant les proportions ſont exactes !

Je ne trace pas un de ces portraits d'imagination que l'art du Peintre embellit à ſon gré.

C'eſt dans le petit nombre d'Ecrits qui nous reſtent des travaux immenſes de ce Prince, dans ces Ecrits recueillis par des mains fidelles, deſtinés à être tranſmis à la poſtérité, que je découvre les vûes qui animerent Mgr. le Dauphin pour la gloire & la félicité de ce Royaume.

Ce ſont des faits conſtans & publics qui nous offrent la vive expreſſion des mouvemens de ſon cœur, ſa tendre compaſſion pour les malheureux, ſon amour pour les peuples, ſon attachement pour ſa famille & pour ſes amis.

Enfin ſa réſignation aux décrets de la Providence, ſon courage invincible à la douleur même, toutes les vertus que ſa modeſtie avoit cachées juſqu'alors, ſe montrerent dans toute leur ſplendeur, pendant cette longue maladie qui le conduiſit à pas lents au tombeau ; Dieu voulant ſans doute nous faire connoître, par les cruelles épreuves auxquelles il mit la conſtance de ce Prince, ce que peut la Religion pour élever un mortel au deſſus des forces de l'humanité.

PREMIERE PARTIE.

LA France, qui avoit vu, après le regne de Louis XIV, ses espérances réunies sur la tête d'un Roi de cinq ans, attendoit avec impatience un héritier du Trône; Mgr. le Dauphin fut regardé comme un présent du Ciel (2).

Il étoit à peine sorti de l'enfance, que l'amour du vrai, cet attrait naturel pour le beau, cette curiosité impatiente de connoître, qui décele le génie, annoncerent quel il devoit être un jour; & cependant ne portons de la premiere éducation de ce Prince, d'autre jugement que celui qu'il porta lui-même : » Je » sentis, disoit-il, le tort que j'avois eu dans » mon enfance; je formai le projet de le ré- » parer (3) «.

C'est dans l'âge des passions, dans cet âge impatient de jouir, où l'on perd souvent en peu d'années le fruit des études passées, que Mgr. le Dauphin entreprend, au sein des plaisirs de la Cour, de se donner à lui-même une seconde éducation plus vaste & plus laborieuse que la premiere (4).

Déjà il connoît & ses devoirs, & ceux qu'il aura un jour à remplir (5) : *Il faut* (disoit-il)

qu'un Dauphin paroiſſe un homme inutile, & qu'un Roi s'efforce d'être un homme univerſel.

Mais quelle vive lumiere ſe prépare au ſein de cette obſcurité myſtérieuſe !

(6) Un génie auſſi juſte qu'éclairé & profond, cultivé par la lecture des Poëtes, des Orateurs, des Hiſtoriens de tous les ſiecles, une grande connoiſſance des Langues, de l'Art Militaire, des Mathématiques, de la Phyſique, de l'Hiſtoire, du Droit public & privé, de toutes les parties de l'adminiſtration.... Celui que je déſigne par cette eſquiſſe eſt-il un de ces hommes dont la plus active des paſſions, l'ambition, la ſoif de cette célébrité qui conduit aux honneurs & à la fortune, ſoutient & anime les travaux, un de ces hommes que l'eſſor de leur génie porte quelquefois, d'une condition obſcure, juſqu'à devenir les conſeils des Maîtres du monde?... C'eſt le Dauphin de France, l'héritier du premier Trône de l'Europe.

(7) Une étude ſérieuſe l'a inſtruit de toutes les parties de cet art, le plus terrible fléau de l'humanité, & dont la connoiſſance eſt cependant l'un des plus eſſentiels devoirs des Souverains, par la néceſſité de repouſſer la force par la force, d'être le bouclier & le rempart de leur Empire. Mais l'art militaire s'apprend

mieux dans les camps, & au milieu du tumulte des armes, que dans les livres & dans la retraite du cabinet.

Dès l'âge de ſeize ans, Mgr. le Dauphin témoigne le plus vif empreſſement d'accompagner Louis XV dans ſes campagnes de Flandre, & de ſe former au métier de la guerre, ſous ce fameux Général, l'émule des Condé & des Turenne, qui commandoit alors nos armées (8).

À Fontenoy, dans cette journée plus célebre encore par l'ardeur qu'inſpiroit à l'armée Françoiſe la préſence de tout ce que la Patrie avoit de plus cher, que par l'habileté du Maréchal de Saxe qui ſe ranimoit ſur les bords du tombeau, & (9) *montroit* (ſuivant l'expreſſion de Boſſuet), *qu'une ame guerriere eſt maîtreſſe du corps qu'elle anime*, avec quelle ardeur il preſſe Louis XV de lui permettre de combattre à la tête de ſa Maiſon, cette redoutable colonne Angloiſe que nos troupes eurent tant de peine à rompre ! (10) Le péril augmente : » Marchons, François (s'écrie » Mgr. le Dauphin); où donc eſt l'honneur » de la Nation «?·(11) Si vous lui dites que la vie de l'héritier préſomptif du Trône doit être ménagée; il répond, comme le Grand Condé, que, *plus intéreſſé par ſa naiſſance à la gloire du*

Roi & de la Couronne, *l'héritier du Trône doit*, *...ns le besoin*, *être plus disposé à en relever ...lat.* » Que me parlez-vous de ma vie? ce » ...est pas la mienne, c'est celle d'un Géné- » r... qui est précieuse le jour d'une bataille «. A ...ine la triste nouvelle de la défaite de C...els est-elle parvenue à la Cour, qu'il é... au Roi, pour le supplier de lui permettre ...enger l'honneur de la France (12) : » Non, ...e suis sûr qu'il n'y a point de François dont ...le courage ne soit ranimé par la présence de votre Fils unique qui les menera au » combat «.

Et toutefois ne craignez pas qu'il oublie ...a sublime leçon qu'il reçut à Fontenoy : (13) » Voilà, mon fils (lui disoit Louis XV en lui ...montrant le champ de bataille couvert de ...morts & de mourans), » ce que coute une » victoire «. Il a apprécié la fausse gloire des conquérans : (14) » Les conquérans, » disoit-il, sont fort au dessous des Rois » justes & pacifiques; il est bien plus beau » d'être les délices que la terreur du monde.... » Un Roi digne de l'être se montre prodi- » gue de son sang, & avare de celui de ses » Sujets «.

Aussi ses études eurent-elles pour but unique de connoître les fondemens de cette autorité

que les Rois exercent ſur les peuples, & les devoirs qu'elle leur impoſe.

Lorſque les anciens peuples voulurent donner un nom commun à leurs Rois, ils n'en trouverent pas qui leur rappelât plus efficacement les devoirs de la Royauté que celui de pere (15). Mgr. le Dauphin a ſaiſi cette idée avec enthouſiaſme :

» (16) Le Monarque doit ſe regarder comme
» le chef d'une nombreuſe famille; il doit
» aimer les peuples, non comme un maître
» aime ſes eſclaves, mais comme un pere aime
» ſes enfans.... (17). La gloire & le bonheur
» d'un Roi conſiſtent à ſavoir allier la ſageſſe,
» la force & la bonté, *afin que de tous ces ſen-*
» *timens réunis, ſe forme entre lui & la Nation*
» *cet amour mutuel, cette confuſion d'intérêts qui*
» *eſt le caractere de la vraie puiſſance* «.

Pouvoir tout ce qu'on veut, n'être gêné que par l'impoſſibilité phyſique, c'eſt le vœu de tous les hommes; mais la ſociété eſt incompatible avec cette liberté indéfinie. Il eſt donc néceſſaire qu'il exiſte une autorité aſſez puiſſante pour rapprocher, par de ſages Ordonnances, les intérêts particuliers, de l'intérêt général, pour veiller à l'exécution des Loix, pour prévenir les déſordres, bien plus encore que pour les réprimer. A qui confierez-vous

de tels pouvoirs ? Au peuple ? A cette hydre que des impulsions passageres entraînent presque toujours, qui ne revient à la vérité, que vaincu par les obstacles, quand les prestiges qui l'avoient trompé sont enfin dissipés ? A de prétendus représentans de la Nation ? Plus ils tiendront au peuple, plus ils auront d'intérêts particuliers à satisfaire, plus le bien public sera sacrifié. N'espérez pas de prévenir tous les abus ; les établissemens humains ne peuvent atteindre à cette perfection : mais Dieu nous a tracé dans l'autorité paternelle & la piété filiale, le modele de cette puissance, qui, tellement élevée sur nos têtes qu'elle n'a d'autre intérêt que le bien public, attire librement tous les cœurs vers le centre unique de l'intérêt commun.

O vous, qui ne cessez de répéter *qu'il n'est aucune bonne constitution si le pouvoir n'arrête le pouvoir*, montrez-nous comment ce combat de forces respectives n'excitera pas de fermentations dangereuses ? comment l'équilibre des Puissances, dans le même état, dans les mêmes limites, ne produira pas l'anarchie ? comment la prépondérance de l'une ne changera pas la forme du Gouvernement en une constitution plus orageuse ? comment la victoire de l'autre ne dénaturera pas l'intérêt du Monarque ?

Un homme célebre par des écrits recherchés avec avidité, parce qu'ils voilent, ſous le charme d'une fiction légere, des maximes de morale & de politique, rendues plus piquantes par le ſel de la critique, digne en effet de toute ſa réputation, s'il n'eût été entraîné quelquefois dans des écarts dangereux, l'Auteur des Lettres Perſanes & du Temple de Gnide entreprend de tracer le tableau de tous les Gouvernemens, d'en peſer les avantages & les inconvéniens. Un ſtyle hardi, des idées fortes, mais qui ſemblent découſues, & comme jetées au haſard, quoiqu'elles aient entre elles une liaiſon intime, ont acquis à l'Eſprit des Loix des ſuccès prodigieux par ſes défauts mêmes. Mgr. le Dauphin recueille avec avidité ces maximes précieuſes qui diſtinguent le deſpotiſme de la Monarchie, & les caracteres, en apparence contradictoires, de cet honneur, l'ame du Gouvernement monarchique (18).

En partant de ces vérités, comme de points lumineux, il généraliſe ſes idées, il porte ſes vûes ſur cette grande ſociété dans laquelle les Nations ne ſont que des individus, dont Dieu, le Monarque univerſel, décide le ſort par le redoutable droit de la guerre, & deſcendant enſuite au corps politique de chaque Nation, il enviſage dans la Monarchie les avan-

tages de cette Puiſſance qui anime & communique le mouvement à toutes les parties du Gouvernement, il s'inſtruit des droits, des priviléges, des prérogatives du Clergé, de cette Nobleſſe ſi eſſentielle au Gouvernement monarchique, du Peuple, & de ces Corps deſtinés par le Monarque lui-même à rendre la juſtice à ſes Sujets, à porter au pied du Trône les vœux & les beſoins de la Nation, à lui rappeler ſans ceſſe ſon intérêt unique, le bien public. C'eſt à ce point de vue que Mgr. le Dauphin rapporte les détails du droit public & privé, & des diverſes parties de l'adminiſtration politique à l'examen deſquelles il ſe livre.

Ceſſez de nous fatiguer par de vaines terreurs, qu'un Prince, dont la piété étoit ſi éclairée eût toléré ces anciennes entrepriſes de la puiſſance eccléſiaſtique, effet de l'ignorance & de l'anarchie de ſiecles barbares, dont on nous offre perpétuellement le fantôme odieux; comme ſi ces abus étoient encore redoutables aujourd'hui, ou que l'ambition de quelques Miniſtres pût être imputée à la Religion qui la condamne ſi expreſſément. Craignons plutôt les ſuites funeſtes de cet eſprit qui n'attaque l'autorité ſpirituelle que Dieu a donnée à ſon Egliſe, que pour lui enlever la

protection des Souverains, résoudre le lien le plus capable de soumettre les cœurs à l'autorité temporelle, & procurer, s'il étoit possible, l'anéantissement de cette puissance qui les révolte d'autant plus, que, dépositaire des peines & des récompenses de cette vie qu'ils prisent seules, elle oppose une digue plus redoutable à l'injustice & à la licence (19).

(20) Entre les discours du Chancelier d'Aguesseau, celui qui a fait la plus vive impression sur l'esprit de Mgr. le Dauphin, est ce célebre requisitoire dans lequel ce Magistrat, apportant au Parlement les Lettres-Patentes concernant le livre des *Maximes des Saints*, s'éleve, pour ainsi dire, au dessus de lui-même, pour annoncer les heureux effets de la concorde du Sacerdoce & de l'Empire, en même temps que l'humble soumission du Prélat que la sensibilité de son ame & les charmes de la plus brillante imagination avoient égaré pour quelques instans : » Je vais (disoit Mgr. » le Dauphin au Chancelier d'Aguesseau » lui-même) vous donner un exemple de » sublime «. Le Magistrat qui reconnoît son propre ouvrage dans la bouche du Prince, se retire également pénétré de sensibilité d'une louange si fine & si inattendue, d'admiration des vertus & des connoissances de Mgr. le

Dauphin, & de joie des espérances qu'il fait concevoir à la France, dans un âge peu susceptible de la majesté de ces grandes vérités qui tiennent à la constitution des Empires, & aux premieres maximes du Droit public.

Tel Saint Louis, le plus rigide observateur non seulement des préceptes, mais des conseils évangéliques, celui qui réprimoit les blasphémateurs par des loix si séveres, est le même Prince qui affermit l'autorité chancelante sous l'anarchie féodale, rentra dans les droits les plus précieux de sa Couronne, réforma l'administration de la Justice, & s'opposa, avec une sainte fermeté, aux entreprises des Papes, & de ceux des Ecclésiastiques qui osoient employer le glaive spirituel de l'Eglise à la défense d'intérêts ou de prétentions temporelles. (21) O vous qui osez soutenir que les vertus chrétiennes sont incapables d'élever l'homme à la sublimité de l'héroïsme, considérez ce Prince plus grand dans les fers qu'il ne l'avoit été dans ses victoires, forçant, par ses vertus, l'admiration de ces Barbares mêmes dont l'Histoire nous peint avec tant d'énergie la cruauté & la perfidie !

(22) Les Mémoires les plus exacts ont appris à Mgr. le Dauphin quelles sont les forces du Royaume ; il sait quelle relation existe entre la

richesse publique & la richesse particuliere ; il connoît les moyens d'encourager le commerce, de fertiliser toutes les parties de l'administration, en arrêtant ce saut rapide de l'extrême richesse à l'indigence, funeste présage de la chute des Empires ; il a vu jusqu'à quel point le luxe peut être toléré dans un grand Etat, & quelles bornes on doit mettre à ses progrès, de peur qu'il n'énerve le ressort du Gouvernement, & n'entraîne la ruine de ceux mêmes qu'il avoit enrichis : il avoit pour maxime, (23) *que toute imposition sur le peuple est injuste, lorsque le bien général de la société ne l'exige pas.* Ainsi il se disposoit à » (24) *alléger le joug de l'au-» torité*, à faire tourner au profit des peu-» ples les trésors dont il devoit être dépo-» sitaire «.

(25) » J'aimerai toujours Mgr. le Dauphin (disoit un Laboureur), » parce qu'à la chasse » il n'entre pas sur les terres couvertes de » bleds «. Ce respect qu'il portoit à la propriété & à l'agriculture, la source des richesses primitives, lui fit chercher le moyen d'encourager cet art, le premier dans l'ordre de la nature, & le plus nécessaire de tous. Il n'en connut pas de plus efficace que la décharge du peuple & l'aisance du Cultivateur : (26)

» N'admirez-vous pas ces bonnes gens, di-
» soit-il? ils nous aiment, parce que nous ne
» leur faisons pas de mal; & des Courtisans
» rassasiés de nos bienfaits n'ont pour nous
» que de l'indifférence «.

(27) Une expérience malheureusement trop certaine lui a appris, (28) *qu'il est plus aisé de former les mœurs d'une Nation, que de les réformer.* Mgr. le Dauphin a balancé les différens systêmes d'éducation publique, il en a pesé les avantages & les inconvéniens, pour tracer le plan le plus capable d'exciter l'émulation, d'assurer la pureté des mœurs, la solidité de l'instruction, & le triomphe de la Religion: (28) » Les beaux jours de Lacédé-
» mone, disoit-il encore, furent ceux où
» l'on éleva sa jeunesse avec des soins parti-
» culiers..... je n'ai jamais douté que la mo-
» rale d'Epicure, à laquelle on attribue la dé-
» cadence de l'Empire Romain, ne doive en-
» traîner la ruine de toutes les Nations chez
» lesquelles elle s'introduira «. (29) O Prince, le digne objet de nos regrets!.... quelle funeste prévoyance vous força de priver ce Royaume d'une partie des monumens de votre sagesse, & des vûes que vous aviez pour sa félicité!

Mais la premiere qualité des Rois est ce tact

ſûr qui diſcerne les talens & les vertus, les place & les dirige. Qu'il eſt difficile d'éclairer le labyrinthe du cœur de l'homme, dans ces Nations qu'on nomme policées, non parce qu'elles ſont en effet plus ſages & plus vertueuſes, mais parce qu'une longue expérience leur a appris que la vertu ſeule a droit de plaire, que tous les hommes ſemblent porter le même maſque, & que le vice, s'y traînant par des routes obſcures, cache ſans ceſſe ſa difformité! Serons-nous donc forcés de regretter ces ſiecles de barbarie, dans leſquels les vices extrêmes, comme les vertus, avoient (s'il eſt permis de parler ainſi) toute la franchiſe de la nature? (30) Ce que nous éprouvons dans les conditions privées eſt plus ſenſible dans les Cours, au milieu de cette multitude d'êtres qui ſe moulent aux caracteres, aux inclinations, aux goûts de ceux dont ils attendent la faveur. L'étude des hommes fut celle de toute la vie de Mgr. le Dauphin. (31) Il voulut qu'une plume dont la fidélité, le zele & les lumieres lui étoient connues, rédigeât, pour ſon inſtruction, un Traité de l'art de connoître les hommes. Il joint à la théorie une pratique habituelle, il conſulte les perſonnes les plus éclairées, il obſerve ſans ceſſe, il ſaiſit ces nuances, ces traits déliés qui diſtinguent

tinguent le mensonge de la vérité, il rapproche le siecle présent des siecles passés. (32) Un Ecrivain célebre lui avoit présenté quelques volumes de l'Histoire de ces temps orageux de la décadence de l'Empire Romain, dans lesquels des Souverains entraînés par leurs passions, ou le jouet de leurs flatteurs, furent si souvent victimes du despotisme : » Abbé (disoit-il à l'Abbé de Saint-Cyr, » en lui montrant le Livre de M. Lebeau), » *Avis aux Princes*.... L'Histoire craint moins » un Roi dans le tombeau, qu'un paysan dans » sa chaumiere «.

C'est ainsi que Mgr. le Dauphin se préparoit aux fonctions augustes qu'il étoit destiné à remplir. (33) Appelé au Conseil, à peine a-t-il entendu le simple exposé des questions les plus embarrassantes, qu'il voit & la difficulté & le motif qui doit déterminer la décision. Dieu, suivant l'expression des Livres saints, lui avoit donné la sagesse pour présider à ses Conseils. La Religion, la pureté des mœurs, le maintien des Loix, les prérogatives des Ordres de l'Etat, cette chaîne de pouvoirs subordonnés & dépendans d'où résultent l'harmonie & la force de la constitution Monarchique, le bonheur des peuples, la gloire de la Nation, l'autorité du Roi, furent les grands objets

qu'il ne perdit jamais de vue ; jamais il ne les ſacrifia à des conſidérations particulieres.

O ſiecle, dont on vante les lumieres, à quelles horreurs vous étiez réſervé ! Au moment de cet attentat horrible que le plus ſcélérat & le plus frénétique des hommes oſa commettre, chargé par un pere de veiller au ſalut de l'Etat, après s'être proſterné aux pieds des Autels pour implorer l'aſſiſtance de l'Eternel, (34) quelle ſageſſe éclate dans le Conſeil auquel Mgr. le Dauphin fut obligé de préſider ! Tel que ces rochers majeſtueux dont la cime s'élevant au deſſus des nues, demeure inacceſſible aux tempêtes qui agitent les régions inférieures, tel le génie de ce Prince conſerve toute ſa netteté & toute ſa force, malgré le trouble de ſon ame & l'horreur dont elle eſt pénétrée.

(35) » Je n'ai ſenti d'abord (diſoit-il dans
» ſa Lettre à l'Evêque de Verdun) que la
» douleur & le déſeſpoir de perdre un pere qui
» me témoignoit une tendreſſe qui redoubloit
» encore le déchirement de mon cœur. A
» peine ai-je été raſſuré ſur ſa vie, que l'image
» de l'attentat commis a effacé en moi tout
» ſentiment de joie. Je l'ai vu, &, je ne puis
» le croire; j'étois préſent, &, quand j'y penſe,
» je crois être dans l'horreur d'un ſonge ; il

» me semble que je vis dans un autre siecle.
» De quelques malheurs que les dissentions
» présentes m'offrissent le tableau, celui-là ne
» s'étoit jamais présenté à mon imagination «.

SECONDE PARTIE.

(36) » Lorsque Dieu (dit le célebre Evêque
» de Meaux) forma le cœur & les entrailles
» de l'homme, il y mit la bonté, comme le
» propre caractere de la nature divine, & pour
» être comme la marque de cette main bien-
» faisante dont nous sortons.... La grandeur
» qui vient pardessus, n'est faite que pour
» l'aider à se communiquer, comme une fon-
» taine publique qu'on éleve pour en répandre
» les eaux «.

Cette bonté, cette tendre compassion pour les malheureux s'étoient manifestées dans Mgr. le Dauphin, dès son enfance. (37) Il ne peut encore parler, & déjà il exprime par ses gestes l'effet que produit sur son cœur la vue d'un infortuné. (38) Un Militaire implore-t-il sa protection, pour obtenir une gratification nécessaire? Mgr. le Dauphin (alors à peine âgé de huit ans) lui fait compter le double de la

ſomme qu'il demande : » Tenez, Monſieur, » vous reviendrez ſolliciter, ſi vous voulez, » votre gratification, quand vous ſerez » guéri «. Son Gouverneur eſt forcé d'applaudir aux heureux artifices par leſquels il fait éluder la Loi qui a mis des bornes aux libéralités de ſon enfance.

Laiſſez-le croître ; ſa bienfaiſance ſera plus étendue, ſes vues plus éclairées : (39) » J'aimerai toujours mieux, diſoit-il, manquer » du ſuperflu, que de voir des malheureux » manquer du néceſſaire «. (40) Il porta cette vertu juſqu'à épuiſer ſes revenus, & contracter des engagemens perſonnels pour y ſatisfaire.

Titus, les délices du Peuple Romain, regarde comme perdue une journée qu'il n'a pu marquer par des bienfaits : mais ces graces que les Souverains répandent ſur la foule qui les environne, ſont ſouvent achetées par la ſurcharge des peuples, & quelquefois par le ſang des infortunés. Mgr. le Dauphin n'abuſa jamais de ſon crédit pour épuiſer les tréſors de l'Etat.

(41) Que des flatteurs intéreſſés lui propoſent de demander au Roi d'augmenter ſon traitement, qu'ils lui citent l'exemple du traitement que Louis XIV donnoit à ſon Fils : » Il » ne me ſeroit pas difficile d'obtenir du Roi la

» même somme ; mais, comme je ne la rece-
» vrois que pour la donner, j'aime mieux
» qu'elle soit retranchée sur la taille «.

(42) Echappé à cette maladie qui nous causa de si vives alarmes en 1752 ; dans cet âge à qui la dissipation est naturelle & presque nécessaire, écoutez comme il refuse les sommes que le Roi lui offre pour se procurer les agrémens propres à adoucir l'ennui d'une longue convalescence : » Je peux me passer de cet ar-
» gent, & le Peuple en a besoin «.

(43) C'est à Mgr. le Dauphin que nous sommes redevables de cette magnificence vraiment royale, qui convertit les somptueuses fêtes que la ville de Paris préparoit à la naissance du Duc de Bourgogne, en une charité plus capable d'exciter une joie pure ; exemple imité dans les Provinces & dans les temps postérieurs. Ainsi nous avons vu notre auguste Monarque & la Fille des Césars, heureux par le plaisir de faire des heureux, remercier Dieu du premier gage de leur fécondité, au milieu de cent familles réunies par leurs bienfaits, s'occupant avec une sollicitude paternelle des suites des engagemens qu'ils avoient formés, leur bienfaisance s'étendre sur tous les âges, rapprocher, par une charité industrieuse, les feux de la jeunesse sanctifiés

par la vertu du Sacrement, des glaces de la vieilleſſe qui reſſerroit, aux pieds des mêmes Autels, les nœuds ſacrés dont elle tire ſa conſolation & ſa félicité.

(44) Après s'être appliqué, pendant pluſieurs années, à connoître l'état de nos Provinces, à l'aide des Mémoires qu'il s'eſt procurés, Mgr. le Dauphin forme le projet de vérifier les faits par lui-même. Le Roi conſent à ce voyage, & en loue le motif. Il n'aura pas lieu, lorſque Mgr. le Dauphin ſera inſtruit des dépenſes qu'il occaſionneroit : » En vérité, toute ma per- » ſonne ne vaut pas au Peuple ce que lui cou- » teroit ce voyage ; je n'y veux plus penſer «.

Loin, bien loin les preſtiges de l'art, & cette gloire empruntée & factice que l'éloquence procure aux idoles qu'elle encenſe ; la ſeule ſimplité d'un récit fidele peut dignement exprimer cette modeſtie, cette popularité qui rendent le commandement ſi doux dans la bouche de Mgr. le Dauphin : (45) » Mes enfans, je ſuis d'autant plus content de » vous, que vous avez très-bien fait, quoique » je vous aye moi-même fort mal comman- » dés «. Ainſi s'exprimoit ce Prince au dernier Camp de Compiegne, auquel il ſurvécut ſi peu, dont il avoit tracé le plan, dont il dirigeoit toutes les opérations, (46) où il étonne,

par ſes lumieres dans l'Art militaire, l'Etranger illuſtre qui l'aborde ſans le connoître. (47) S'il viſite ſon Régiment de Dragons, avec quelle bonté il ſe confond dans la foule ! de quel air il demande grace pour ceux qui ont manqué à l'étroite diſcipline ! » ne voulant » pas, dit-il, que perſonne ſoit malheureux » dans un jour qui lui cauſe tant de joie «. Voyez-le accepter le repas qui lui eſt offert, s'entretenir familiérement avec tous, leur préſenter Madame la Dauphine, avec cette ſimplicité digne des mœurs antiques : » Approchez, mes enfans, voilà ma femme «. Eh ! qui pourroit dignement exprimer les ſentimens de tendreſſe, de reconnoiſſance, de reſpect qui s'élevent alors dans tous les cœurs, & cette joie pure que la flatterie s'efforce en vain d'imiter, parce qu'elle n'appartient qu'à la vérité !

(48) Victime infortunée d'un coup involontaire, malheureux Chambord, dont il ſe reprochoit la mort avec tant d'amertume ! Mgr. le Dauphin porte dans ſon cœur, juſqu'au dernier ſoupir, le trait dont il vous a percé. Quels ſoins il vous prodigue ! comme il s'interdit, pour toujours, le fatal exercice qui a cauſé ce malheur !

(49) O Rois, connoiſſez toute l'étendue de

l'empire que votre puissance vous donne sur les cœurs, quand vous ne la détournez pas de sa destination ! Louis poursuivoit en Alsace le cours de ses conquêtes de Flandre, lorsque la maladie le conduisit, dans Metz, aux portes de la mort. A peine la renommée a-t-elle publié cette affreuse nouvelle, que le ciseau tombe des mains de l'Artiste, le jeune homme oublie les plaisirs de son âge, la femme timide, le foible vieillard trouvent des forces dans le sentiment qui les anime, pour arriver en foule dans nos Temples, ou arrêter sur leur passage, suspendus entre la crainte & l'espérance, ceux qui peuvent les instruire de l'état d'une vie à laquelle chacun croit la sienne attachée. Quelle fut la vive douleur de Mgr. le Dauphin, lorsqu'il apprit le danger qui menaçoit la vie d'un pere ! » Hélas ! que va » devenir ce Royaume ? quelle ressource lui » reste ? Un enfant ! O Dieu ! ayez pitié de » moi « ! Déjà il est à Verdun impatient de voir l'objet de ses alarmes, & d'arrêter, par l'effort de ses vœux, cette ame prête à s'exhaler. La contagion regne dans Metz ; il reçoit des ordres formels de retourner sur ses pas ; ils furent inutiles. Recueillez, Prince, tout le fruit de votre piété ! Portez à la France l'agréable nouvelle du rétablissement de la

ſanté de ſon Roi! Soyez témoin des tranſports de ce Peuple fidele, & du triomphe que l'amour des François prépare au retour de Louis! (50) Auſſi votre auguſte Pere rendit-il, dans tous les temps, hommage à vos vertus. Si l'on admire cette ſérénité, cette paix profonde que vous conſervez juſqu'entre les bras de la mort : » Il en doit être ainſi, répond Louis » XV, quand on a, comme mon Fils, paſſé » ſa vie ſans reproches «.

Mgr. le Dauphin eut un tendre attachement pour la Reine & pour Staniſlas; Staniſlas ſi grand dans le malheur, ſi grand dans la proſpérité, que ſa ſageſſe rendit magnifique & libéral avec des revenus modiques & de foibles moyens; (51) Staniſlas à qui un Prince ſi éclairé déſiroit que ſes enfans reſſemblaſſent.

Ombres cheres au cœur de Mgr. le Dauphin, *Henriette* (52) qui aviez fait avec lui, dès ſa plus tendre enfance, ce pacte reſpectable de vous avertir des fautes qui pourroient échapper à l'infirmité humaine; *Marie-Théreſe* (53), l'objet de ſes premieres affections, auprès du cœur de laquelle il voulut que le ſien fût placé; & vous (54) que les décrets de la Providence avoient choiſie, par une deſtination qu'il étoit impoſſible à la prudence humaine de prévoir, pour être ſa compagne

fidelle & l'imitatrice de ses vertus, & qui l'avez suivie de si près dans le tombeau ! & vous encore, (55) augustes & vertueuses Princesses, qui formiez cette société intime à laquelle il craignoit de survivre, qui le délassiez de ses travaux, par l'accord des mêmes vertus, par cette effusion de cœur réciproque, par cette liberté si supérieure aux fausses joies de la Cour, auguste Famille qui partagiez ses soins, fut-il jamais un Frere, un Parent plus tendre?

L'attention avec laquelle il a placé auprès de ses Enfans les personnes les plus dignes d'un tel ministere, ne le dispenseront pas de l'obligation qu'il sait que la nature lui impose d'être, jusqu'aux derniers instans de sa vie, leur premier & leur principal Instituteur. (56) » Voyez » (s'écrioit l'Armée assemblée à Compiegne, » témoin de ses embrassemens & de l'ardeur » avec laquelle ses Enfans s'élancent vers lui), » voyez comme il aime ses Enfans & comme » il en est aimé « ! Cependant il refusoit à Madame Adélaïde elle-même, du vivant de M. le Duc de Bourgogne, jusqu'à l'exemption de ces punitions légeres que la tendresse paternelle est quelquefois forcée d'infliger ; mais que ses motifs sont respectables ! (57) » Je ferois grace à tout autre, & je pourrois » accorder ce que vous me demandez, si mon

» Fils n'étoit dans une place où il faut bien » prendre garde qu'il ne s'accoutume à la » négligence «.

Il le perdit ce Prince que Mgr. le Dauphin préparoit ainsi à remplir le Trône auquel il étoit appelé par sa naissance. Qui peut mieux exprimer que ce Pere la douleur qu'il ressentit ! (58) » Les lieux, les murailles mêmes nous » rappellent ce que nous avons perdu, comme » feroit une peinture ; il semble que l'on y » voye les traits gravés, que l'on entende la » voix ; l'illusion est bien forte « !

(59) Le jour auquel les cérémonies du Baptême furent suppléées à ses autres Enfans, Mgr. le Dauphin se fait apporter les registres publics, où leurs noms se trouvent inscrits avec ceux des enfans du Peuple : » Vous le » voyez, mes Enfans, aux yeux de Dieu » les conditions sont égales ; il n'y a de dis- » tinctions que celles que donnent la foi & » la vertu. Vous serez un jour plus grands » que cet enfant dans l'estime des Peuples ; » mais il sera plus grand que vous aux yeux » de Dieu, s'il est plus vertueux «.

(60) Ecoutons Madame la Dauphine exprimer la satisfaction de ce Pere, & ce tendre embrassement qu'il vous donna, comme à sa vive image, ô Roi ! lorsqu'après avoir reçu

ſes dernieres inſtructions ſur l'emploi du temps, vous lui répondîtes : » Qu'il n'en » étoit point qui vous parût paſſer avec plus » de rapidité que celui que vous employiez » à acquérir des connoiſſance utiles «. *Après que ſes Enfans furent ſortis* (dit Madame la Dauphine dans cet écrit où elle s'eſt plu à retracer l'objet de ſa douleur) , *il me rappela le plaiſir qu'il reſſentoit de ce que le Duc de Berry lui avoit dit.*

Avec quelle ſenſibilité eût-il applaudi à cette ardeur pour l'étude, à ce goût des Lettres & des Beaux-Arts qui caractériſe aujourd'hui l'un de ſes auguſtes Enfans, autant que ſon tendre amour pour le Roi, ſon zele pour le bien public, & ſon attachement aux ſaines maximes du Gouvernement François !

Déjà ſe manifeſtoient, dans le troiſieme de ſes fils, à peine ſorti de l'enfance, les ſignes certains d'une ame élevée & ſenſible, & ces préſages heureux d'un tact ſûr, qui, recueillis avec avidité, concilioient dès lors à ce Prince l'amour de la Nation.

Des amis ! Ce nom que l'orgueil du Trône dédaigne, peut-il trouver ici ſon application, malgré l'intervalle immenſe qui ſépare les Enfans des Rois du reſte des hommes ? Mgr. le Dauphin eut des amis, & ce fut à les choiſir

qu'il employa toute la ſagacité de ſon eſprit, tout ce que l'étude des hommes lui avoit donné de connoiſſances. Vous fûtes du nombre, Miniſtre auſſi vertueux qu'éclairé, Guerrier auſſi humain que magnanime, qu'il deſtinoit à être l'appui de ſa vertu, (61) *ſi jamais*, diſoit-il, *j'ai le malheur de régner*, (62) vous, pour lequel Mgr. le Dauphin adreſſoit à l'Eternel, pendant que vous expoſiez votre vie dans nos armées, cette priere qui ſera à jamais le plus magnifique éloge que vous puiſſiez recevoir, vous, qui répondîtes à cet attachement d'un grand Prince, par un attachement dont le tombeau ne put rompre les nœuds : (63) *Hùc uſque luctus meus*, (64) vous qui goûtant, par choix, les charmes d'une condition privée, ne crûtes pas cependant *qu'il vous fût permis d'oublier les droits qu'avoit ſur vous le Fils de Mgr. le Dauphin*, ombre ſi chere à ce Prince ! ſeule vous pourriez dignement développer les reſſorts de cette ame qui vous fut connue, ſeule vous pourriez nous dire comment Mgr. le Dauphin ſavoit deſcendre, pour ſes amis, du rang que lui donnoient ſa naiſſance & ſes hautes deſtinées (65).

TROISIEME PARTIE.

Deux colonnes posées par la main de l'Eternel assurent la tranquillité publique & le bonheur des hommes, la Religion & l'autorité. Il est impossible d'essayer d'ébranler l'une, sans porter à l'autre des secousses violentes, capables d'entraîner la chute de l'édifice. Pourquoi en est-il ainsi? Par une conséquence de cette vérité que les Sages de l'antiquité ont reconnue eux-memes, que les Loix sont impuissantes sans les mœurs. (66) Il étoit donc de la justice & de la bonté de Dieu de fixer, par des Loix positives, émanées de sa sagesse, les volontés incertaines des hommes trop souvent égarés par leurs passions. La piété de Mgr. le Dauphin ne fut pas seulement le fruit de l'éducation qu'il avoit reçue, d'une heureuse habitude de la vertu, de son respect pour la sainteté de la morale évangélique; elle étoit fondée sur l'examen le plus réfléchi des preuves qui démontrent l'origine céleste de cette morale si supérieure à la sagesse des Philosophes de tous les siecles (67).

Comment l'amour de la vérité, la soif des biens éternels, ne produiroient-ils pas des ef-

forts aussi généreux que ceux qu'inspire l'amour de la gloire & des intérêts passagers! C'est ainsi que, dans ce siecle d'impiété & d'irréligion, nous avons vu la Fille du plus puissant Monarque de l'Europe, renoncer aux honneurs & aux plaisirs d'une Cour brillante, pour revêtir le cilice de Sainte Thérese; mais ces exemples sont rares & doivent l'être : » La vraie dévotion, disoit Mgr. le Dau- » phin, loin de nuire à la société, est seule » capable d'y maintenir le bon ordre «.

Il avoit fait, en 1752, une premiere épreuve de l'amour des François. Princesse qui lui rendîtes alors, au péril de vos jours, des soins si assidus & si tendres : (68) » Eh! qu'im- » porte, disiez-vous que je meure? La France » ne manquera jamais de Dauphine, pourvu » que je lui conserve son Dauphin «. Hélas! vous ne pensiez pas alors qu'une autre maladie plus redoutable dût l'enlever au milieu de sa carriere!

Une santé qui n'avoit été altérée, depuis ce temps, par aucune infirmité, une constitution forte, son âge, une vie réglée quoique laborieuse, étoient le fondement de nos espérances; mais un dépérissement progressif, pendant deux années, des alternatives fréquentes de convalescence & de rechutes an-

noncerent un désordre funeste ; Mgr. le Dauphin voit le tombeau s'ouvrir pour lui sur les marches du Trône.

Toute sa vie avoit été une préparation à ce moment si redoutable pour ceux qu'il surprend. (69) Il prévient Madame la Dauphine, sur le désir ardent qu'il a de remplir les derniers devoirs du Chrétien. Docile enfant de l'Eglise, il se fait instruire, même des usages, des Loix locales du Diocese dans lequel il se trouve, & s'y soumet avec une attention scrupuleuse. Le Roi, la Reine, ses augustes Enfans, les Princesses, la Cour, un Peuple immense fondent en larmes, Mgr. le Dauphin seul est tranquille. (70) » Je suis » ravi de joie, disoit-il, je n'aurois jamais » cru que recevoir ses derniers Sacremens » effrayât si peu, & donnât tant de conso- » lation «. De ce moment sa chambre devient un Temple où l'on offre tous les jours le divin Sacrifice, auquel il participe par des Communions fréquentes.

Ce fut alors que ceux qui n'avoient connu qu'imparfaitement le trésor que la France possédoit, sentirent toute l'étendue de sa perte : (71) » Hélas ! il y a six mois que bien des » gens me détestoient ; je ne l'avois pas plus mérité

» mérité que l'amour qu'on me porte au-
» jourd'hui «.

(72) Guerriers magnanimes répandus dans les différentes Provinces de ce Royaume, vous donnâtes l'exemple de cette piété d'autant plus franche & plus fervente, que l'idée de la mort, que vous savez affronter par devoir, est plus présente à vos esprits. Je n'oublierai pas, Régiment de Dragons-Dauphin, ce jeûne solennel que vous vous prescrivîtes, pour être en état de soulager l'indigent, par le retranchement d'une partie de votre subsistance.

Votre génie, vos connoissances immenses, votre patriotisme, ô Prince le digne objet de nos regrets! étoient ignorés de la multitude; votre modestie, votre silence, votre retraite, les avoient dérobés aux yeux du siecle: (73) mais votre bienfaisance, votre justice, votre popularité, votre piété avoient percé malgré vous. Elles reçurent l'hommage le plus digne de vos vertus, par la douleur de tous les bons Citoyens, par les larmes de ce peuple dont le jugement est d'autant plus sûr, qu'il est plus à l'abri des passions, des intérêts particuliers, & de la cabale, qui entraînent trop souvent les conditions plus relevées.

Lorsque la voix des Pontifes se fut fait en-

tendre, ce que les fléaux les plus redoutés produisent de désolation, est une foible image de la consternation universelle qui se répandit sur le Royaume. Les habitans des campagnes arrivent par troupes, dans la saison la plus rigoureuse, pour implorer le secours des saints Protecteurs de la France, en faveur de celui dont ils savent que les vœux les plus ardens, les travaux les plus assidus tendent à les rendre heureux. Les prieres publiques n'ont plus de terme; l'enceinte de nos Temples ne peut contenir l'afluence de ceux qui s'y précipitent: prosternés dans le Parvis, des Citoyens de toute condition, de tout âge, de tout sexe, implorent, par leurs larmes, la clémence du Très-Haut; le deuil universel semble avoir ramené l'égalité de la nature.

Quelle étoit dans ces momens de trouble & d'affliction, la sérénité de Mgr. le Dauphin! Si l'on admire cette patience qu'il conserve au milieu des douleurs les plus aiguës, & jusques dans l'affaissement de la nature: (74) » *C'est, dit-il, que ceci vient de Dieu, & que* » *c'est pour Dieu* «.... (75) » Eh! contre qui » voulez-vous que je m'impatiente «?

(76) » J'espérois faire mes dévotions à « Noël; dites-moi si je puis vivre encore » quinze jours «. Ainsi parloit ce Prince à

celui de ses Médecins qui lui montroit un attachement & une sensibilité particuliere; » Vous êtes ému, rassurez-vous, vous savez » que je ne crains pas la mort «.

Ce n'est pas assez de dire qu'il ne craint pas la mort, il la désire. (77) » Je n'ai jamais » été ébloui par l'éclat du Trône, auquel ma » naissance m'appeloit, parce que je ne l'ai » envisagé que du côté des devoirs redoutables qui l'accompagnent, & des perils qui » l'environnent «.

Le respectable Prélat qui gouverne l'Eglise de cette Capitale l'instruit qu'on a fait, pour sa vie, ces prieres solennelles auxquelles on n'a recours que dans les calamités les plus extrêmes. (78) » Hélas ! j'espere que ces prieres » serviront au salut de mon ame, car pour » celui de mon corps je ne le désire pas «.

Ne lui dites point que sa conservation intéresse la Religion & l'Etat. (79) » Celui, ré» pondit-il, qui a établi sa Religion sans moi, » saura bien la soutenir sans moi. Ah ! mon » Dieu ! protégez ce Royaume, comblez-le » de vos graces & de vos bénédictions les » plus abondantes « !

(80) Il se reproche jusqu'aux mouvemens de joie involontaire que produisent ces instans de consolation & d'espérance que le

danger le plus extrême laiſſe quelquefois entrevoir, ſemblables à l'éclair qui ne perce les ténebres que pour nous replonger dans une nuit plus obſcure.

Mais lorſque le péril augmente, l'ame de ce Prince ſemble participer d'avance à l'activité & à la gloire dont elle doit jouir : (81) » Permettez que je ne demande à Dieu que » l'accompliſſement de ſa volonté, ſes penſées » ſont bien différentes des nôtres «. Telle eſt la foi qui l'anime ! Il répétoit avec enthouſiaſme ces énergiques paroles de l'Ecriture-Sainte : *Cogitationes meæ non ſunt cogitationes veſtræ.*

Déjà ce Prince ne tient plus à la terre que par ſa bienſéance, (82) par ſon amour pour l'objet qui en eſt le plus digne, (83) & par ſon attachement à ſes auguſtes Enfans : (84) » Voilà (vous diſoit-il, ô Princes, en vous » montrant ſes bras décharnés) voilà ce que » c'eſt qu'un grand Prince ; Dieu ſeul eſt im- » mortel, & ceux qu'on appelle les Maîtres » du monde, ſont, comme les autres, ſujets » aux infirmités & à la mort ». Ce fut la derniere inſtruction que vous reçûtes d'un Pere ſi digne de votre amour, & en même temps le dernier témoignage de ſa tendreſſe.

(85) » Mon Dieu ! ſerai-je donc encore

» long-temps privé de la joie ineffable de votre » vue ! « (86) Avec quelle fermeté, il répete ces paroles de la priere des Agonisans, si consolantes pour le Chrétien, mais si effrayantes pour la nature, que le Prélat qui les récite devant lui ne peut prononcer que d'une voix tremblante, entrecoupée de sanglots : » Partez, ame chrétienne, allez jouir » de la paix & de la félicité qui vous atten- » dent dans le sein de Dieu « !

Il n'est plus, ce Prince si supérieur à tous les Héros de l'antiquité, par l'étendue de son génie, par ses connoissances en tout genre; mais sur-tout par ses vertus & par son amour pour les Peuples; ce Prince digne, par la piété la plus éclairée, de s'asseoir sur le Trône de Saint Louis. Grands du monde, ce n'est pas votre affliction que je regrette de ne pouvoir peindre, vous en prodiguez les apparences, lorsque votre intérêt l'exige; c'est l'affliction de ce Peuple, qui accompagnoit, jusqu'à Sens, le cercueil de Mgr. le Dauphin; (87) car il dédaigna, même en cette triste cérémonie, les honneurs attachés à sa naissance : (88) » Hélas ! disoient-ils, il auroit » voulu diminuer nos tailles, & nous rendre » heureux; c'est Dieu qui nous a punis : nous » ne méritions pas d'avoir un tel Roi « ; (89)

c'eſt la douleur d'un Pere qui connoiſſoit toutes les vertus de ſon Fils ; (90) c'eſt la douleur d'une Mere qui regardoit, à tant de titres, ce Fils, comme le plus magnifique bienfait, que le Ciel eût pu accorder à ſes vœux ; c'eſt la douleur de cette tendre Epouſe, dont l'ame étoit comme identifiée avec la ſienne, qui ne trouva de conſolation que dans ſon affliction même, (91) dans le récit qu'elle traçoit du touchant ſpectacle dont elle avoit été témoin, de cette Epouſe (92) à qui Mgr. le Dauphin mourant donna la marque la plus ſignalée de ſa confiance, en priant le Roi de remettre en ſes mains l'éducation de ces auguſtes Rejetons, les précieuſes eſpérances de l'Etat, devoir le plus cher au cœur de cette Princeſſe, dont elle s'acquitta ſi dignement juſqu'aux derniers inſtans de ſa vie ! Ce que je regrette de ne pouvoir peindre, c'eſt votre douleur, ô Princeſſes ! chargées de la pénible fonction de conſoler un Pere, une Mere, une Veuve, lorſque votre piété & votre foi pouvoient ſeules ſoutenir le poids de l'affliction dont votre ame étoit pénétrée. C'eſt la douleur de Staniſlas : (93) » la perte réitérée d'une Couronne n'a jamais été juſqu'à » mon cœur, celle de mon cher Dauphin » l'anéantit «. C'eſt la douleur de l'Europe

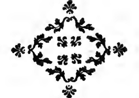
entiere, de nos Alliés, de nos ennemis mêmes : (94) » Germanicus pleuré des Romains, le » fut auſſi de leurs voiſins, des ennemis même » de leur Empire «. Ce que je regrette enfin de ne pouvoir peindre, c'eſt votre douleur, ô Princes ſes auguſtes Enfans, auſſi redevables à l'éducation qu'il vous a donnée, qu'à la nature, des vertus qui ſont aujourd'hui le bonheur de la France ! (95) » Ne pleure » pas (diſoit à ſon mari, dans un langage » plus expreſſif que nos diſcours, la femme » d'un Laboureur), les enfans d'un ſi brave » Homme reſſembleront à leur Pere «.

Et vous, ô Roi, que l'amour de la juſtice caractériſe, qui marchez à grands pas ſur les traces des Monarques les plus chers à la Nation, que peuvent nos vains efforts, pour exprimer (96) ce ſentiment qui vous arracha des larmes, lorſque vous vous entendîtes donner, pour la premiere fois, un titre qui vous rappeloit le Pere auquel vous aviez ſuccédé ! L'image des vertus d'un tel Pere eſt plus profondément empreinte dans votre ame, que ces traits périſſables que la mort a effacés. En ſuivant un tel Modele, les Loix régneront, par leurs mœurs, ſous votre empire, la Nation applaudira bien plus à vos vertus qu'à vos conquêtes, & vous confir-

mant ces titres glorieux qu'elle vous a donnés, de *LOUIS-LE-BIENFAISANT*, *LOUIS LE RESTAURATEUR DES MŒURS*, l'amour de vos Sujets sera le plus ferme appui de cette autorité sainte que vous avez reçue du Ciel, pour le bonheur de la France.

Puisse, SIRE, la terreur de vos armes, rappeler la paix qui est l'objet de vos souhaits ! Puisse cette Nation que la mer sépare de nous, comme jadis Rome le fut de Carthage, apprendre par l'expérience, ainsi que cette fiere rivale du Peuple romain, que prétendre un empire chimérique sur cet élément destiné par la nature à borner les Continens, & que l'industrie humaine fait servir de communication aux richesses des deux hémispheres, c'est attenter sur les droits de l'humanité, c'est appeler les Nations à la défense de la liberté commune ! Puisse cette sagesse, cette justice que l'Europe respecte dans VOTRE MAJESTÉ, qui l'ont rendue l'Arbitre & le Pacificateur des différends élevés entre le Turc, la Russie, l'Empire & la Prusse, étouffer, dans le sein de la France, une séduction plus dangereuse que les armes de l'Anglois, l'enthousiasme fanatique d'une fausse liberté qui cache une servitude réelle, sujette à plus

d'orages que les flots de l'Océan ! Puiſſe enfin la douceur & la fermeté du Gouvernement de VOTRE MAJESTÉ, ſoutenir, dans le cœur des François cet attachement aux ſaines maximes de l'autorité monarchique qui caractériſe, depuis tant de ſiecles, la Nation la plus digne de l'amour de ſes Rois !



NOTES

DE L'ÉLOGE

DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

(1) VOYEZ la Vie de Mgr. le Dauphin, pages 31, 265 & 266.

(2) Vie de Mgr. le Dauphin, pag. 1 & ſuivantes.

(3) Voyez ſur la premiere éducation de Mgr. le Dauphin, la Vie, Livre I, & les Mémoires, chap. 1, où l'on trouve des preuves qu'elle ne fut pas auſſi imparfaite qu'il la jugea.

(4) Vie, page 65.

(5, Mémoires, chap. 10, pag. 226.

(6) Ce tableau n'a rien d'exagéré, on peut s'en convaincre par les détails rapportés dans la Vie de Mgr. le Dauphin & dans ſes Mémoires.

(7) Vie, pag. 82.

(8) Marie-Thérefe, Infante d'Eſpagne, premiere femme de Mgr. le Dauphin, pour laquelle il éprouva les premiers feux d'un amour qu'il conſerva juſqu'au tombeau. Vie, pag. 82 & ſuiv.

(9) Boſſuet, Oraiſon funebre du Prince de Condé.

(10) » Il ne manqua à Mgr. le Dauphin, (diſoit M. le Maréchal de Broglie) » que les occaſions » pour égaler, dans l'Art Militaire, les plus fa-

» meux Héros de sa Race « : Vie, page 133. *Il fallut un ordre du Roi, pour qu'il ne joignît pas l'ennemi, & il s'en tint toujours trop à portée.* Voyez la Vie du Maréchal de Saxe, par le Baron d'Espagnac.

(11) La premiere partie est le mot du Prince de Condé, à la bataille de Rocroy, *Bossuet, Oraison funebre*; la seconde est le mot de Mgr. le Dauphin à Fontenoy, *Vie, pages* 122 & 123. J'ai cru devoir réunir ces idées qui ont tant d'analogie.

(12) Vie, page 232. Le Roi lui fit cette réponse : » Votre lettre, mon Fils, m'a touché jus-
» qu'aux larmes; je suis ravi de reconnoître en
» vous les sentimens de vos Peres; mais il n'est
» pas encore temps que je vous sépare de moi «.

(13) *Ibid.* page 125.

(14) Vie, page 136.

(15) Les Peuples de la Palestine donnoient à leurs Rois le nom *d'Abimélech*, qui signifie *pere Roi*, Bossuet, *Politique sacrée.*

(16) Mémoires, chapitre 5, pag. 93.

(17) Vie, page 154.

(18) Ces vérités ont été développées avec plus d'étendue, dans un Livre intitulé : *Les vrais principes du Gouvernement François, démontrés par la raison & par les faits; par un François. Geneve, 1780, sec. édit. & se trouve à Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la* REINE*, rue des Mathu-*

rins, à l'Hôtel de Cluny, & chez tous les Libraires qui vendent les nouveautés.

(19) Voyez cet extrait dans les Mémoires, chapitre 6, page 125 & suivantes.

(20) Vie, page 2; Mémoires, chapitre 2, page 40 & suivantes.

De la protection que le Souverain doit aux Ecclésiastiques.

Des précautions qu'il doit prendre contre leurs entreprises.

En quoi ils sont soumis aux Juges ordinaires.

En quoi ils sont indépendans.

Tel est le précis des réflexions de Mgr. le Dauphin, & de l'extrait qu'il avoit fait du Livre de M. *de Marca*, de la Concorde du Sacerdoce & de l'Empire. Mémoires, chapitre 5, page 105 & suivantes: » J'avoue, disoit-il, que de toutes les » matieres qui concernent les devoirs des Souverains, celle-ci sans doute est la plus délicate. » Dans quels excès un Prince ne peut-il pas être » entraîné par un zele mal-entendu! Laisser les » Ministres de l'Eglise empiéter sur les droits de » la Puissance temporelle, n'est-ce pas introduire » l'anarchie dans l'Eglise, l'ambition dans le Sanctuaire? Juger les décisions de ceux qui sont dépositaires de la Foi, se rendre maître absolu de » la discipline & du culte, n'est-ce pas entreprendre sur cette autorité que J. C. a confiée » aux premiers Pasteurs, & qu'il a si bien distin-

» guée de celle qu'il leur ordonna de respecter
» dans les Empereurs « ?

(20) Voyez dans l'Histoire de Saint Louis, par Joinville, pages 14 & 15, la réponse de ce Prince à Guy, Evêque d'Auxerre, qui lui demandoit de contraindre ses Sujets à se faire absoudre des excommunications lancées alors trop souvent pour des intérêts temporels. Voyez aussi avec qu'elle fermeté ce saint Roi résista aux instances de la Cour de Rome, & garda la plus parfaite neutralité au milieu des guerres qui déchiroient l'Allemagne & l'Italie, sous les pontificats d'Honoré III, de Grégoire IX, & d'Innocent IV.

(21) Vie, pages 146 & suivantes.

(22) *Ibid.* page 149.

(23) *Ibid.* pages 139 & 140.

(24) *Ibid.* 151 & 152.

(25) *Ibid.*

(26) *Ibid.* pages 157 & 158.

(27) *Ibid.* Les systêmes des prétendus Sages de notre siecle se réduisent au systême *d'Epicure*, qui n'admettoit que des Dieux immobiles, ne s'occupant en aucune maniere de ce qui arrivoit dans le monde, ou à celui de *Straton*, dont Ciceron dit: » Que ce Philosophe ne mérite pas d'être écouté, » lorsqu'il soutient que la nature seule renferme » en elle-même l'énergie nécessaire pour la géné- » ration, le progrès, & le dépérissement des êtres «. *Nec audiendus Strato, is qui Physicus appellatur,*

qui vim divinam in naturâ ſitam eſſe cenſet , quæ cauſas gignendi, augendi, imminuendi habeat, ſed careat omni ſenſu & figurâ. Cic. *de Nat. Deor.*; ou, ce qui revient au même, » que cette nature » n'eſt qu'une matiere deſtituée d'intelligence & » de ſentiment «. Prouver que tous les raiſonnemens de nos Sages nous ramenent, en derniere analyſe, à ces abſurdités, n'eſt-ce pas aſſurer le triomphe de la Religion ? C'eſt ce qu'on a démontré en rigueur dans le Traité, *De la Religion, par un Homme du monde.* Quant à la morale de nos prétendus Sages, elle eſt plus dangereuſe que celle d'Epicure même, qui plaçant le bonheur de l'homme dans la volupté, obligeoit cependant le ſage de modérer ſes paſſions, en même temps qu'il exigeoit » qu'il mépriſât la » mort, qu'il fût ſans crainte des Dieux immor- » tels, & qu'il n'héſitât pas à ſortir de la vie, s'il » n'y trouvoit point ſon bien-être «. *Finitas habet cupiditates, negligit mortem, de Diis immortalibus, ſine ullo metu, vera ſentit; non dubitat, ſi ita melius ſit, de vitâ migrare.* Cic. *de fin. bon. & mali*, livre 1. Cette tolérance, cet encouragement même au ſuicide, morale la plus capable de produire des ſcélérats & des factieux, eſt comme le cri de ralliement de toutes les ſectes de nos prétendus Sages. Ainſi on ne peut eſſayer d'ébranler les maximes du Chriſtianiſme, ſans porter l'atteinte la plus funeſte aux principes conſtitutifs de la tran-

quillité & du bonheur des Etats. C'eſt ce qu'on s'eſt attaché à démontrer dans le même Ouvrage.

(28) Mgr. le Dauphin envoya à Verſailles un Officier chargé de brûler tous les papiers qui ſe trouvoient dans ſon cabinet : » Il me fit appeler, » dit Madame la Dauphine, il me confia ſes clefs, » & me dit de chercher tous les papiers qui étoient » dans ſon bureau, & dans ſon ſecrétaire (à Fontainebleau) : je les lui préſentai ; il les prit, me » les rendit l'un après l'autre, me dit en riant ce » qu'ils contenoient, & m'ordonna de les brûler «. Vie, pages 147 & 148.

(29) » Les Princes, diſoit Mgr. le Dauphin, » me paroiſſent dans le cas d'une perſonne qui, » obligée par état de devenir très-éloquente, n'auroit cependant pour s'exprimer que le tiers ou » la moitié des lettres de l'Alphabet «. Vie, pag. 97.

(30) Ce traité forme le ſecond tome des Mémoires.

(31) Vie, pages 90 & 91.

(32) Mgr. le Dauphin avoit vingt & un ans quand il entra au Conſeil des Dépêches (Mémoires, chapitre 8, pag. 171). Il en avoit vingt-huit quand il fut appelé au Conſeil d'Etat. *Ibid.* chapitre 10, pag. 219 ; Vie, pages 102 & 103.

(33) La ſageſſe de Mgr. le Dauphin excita l'admiration de tous ceux qui aſſiſterent à ce Conſeil : » Quel homme ! s'écrioient-ils ; chacune de ſes » paroles eſt un trait de lumiere « ! Vie, pag. 108.

(34) *Ibid.* 109 & 110.

(35) Boſſuet, Oraiſon funebre du Prince de Condé.

(36) Vie, Livre I, où l'on trouve pluſieurs autres traits caractériſtiques de la bienfaiſance de Mgr. le Dauphin.

(37) *Ibid.* pag. 14.

(38) *Ibid.* pag. 223 & ſuivantes.

(39) Vie, livre I, pag. 168 & 169.

(40) *Ibid.* 151 & 152.

(41) *Ibid.* 164.

(42) *Ibid.* 165 & 166.

(43) *Ibid.* 164 & 165.

(44) *Ibid.* 134 & ſuivantes.

(45) Cette mépriſe arriva à Milord Harcourt : » Voilà, diſoit ce Milord à M. de Beuvron, un » jeune Officier qui me paroît ſinguliérement inſ- » truit pour ſon âge ! comment l'appelez-vous ? » — C'eſt le Colonel du Régiment Dauphin. — Son » nom ? Je le retiendrai, car je n'ai pas rencontré » de François plus aimable. — Mais ordinairement » on l'appelle M. le Dauphin «. Vie, pages 209 & 210.

(46) *Ibid.* 134 & ſuivantes.

(47) » Vos intérêts, Madame (écrivoit ce Prince » à Madame de Chambord), ſont devenus les miens ; » je ne les enviſagerai jamais ſous un autre point » de vue.... pour vous & pour l'enfant que vous » allez mettre au monde. Après l'horrible malheur dont

» dont je n'ose vous retracer l'idée, mon unique » consolation sera de contribuer, s'il est possible, » à la vôtre, & d'adoucir, autant qu'il dépendra » de moi, la douleur que je ressens comme vous «. Vie, page 231 & suiv.

(48) Vie, pages 39 & suiv.

(49) *Ibid.* page 346.

(50) *Ibid.* 182 & 183.

(51) *Ibid.* page 41.

(52) » Donnez, Monsieur, lui disoit Madame » la Dauphine, un libre cours à vos larmes, & » ne craignez point que je m'en offense ; elles » m'annoncent au contraire ce que je dois espérer » moi-même, si je suis assez heureuse pour mé- » riter votre estime «. Vie, pages 55 & 56. Le corps de Madame la Dauphine repose auprès de Mgr. le Dauphin, à Sens ; mais il ordonna que son cœur, qui devoit être porté à Saint-Denis, fût placé auprès de l'Infante d'Espagne, la premiere Dauphine. *Ibid.*

(53) Indépendamment de l'ordre général de la Providence qui dispose de tous les événemens, j'ai fait allusion en cet endroit au fait très-remarquable rapporté dans la vie de Mgr. le Dauphin, pages 48 & suivantes, & attesté par Madame la Dauphine elle-même.

(54) » Je ne puis vous exprimer, mes Cœurs, » (disoit à Madame la Dauphine & à Madame » Adélaïde, ce Prince mourant) combien je suis

» aiſe de partir le premier; je ſuis fâché de vous
» quitter; mais je ſuis bien-aiſe de ne pas reſter
» après vous «. Vie, page 305.

(55) *Ibid.* 189 & 190.

(56) Mémoires, chapitre 4, page 81 & ſuiv. Lettre à M. l'Evêque de Verdun; Mémoires, *ibid.*

(57) Vie, page 187.

(58) *Ibid.* 191 & 192.

(59) Vie, page 138.

(60) » Seigneur, Dieu des Armées, arbitre ſouverain de la vie & de la mort... exaucez ma priere, en prenant ſous votre protection votre ſerviteur de Muy; éloignez de lui le fer & le feu, les maladies & l'atteinte mortelle de la contagion; ſoutenez-le dans ſes travaux, afin qu'il continue de me donner, comme il a toujours fait, des conſeils pleins de piété & de ſageſſe, & qu'il m'aide à défendre la Religion & la Juſtice «. Vie, pages 203 & 204.

(61) *Ibid.* 205.

(62) Eloge de M. le Maréchal de Muy, par M. le Tourneur, pag. 39.

(63) Mot de Mgr. le Dauphin au Préſident Daubert, Vie, page 100.

(64) Quel Maître fut plus humain! » Je friſſonne » quand je vous vois (diſoit un jour ce Prince à » l'un des Officiers qui le ſervoient à l'approche de » l'hiver). — En ce cas, je vous ſupplie, Monſieur, » de permettre que je vous ſerve dans un autre quar-

» tier — Je m'en garderai bien ; j'aime que les mau-
» vaiſes nouvelles me ſoient apportées par des
» Meſſagers agréables «. Vie, page 194 & ſuiv.
où l'on trouve pluſieurs traits de bonté ſemblables.

(66) *Quid Leges ſine moribus*
Vanæ proficiunt ?

HORACE.

(68) Voyez dans la Vie de Mgr. le Dauphin, page 241 & ſuiv. & dans les Mémoires, chapitre 11, l'étude profonde que ce Prince avoit faite de la Religion, & l'Ouvrage qu'il avoit entrepris pour réfuter les objections de Celſe, de Porphyre, & des autres adverſaires dont le Chriſtianiſme a triomphé authentiquement, & qu'on renouvelle de nos jours dans tant d'écrits. Mgr. le Dauphin s'attachoit, dans cet Ouvrage, à démontrer la liaiſon des principes du Chriſtianiſme, avec les maximes qui aſſurent la tranquillité publique.

(69) Vie, pages 250 & 251.

L'Auteur de la Vie de Mgr. le Dauphin n'a pas diſſimulé les imperfections que la Religion & la réflexion corrigerent dans ce Prince. Un eſprit vif, un tact ſûr, qui lui faiſoient ſaiſir les ridicules & les peindre avec énergie, avoient fait craindre qu'il n'eût trop de penchant pour la ſatire ; perſonne ne fut plus circonſpect dans ſes paroles. On craignoit qu'il ne fût implacable : & qui pardonna avec plus de facilité, lorſque le pardon ne pouvoit avoir de conſéquences dange-

reuſes ? Cette fierté naturelle que donne une naiſſance ſi élevée & de ſi grands droits, s'étoit manifeſtée dès ſon enfance ; la Religion lui apprit à concilier l'humilité chrétienne avec la majeſté du Trône. » Les défauts de Mgr. le Dauphin (écri- » voit M. le Duc de Châtillon) ne m'ont donné » d'inquiétude que juſqu'à ce que j'aye connu la » ſource d'où ils partoient. Une vivacité bouil- » lante, & le ſentiment précoce de ſa deſtinée, en » ſont le principe ; mais le cœur eſt trop bon » pour qu'il y ait rien à craindre des ſuites. Il me » dit bien que je me moque de lui, qu'il ſaura » en rabattre de ce que j'exige ; ſa mauvaiſe hu- » meur dure un moment ; il vient, l'inſtant après, » m'offrir la paix en m'avouant ſes torts «. Vie, page 34.

(70) Vie, page 59.

(71) *Ibid.* page 304.

(72) Vie, page 308.

(73) *Ibid.* 297, 298 & 349.

(74) *Ibid.* 301 & 302.

(75) » Eh bien ! que diſent nos grands Génies, » nos Philoſophes de Paris ? Qu'ils ont bien de » l'eſprit, & que le Dauphin en a une bien petite » doſe. Il y auroit là de quoi me donner de l'amour- » propre. J'ai toujours cru qu'un Dauphin devoit » éloigner de lui juſqu'au ſoupçon de prétendre » au ſuffrage des Beaux-Eſprits ; je croirois preſque » avoir réuſſi «. Vie, pages 64 & 65.

(76) *Ibid.* page 320.

(77) *Ibid.* page 316.

(78) *Ibid.* page 324.

(79) *Ibid.* page 138.

(80) *Ibid.* page 329.

(81) *Ibid.* page 340.

(82) Vie, page 314.

(83) *Ibid.* pages 339 & 940.

(84) » Savez-vous pourquoi j'ai eu envie d'avoir » mes étrennes ? C'eſt que j'aurai une tabatiere de » plus à donner «. *Ibid.* 328.

(85) » Il me ſerra encore la main (dit Madame » la Dauphine), & je baiſai la ſienne, hélas! pour » la derniere fois «. Vie, page 332.

(86) *Ibid.* pages 187 & 188 ; Mémoires, pages 333 & 334.
Vie, pages 335 & 336.
Ibid. 347.

(87) C'eſt la raiſon que Louis XV donna du choix que Mgr. le Dauphin fit de la Cathédrale de Sens pour ſa ſépulture. » Si mon Fils fût mort à » Verſailles (diſoit le Roi à M. l'Archevêque de » Paris), il ſe fût fait porter chez vous ; je lui ai » entendu dire pluſieurs fois qu'il déſireroit être » enterré dans l'Egliſe mere du Dioceſe où il » mourroit «. Vie, pages 359 & 360.

(88) *Ibid.* 359.

(89) Voyez le mot de Louis XV à M. le Duc d'Orléans, rapporté ci-deſſus ; Vie, page 346.

(90) Vie, pag. 2 & ſuiv.

(91) Voyez dans la Vie, pag. 303 & ſuiv. ce récit ſi touchant, tracé par Madame la Dauphine elle-même.

(92) *Ibid.* page 311, & tout le ſixieme livre.

(93) *Ibid.* page 358.

(94) Lettre du Docteur Mary à M. le Duc de Nivernois; Vie, pages 365 & 366.

(95) Propos d'une femme du village de Saint-Denis, près de Sens, où le convoi de Mgr. le Dauphin s'étoit arrêté. *Ibid.* page 359.

(96) Vie, 358.

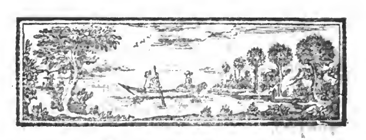
Fin des Notes.

LES EFFETS
DE L'AMOUR
DU BIEN PUBLIC,
DANS L'HOMME D'ÉTAT;

Confidérés dans la Vie de SUGER, Abbé de S. Denis, Miniftre & Régent du Royaume, fous les regnes de LOUIS VI, & de LOUIS VII, dit le Jeune.

Repræfentans mihi quomodò valida Dei manus me pauperem de ftercore erexit, & cum Principibus populi & regni federe fecit.

Teftament de SUGER.



LES EFFETS
DE L'AMOUR
DU BIEN PUBLIC,
DANS L'HOMME D'ÉTAT.

Considérés dans la vie de SUGER, *Abbé de Saint-Denis, Ministre & Régent du Royaume, sous les regnes de* LOUIS VI, *& de* LOUIS VII, *dit le Jeune.*

LORSQUE l'Europe gémissoit sous l'anarchie féodale, que la force tenoit lieu de loix, qu'une ignorance profonde cachoit la vérité, un homme s'est élevé, par le seul effort du génie, jusqu'à la cause des malheurs de sa patrie. Protégé successivement par deux Rois, justes estimateurs de ses talens & de ses vertus, il a franchi l'intervalle immense qui le séparoit des honneurs auxquels il est parvenu (1); il s'est assis parmi les Chefs de

l'Etat, & devenu, par le vœu unanime de la Nation, l'unique dépositaire de l'autorité royale, pendant l'absence de Louis le Jeune, il a soutenu seul le fardeau de l'administration publique.

Tel est le sujet que la plus illustre Académie du Royaume propose à nos éloges.

Si nos efforts ne devoient avoir d'autre objet que de rendre à la mémoire de l'Abbé Suger un hommage mérité, il suffiroit d'exposer ses actions. Son nom & l'histoire de sa vie le loueroient mieux que nos discours. C'est ainsi que, dans ce Temple auguste construit par ses soins, son nom gravé sur une tombe modeste, rappelle plus efficacement les services qu'il a rendus à la Patrie, & publie plus éloquemment sa gloire que les épitaphes les plus fastueuses (2).

Mais une société de Sages ne s'est pas déterminée dans son choix, par le seul désir de procurer à la mémoire de l'Abbé Suger de vains honneurs confondus dans une gloire de près de sept siecles. Elle exige que nous remontions à la source des maux qui accabloient la France, lorsque ce grand homme affermit l'autorité royale sur ses antiques fondemens, que nous fassions connoître les vices, les erreurs, les préjugés de ces temps malheureux,

& que l'exemple du ſiecle paſſé inſtruiſe la génération préſente.

Un Moine revêtu de tout l'éclat des dignités ſéculieres, réprimant, par la force, la tyrannie de ces deſpotes qui portoient la déſolation juſques ſous les murs de la Capitale, commandant en chef les armées, encourageant le ſoldat par ſon exemple, réglant, par ſes conſeils, les opérations civiles & militaires, traçant enfin ce plan de conduite qui, ſuivi avec conſtance par les deſcendans de Hugues Capet, les a rétablis dans la plénitude de l'autorité monarchique (3); tel eſt le ſpectacle que l'Hiſtoire nous préſente.

Dans ce contraſte ſi oppoſé à nos mœurs, une ſeule vertu doit fixer nos regards, celle qui caractériſe l'homme d'Etat, qui guida ſans ceſſe la conduite de Suger, qui donna de l'énergie à ſes talens : l'amour du bien public.

Ce même amour inſpira au ſage Miniſtre de Louis le Jeune, ces conſeils de prudence par leſquels il réforma ſon Monaſtere, aſſura le repos de la France au ſein des guerres ſanglantes qui déchiroient alors l'Allemagne & l'Italie (4), appaiſa les diviſions inteſtines, rétablit l'ordre dans les finances, malgré les dépenſes inſéparables d'une guerre ruineuſe, dirigea enfin toutes les parties de l'adminiſ-

tration, & mérita le titre de *Pere de la Patrie*, lorsqu'il remit à son Roi les rênes du Gouvernement que les ordres du Monarque & le vœu de la Nation lui avoient confiées.

QUAND le Sage, portant ses vues sur les siecles passés, rapproche les peuples qui ont existé, de ceux qui existent aujourd'hui, il apperçoit entr'eux ces liaisons, ces analogies qui lui découvrent la marche de l'esprit humain, les causes du progrès & de la décadence des Empires. Ce que l'antiquité nous apprend des monstres vaincus par Hercule, par Thésée, par tant d'autres Héros immortalisés comme les bienfaiteurs de l'humanité, nous le retrouvons dans les temps malheureux que je décris; car la force seule peut réprimer la tyrannie & délivrer le peuple de l'oppression, lorsque les Loix sont sans vigueur, que les principes qui assurent le bonheur des hommes sont méconnus, & que l'autorité flottante & incertaine laisse aux intérêts particuliers & aux passions toute leur activité. Aussi les Poëtes que l'Italie produisit quelques siecles après, lorsque les arts, chassés pour la seconde fois de leur pays natal, y furent rappelés, trouverent-ils dans cette époque & dans les

temps voiſins, des Héros ſemblables à ceux de l'antiquité, & juſqu'aux fables dont ils ornerent leurs Romans & leurs Poëmes.

Philippe Ier. avoit ſcandaliſé l'Europe par ſes amours criminelles. L'excommunication dont le Pape Urbain II & le Concile de Clermont l'avoient frappé, quelque contraire qu'elle fût, par ſes effets, au droit des Souverains, l'avoit dégradé dans l'eſprit des peuples (5). Endormi dans les bras de Bertrade, il ne tenoit que d'une main foible les rênes de l'Empire.

La licence régnoit juſques ſous les murs de Paris. Quelle agriculture, quels arts, quel commerce pouvoient ſubſiſter au milieu des guerres que ſe livroient ſans ceſſe, ou à leur Souverain, les Seigneurs de Mont-Lhéri, de Château-Fort, de la Ferté-Alais, de Corbeil, de Montmorency, du Puiſet en Bauce, qui ſembloient vouloir faire acheter, par l'impunité de leurs violences, au troiſieme deſcendant de Hugues Capet, le ſuffrage qui avoit porté le Comte de Paris ſur le trône de la France ?

Je ne peux tracer un tableau plus fidele de ces excès, & de l'oppreſſion des peuples, qu'en tranſcrivant les expreſſions énergiques d'une Requête que Suger nous a conſervée, adreſſée

par la Comtesse de Chartres à Louis VI, associé alors à l'Empire, du vivant de son pere (7):

» Le Baron du Puiset (disoit la Comtesse » de Chartres) s'est emparé d'une forteresse » construite par la Reine Constance [*], » pour la défense de la Province. Il en sort » avec une troupe de brigands, opprime les » Eglises, pille les pauvres, vexe avec im- » punité les veuves & les orphelins, s'empare » des récoltes, réduit le peuple en servi- » tude. La terreur qu'il inspire est telle qu'on » n'ose approcher, de plus de quatre lieues, » la forteresse qu'il occupe ; nous sommes » forcés de lui abandonner tout ce terrein, » & les malheureux habitans qu'il renferme. » Daignez, Sire, protéger vos sujets opprimés; » vengez l'honneur des armes de la France; rap- » pelez à votre mémoire la révolte de l'aïeul » du Baron du Puiset, qui osa, dans ce même » Château, soutenir un siége contre votre » pere, repousser son armée jusques sous les » murs d'Orléans, & réduire en captivité les » Comtes de Nevers, de Baugency, plu- » sieurs Evêques, plus de cent Cheva- » liers (8).

[*] Seconde femme du Roi Robert, fils de Hugues Capet.

Louis VI avoit été élevé dans l'Abbaye de Saint Denis, au sein des divisions intestines qui déchiroient ce Monastere (9). Un tact sûr, la premiere qualité des Rois lorsqu'elle est guidée par l'amour du bien public, lui avoit fait reconnoître dans le Moine Suger, cette éloquence naturelle qui suppose un esprit droit & de grandes lumieres, un amour de la Justice à l'abri de la séduction, une douceur de caractere qui lui concilioit les esprits les plus échauffés, un courage que les obstacles ne pouvoient abattre, toute l'activité nécessaire pour saisir les occasions, & toute la patience dont l'homme d'Etat a besoin pour les attendre.

Déjà Suger appelé au Conseil, y avoit fait briller sa sagesse (10). Le Baron du Puiset, cité à la Cour du Roi, refuse de comparoître; il est jugé coupable de félonie, & la guerre se déclare (11).

Elle dura trois années. Trois fois la forteresse du Puiset est prise d'assaut; trois fois elle se releve de ses ruines, & le Baron obtient son pardon de la clémence de Louis. Le Comte de Chartres est lui-même entraîné dans la révolte (12). Ici l'Histoire nous représente le Moine Suger se faisant jour, par son courage, à travers l'armée ennemie, pour

rentrer dans le Château de Toury confié à ſa garde, commandant en chef au ſiége du Puiſet, inventant des machines meurtrieres pour l'accélérer (13), animant les troupes du Roi par ſon exemple, accourant au ſecours des ſiens accablés par le nombre, forçant enfin le Baron du Puiſet, qui n'eſpere plus de grace, à ſe mêler parmi les troupes qui partent pour la Paleſtine, cherchant, ſuivant l'opinion de ce ſiecle, dans ces pieuſes conquêtes, le pardon des crimes par leſquels il avoit fatigué trop long-temps la Juſtice divine.

Telle étoit la confuſion produite par le gouvernement féodal. Des Moines, des Prêtres, des Evêques commandoient le carnage de la même bouche deſtinée à prêcher l'Evangile d'un Dieu de paix.

Cet excès d'indépendance des Seigneurs, & les abus de la puiſſance eccléſiaſtique, nous ſurprennent aujourd'hui; mais le Sage qui remonte à la cauſe des grands événemens, la rencontre preſque toujours dans deux ſources oppoſées en apparence, & néanmoins trop fréquemment réunies, la foibleſſe & l'ambition.

Quand les foibles deſcendans de Clovis abandonnerent aux Maires de leur Palais l'exercice de toutes les fonctions de la royauté,

devoient-ils eſpérer que ceux qui s'attiroient depuis long-temps la confiance des peuples ne ſe laſſeroient pas d'une autorité précaire? Quand les enfans de Louis le Débonnaire qui avoit ſouffert que la majeſté du Trône fût dégradée par la pénitence ignominieuſe à laquelle quelques Evêques l'avoient ſoumis, tolérerent que les grands vaſſaux ſe perpétuaſſent dans la poſſeſſion de bénéfices que le Souverain leur avoit donnés à vie, comme une récompenſe des fonctions publiques qu'ils exerçoient à ſa décharge (14), n'auroient-ils pas dû prévoir que les Seigneurs de fiefs, parvenus à convertir leurs offices en propriétés, uſurperoient enfin les droits les plus précieux de la couronne? Quand Pepin, Maire du Palais, pour voiler ſon uſurpation aux yeux des peuples, la faiſoit autoriſer par le Pape Zacharie, quand Charlemagne acceptoit la couronne impériale des mains de Léon III, ne favoriſoient-ils pas ouvertement les prétentions encore récentes des Papes (15)? Ainſi le pouvoir des Clefs confié à l'Egliſe, ſervit de prétexte pour uſurper la puiſſance temporelle, & ces Princes, aveuglés par leur ambition, ne virent pas qu'en reconnoiſſant dans les ſucceſſeurs de Saint Pierre le droit de déférer des couronnes,

ils autorisoient ces Pontifes à les dépouiller des leurs, s'ils manquoient de soumission à leurs ordres. Tandis que le Pontife Romain usurpoit ce dégré de puissance, pouvoit-on espérer que ses collegues dans l'Episcopat, possesseurs de grands fiefs, appuyés de l'exemple des Seigneurs laïques, ne tenteroient pas de se rendre indépendans ?

Le moyen le plus propre pour réprimer ces usurpations, étoit de former, dans le sein même des Seigneuries particulieres, une classe d'hommes libres, qui, placés immédiatement sous la main du Roi, eussent assez de force pour contrebalancer le despotisme. C'est ce que Louis VI, soutenu des conseils de Suger, (car la gloire des Rois rejaillit sur les Ministres dépositaires de leur confiance) commença dans ses domaines, par la liberté qu'il accorda à ses serfs, pour des redevances auxquelles il les assujettit. Cet exemple fut suivi par les Seigneurs laïques attirés par l'appât de ces redevances; ainsi les droits seigneuriaux furent substitués à la servitude, & le Roi usant du droit essentiel de sa couronne, prit ces nouveaux affranchis sous sa protection, en leur accordant *des lettres de sauve-garde*, connues sous les deux premieres races de nos Rois; mais devenues inutiles depuis l'usurpation des

Seigneurs & l'asservissement universel du Peuple (16).

Bientôt se formerent des Communes assez puissantes pour résister à la tyrannie. Ainsi se préparoient par degrés ces assemblées vraiment nationales, connues sous le nom *d'Etats-Généraux*, destinées à porter aux pieds du trône les vœux de la Nation, à éclairer le Monarque sur les abus que les intérêts particuliers lui cachent trop souvent : heureuse la France, si ces assemblées eussent pu se défendre de l'intrigue, du tumulte & des factions inséparables des assemblées nombreuses (17) !

La découverte récente de la compilation de Justinien fixoit l'attention du public ; l'administration de la Justice prit une nouvelle forme. Ce changement fut dû à la diminution de la puissance des Seigneurs, & à la liberté dont Suger fit luire le flambeau. Peu-à-peu tomba en désuétude cette Jurisprudence barbare, qui ne connoissoit d'autres regles que le hasard des combats, ou les épreuves ; comme si Dieu avoit promis aux hommes une suite perpétuelle de miracles, lorsqu'ils fermeroient volontairement les yeux à la lumiere de la raison (18).

Tel fut le plan que Louis VI traça à ses Successeurs, que le plus Saint de nos Rois

perfectionna dans ces ſages établiſſemens qui ſont encore la baſe de notre Juriſprudence & de l'ordre hiérarchique des Tribunaux. Le zele ardent qu'inſpira à Suger la vue des déſordres de ſa patrie, la confiance que le Monarque accorda à ce ſage Miniſtre, produiſirent ces heureux effets. Auſſi avoit-il gravé profondément dans le cœur de Louis VI cette belle maxime que ce Prince mourant répétoit à ſon Succeſſeur [*] : » Souvenez-» vous, mon fils, que la Royauté n'eſt qu'une » charge publique dont vous rendrez un » compte rigoureux à celui qui diſpoſe des » ſceptres & des couronnes «.

O Henri ! car ton nom a droit d'entrer dans l'éloge de tous ceux qui ont mérité de la patrie, comme celui d'Alexandre dans l'éloge des conquérans, regarde du haut de l'empirée ces auguſtes Epoux ſi chers à la France. L'un eſt ton fils, l'autre eſt la fille de cette Reine dont les ſujets s'écrioient dans le tranſport d'un juſte amour : *Mourons pour notre Roi Marie-Thérèſe.* Hélas ! ce vœu terrible fut alors prononcé contre la France. Aujourd'hui les Maiſons de France & d'Autriche confondent leurs rameaux, & les flambeaux d'hymen

[*] Hiſtoire de l'Abbé Vely, regne de Louis VI.

ont été allumés fur les ruines de ces haines qui les avoient fi long-temps divifées. Répete, ô Henri ! à notre augufte Monarque, ces belles paroles qui étoient fi fortement empreintes dans ton ame [*] : *A Dieu ne plaife, ô mon fils, que vous vous ferviez jamais de cette autorité qui fe détruit d'elle-même, & à laquelle les peuples donnent un mauvais nom !* Mais confervez cette autorité fainte qui fait le bonheur de vos Sujets. C'eft pour la rétablir dans toute fa pureté, que vos ancêtres ont travaillé pendant fix cents ans ; c'eft la dégradation qu'elle avoit éprouvée, qui enleva la couronne à la race de Charlemagne ; c'eft fon affoibliffement qui m'obligea moi-même de conquérir le trône auquel j'étois appelé par ma naiffance. Souvenez-vous, ô mon fils, que le bonheur de vos Sujets eft le plus ferme appui de votre puiffance, & que les malheurs publics infpirent aux peuples une impatience dangereufe. Etouffez jufques dans fa racine, tout efprit de parti capable de diftraire la Nation la plus fidelle de l'amour qu'elle porte à fes Rois ; que, réunie fous un chef unique, elle marche comme un feul homme contre les en-

[*] Célebres paroles d'Henri IV ; le refte eft le fens de la réponfe de ce Prince, qu'on lit dans la Journal de fa Vie, premiere Partie, pag. 443 & fuiv.

nemis de l'Etat, & qu'elle fasse elle-même son bonheur, par son attachement à un Roi juste & bienfaisant !

Consacré à la vie monastique, dès l'âge de dix ans, suivant l'usage de ce siecle, par des parens obscurs dont l'Histoire ne nous a conservé ni les noms ni la patrie (19); porté ensuite d'un vol rapide à la premiere dignité de son ordre, tandis qu'il tenoit au siecle, par la confiance du Souverain, & par les fonctions publiques qu'il exerçoit, Suger étoit loin de cette sainteté qu'exige l'état religieux (20). Le luxe qui régnoit dans les grands Monasteres sembloit excuser la pompe mondaine qui lui fut si souvent reprochée. Mais l'homme d'Etat ne peut considérer avec indifférence le relâchement de corps nombreux assujettis par des vœux à une régularité austere, dont les désordres influent sur les mœurs de la Nation, à raison du respect qu'on porte à leur institut ; & cependant plusieurs années s'écoulerent avant que Suger entreprît la réforme de son Monastere.

Que l'exemple de la vertu sur le trône est puissant ! que les fruits qu'il produit sont abondans ! Charles-le-Bon, Comte de Flandre, connoissant le mérite de Suger, avoit lié avec lui l'amitié la plus intime. Charles vi-

voit en Religieux au milieu des armées, & le Moine Suger avoit perdu entiérement l'esprit de son état.

Je veux le bien (se disoit-il à lui-même); mais comment puis-je espérer d'y parvenir, lorsque j'autorise, par mon exemple, les fautes que je suis chargé de punir ? Rendons au siecle des Moines dont la conduite est toute séculiere, ou rappelons-les à leur vocation.

Ces tristes réflexions l'occupoient, lorsque Charles, assassiné au sein de ses Etats, par des sujets rebelles dont il avoit été forcé de réprimer les injustices, souffrit la mort avec cette constance & cette soumission à l'ordre de la Providence, que le calme d'une bonne conscience peut seul donner. Louis devoit à son vassal de punir les parricides. Suger l'accompagne dans cette guerre, & il revient dans la ferme résolution d'employer la force de l'exemple, bien plus que l'autorité des Loix, pour réformer l'Abbaye de Saint Denis.

Quand je parle de réforme, je n'entends pas l'austérité de la vie ascétique. Jamais Suger ne tendit à cette haute perfection qui égare si souvent ceux qui s'y engagent témérairement; mais il rétablit à Saint Denis l'ordre, la décence, l'amour des études utiles. C'est

à ses soins que nous devons ces Chroniques, précieuses sources de notre Histoire dans ces siecles d'ignorance & de barbarie (21).

On le voit dans le même temps juger, au nom du Roi, les appels des sentences des Baillifs ou Commissaires chargés dans les Provinces de protéger le peuple contre l'usurpation des Seigneurs de fiefs, renvoyant les causes majeures à ces Cours plénieres que nos Rois tenoient eux-mêmes plusieurs fois l'année, à la tête de leurs premiers vassaux (22). On le voit employé à des négociations importantes avec les Puissances étrangeres, assistant aux conseils du Monarque, & déterminant, par ses avis, la guerre ou la paix. Mais ces affaires ne se traitoient plus, comme autrefois, dans l'enceinte du Monastere; l'humble Moine gémissoit en secret d'occupations éclatantes aux yeux du monde, mais qui le détournoient des devoirs de son état: heureux s'il eût pu se défendre du désir d'accroître les richesses de son Monastere! N'eût-il pas dû se rappeler que, depuis sa fondation par la piété de Dagobert, ni l'autorité de nos Rois, ni celle de plusieurs Conciles, n'avoient eu tant de force pour rétablir la régularité à Saint Denis, que l'utile leçon des calamités occasionnées par les ravages des Normands?

A Dieu ne plaise que j'excuse dans Suger ce

qui fut l'effet de l'ambition monacale ou des préjugés de ſon ſiecle !

Les Religieuſes d'Argenteuil furent condamnées au Concile de Paris, ſans avoir été entendues; la Sentence fut confirmée par le Pape, ſans qu'elles euſſent eu la liberté de ſe défendre; leurs biens furent réunis à l'Abbaye de Saint Denis; le Roi uſa de ſon autorité, à la ſollicitation de Suger, pour les expulſer; & la triſte Eloïſe ne trouva d'aſyle que dans la retraite que ſon époux s'étoit préparée au Paraclet (23).

Cet homme plus célebre encore par la ſenſibilité de ſon ame & par ſes malheurs, que par ſes talens & par l'étendue de ſes connoiſſances, la lumiere de ſon ſiecle, ſi les chaînes de la Philoſophie ſcholaſtique, ſeule cultivée alors, n'euſſent arrêté en lui l'eſſor du génie, ſi les ſubtilités d'une fauſſe dialectique ne l'euſſent quelquefois égaré, cet homme toujours perſécuté, moins pour ſes erreurs, que par la jalouſie de ceux qu'il éclipſoit par ſes talens, Abeilard, ſorti, par l'autorité du Légat, du Monaſtere de Saint Médard de Soiſſons, où le Concile de Rheims l'avoit renfermé, avoit oſé détromper les Moines de Saint Denis de la chimérique antiquité qu'ils donnoient à leur Monaſtere. Il avoit prouvé, dans Saint Denis

même, que l'Apôtre de la France, le premier Evêque de Paris, n'étoit pas le disciple de Saint Paul. Ce crime prétendu avoit été déféré au Roi par l'Abbé Adam, prédécesseur de Suger, comme une insulte faite à la Nation. Suger avoit l'ame trop élevée pour être susceptible de ces chaînes monacales, de ces petites dissentions de famille dont les effets sont souvent si cruels, & cependant il n'ose accorder à Abeilard la liberté de continuer, hors du Monastere de Saint Denis, les leçons publiques qu'il donnoit depuis trente ans, avec des succès prodigieux, jusqu'à ce qu'il y soit contraint par les ordres du Roi (24). O fatal esprit de Corps, aussi dangereux quand il conduit à un faux point d'honneur, qu'il est utile lorsqu'il a pour objet l'intérêt public! Cruel aveuglement du fanatisme, à quels excès ne portes-tu pas ceux qu'un faux zele a séduits!

Suger se borna, il est vrai, à renfermer l'hérésiarque, ou plutôt l'insensé *Eon*, chef d'une secte ridicule; mais il avoit alors toute autorité dans le Royaume, pendant l'absence de Louis-le-Jeune : pourquoi souffrit-il que trois des disciples de cet hérésiarque, aussi insensés que leur maître, fussent brûlés dans la place de Rheims?

Ainsi se préparoient ces fureurs, aussi con-

traires à la Religion qu'à la raifon, qui coûterent tant de fang à la France dans les fiecles poftérieurs ; ainfi s'élevoit par degrés ce Tribunal de fang fi terrible chez nos voifins, dont la fageffe de nos loix, l'attachement aux vrais principes de la diftinction des deux puiffances, l'autorité de nos Monarques, & la fermeté de nos Magiftrats ne nous ont préfervé qu'après de funeftes épreuves. Vous en fûtes témoins, plaines de Merindol & de Cabrieres arrofées du fang de ceux mêmes qui vous avoient fertilifées ! Mais effaçons, s'il fe peut, de la mémoire des hommes, cette horrible portion de notre Hiftoire (25).

On doit au moins cette juftice à l'Abbé Suger, qu'inviolablement attaché à nos faintes maximes, il réfifta fans relâche aux entreprifes de la Cour de Rome. C'eft ainfi que, dans l'affaire de Guillaume Poirée, Evêque de Poitiers, il s'oppofa, avec une fage fermeté, à la prétention du Pape & des Cardinaux qui vouloient fe conftituer feuls Juges des queftions de foi.

Ce fut par les confeils de Suger qu'au fein des querelles fanglantes qu'excitoit la fameufe queftion des inveftitures, femblable à une ifle d'une vafte étendue qui ne fe reffent du tumulte de l'Océan, & des horribles combats des vents

irrités, que par les secousses qu'éprouve le sable de ses rives & l'agitation de ses forêts, la France ne connut les troubles de l'Allemagne & de l'Italie, que par les Conciles qui s'y tinrent, & l'asyle qu'elle accorda quelquefois aux souverains Pontifes (26).

» L'Empereur est votre ennemi (disoit Suger à Louis VI, pour l'engager à s'opposer à l'excommunication de l'Empereur Henri V dans un Concile de Rheims) [*]; » mais ses » droits sont les vôtres; si le Pape y donne » atteinte, votre couronne n'est pas en sû» reté «. Louis n'écouta que sa haine, & le Royaume, menacé d'une guerre cruelle, n'en fut préservé que par le zele de sa noblesse, qui, oubliant ses divisions intestines, ne s'occupa que du salut de la patrie. » On n'avoit point » vu, dit un de nos Historiens [**], d'exem» ple d'une telle union depuis Charlema» gne (27) «.

QUAND on recherche la cause de ces épidémies qui se saisissent quelquefois de Nations entieres, on la trouve presque toujours dans

[*] Tenu en 1114, par Pascal II.
[**] Le P. Daniel, Vie de Louis-le-Gros.

les intérêts particuliers, & dans le zele ou les passions d'hommes assez puissans pour entraîner la multitude.

Tel, dans la premiere Croisade, fut ce Pierre l'Hermite qui commandoit les armées sous l'habit d'un Pénitent, nuds pieds, nud tête, un Crucifix à la main. Un tel homme ne pouvoit manquer d'être suivi d'une nuée d'Européens. Les famines, les maladies, les trahisons en emporterent plus que les combats, & toutefois les Croisés conquirent Jérusalem, & fonderent des Empires dans l'Asie. Tel s'éleva, sous le regne de Louis-le-Jeune, un homme d'une austerité plus grande encore, d'un génie plus élevé, d'une politique plus profonde, le fondateur de cent soixante Monasteres, dans l'espace de quarante ans, enrichis par les dons immenses que son zele leur procura.

Bernard, d'une naissance illustre, avoit quitté le monde pour se retirer dans les déserts de Cîteaux, sous la conduite de Saint Robert; mais les talens du disciple éclipserent bientôt ceux du maître. Les peuples s'empressent autour de lui comme vers un homme inspiré; le Monastere de Clairvaux, à la tête duquel il est placé, devient une pépiniere d'hommes célebres destinés aux premieres dignités de

l'Eglise. Ils n'admirent pas seulement l'austérité de sa vie, ils sont comme entraînés par cette éloquence persuasive qu'il a puisée dans les lettres humaines, & nourrie de l'étude des Livres saints, & des ouvrages des Peres de l'Eglise sur les traces desquels il marche. La Cour de Rome ne négligea pas un instrument si utile à ses desseins. Assuré de la protection du Saint-Siege, Bernard parle aux Souverains en Apôtre. Le respect qu'on porte à ses décisions le rend le mobile de tous les événemens, l'arbitre des différends qui s'élevent entre les Puissances, & du destin de l'Europe (28).

La ville de Vitry, prise d'assaut, avoit été livrée au pillage dans une de ces guerres qui s'élevoient si souvent entre nos Rois & leurs sujets; trois mille cinq cents personnes réfugiées dans une Eglise avoient été la proie des flammes, victimes de la vengeance que Louis VII exerçoit sur le Comte de Champagne (29). Cet événement ne pouvoit manquer d'intéresser le zele de Saint Bernard. Imitateur de Saint Ambroise, il écrit au Roi avec ce ton d'autorité que ses vertus, sa réputation & la circonstance autorisoient : » Je vous exhorte avec le zele d'un fidele & » affectionné serviteur, de faire cesser votre » malice, & de prévenir, à l'exemple du Roi

» de Ninive, par la pénitence & l'humilité;
» le bras de Dieu déjà levé pour vous punir «.
Le prestige de la passion étoit dissipé : la lettre du Saint fut regardée comme un décret du Ciel ; Bernard reçoit des ordres formels d'abandonner sa solitude, pour se rendre à la Cour ; il obéit. Tel autrefois le Prophete Nathan vint reprocher à David les crimes auxquels sa passion pour Bethsabée l'avoit engagé ; mais l'œuvre expiatoire que Bernard propose au Roi, est de quitter ses Etats, pour entreprendre en personne la seconde Croisade (30).

Rendons ici à Suger la justice qui lui est due. Ni les préjugés de son siecle, ni ceux de l'état monastique, ni le désir d'augmenter les richesses de l'Abbaye de Saint Denis de la dépouille des Croisés, qui aliénoient leurs biens à bas prix, pour fournir aux dépenses de conquêtes lointaines, qui les donnoient souvent en aumônes aux Monasteres, pour obtenir, par les prieres des amis du Très-Haut, le pardon de leurs crimes, ni l'autorité de Saint Bernard si puissante alors, ni celle même du Saint-Siege, ne l'emporterent dans l'esprit du sage Ministre de Louis-le-Jeune sur l'intérêt de l'Etat.

De quel droit, disoit-il à l'Abbé de Clairvaux, prétendez-vous étendre avec le fer le

regne de l'Evangile ? Eclairons l'univers par notre doctrine, édifions-le par nos vertus, & laissons l'Eternel disposer des Empires. Le projet de punir les Infideles des cruautés qu'ils exercent sur les Chrétiens, & d'assurer le passage à de pieux voyageurs qui cherchent à ranimer leur foi par la vue des lieux témoins de tant de miracles, est digne, il est vrai, de la charité & du zele des Princes Chrétiens; mais jetez les yeux sur les désordres que commit, du temps de Philippe Premier, cette nuée d'Européens indisciplinés qui dévasta l'Asie, & souleva les Grecs eux-mêmes. Pensez-vous que l'Empereur Grec voye, sans inquiétude, ce torrent tomber une seconde fois sur ses terres ? Vous serez peut-être forcés de déclarer la guerre aux Chrétiens, avant de la faire aux Infideles (31); & si la justice l'emporte sur la politique, craignez la perfidie d'un peuple inconstant & léger qui tremblera pour ses propres foyers, auquel vous êtes nécessités de vous confier. Les Souverains accablés par la puissance que les Seigneurs de Fiefs ont usurpée, doivent les rappeler à l'obéissance, non les détruire. Est-il prudent d'engager le Roi à quitter son Royaume dans des circonstances si critiques ? Bientôt les factions mal éteintes se rallumeront, l'esprit de discorde & d'in-

dépendance prendra des forces, & néceſſitera peut-être des guerres meurtrieres dans le ſein de la patrie.

Ces raiſons euſſent prévalu dans d'autres temps : elles étoient conformes aux maximes de l'Evangile, & à celles d'une ſaine politique; mais un zele trop ardent ſe porte avec rapidité vers l'objet qu'il enviſage, ſans en ſaiſir tous les rapports. Louis n'admettoit alors d'autres conſeils que ceux de l'Abbé de Clairvaux. Bernard, avec une ame forte, & une imagination exaltée par un vif amour de la Religion, n'étoit occupé que de la néceſſité de protéger le Chriſtianiſme. Sa piété étoit trop pure pour nous permettre de ſoupçonner que l'intérêt de la Religion ſervît de voile, dans ce Pere de l'Egliſe, à la cupidité monaſtique. Ces obſtacles n'arrêtent pas l'Abbé Suger. Il écrit au Pape, & emploie les plus vives inſtances pour engager ce Pontife à détourner le Roi de l'abſurde deſſein qu'on lui inſpire; mais le Diſciple de Saint Bernard, Eugene III, étoit le promoteur de la Croiſade, & ne s'occupoit que des moyens qu'il croyoit les plus capables d'augmenter la gloire de cette entrepriſe : » Le deſſein du Roi m'in» quiete & m'alarme (dit-il dans ſa lettre à

» l'Abbé Suger); cependant ce Prince m'a » témoigné tant de zele, & un si saint em- » pressement de voler au secours des Chré- » tiens de la Terre-Sainte qui sont dans la » derniere désolation, que j'ai pensé que Dieu » lui avoit inspiré ce dessein, & que j'ai en- » voyé mes Bulles à cet effet «.

Ces Bulles nommoient Bernard Vicaire du Saint-Siege. Eugene III vouloit qu'il se mît à la tête des Croisés; mais l'Abbé de Clairvaux étoit trop supérieur à Pierre l'Hermite, pour se borner au rôle de son imitateur. Une assemblée générale est convoquée à Vezelay. Ni la vaste Eglise de ce lieu, ni aucun édifice ne peuvent suffire à l'affluence de ceux qui s'empressent pour entendre l'Apôtre de la Croisade. On éleve une chaire de charpente sur le déclin d'une colline voisine. C'est de ce théatre que Bernard déploie cette éloquence alors si efficace. Le Roi l'interrompt pour se précipiter vers la Croix, la Reine, toute la Cour suivent son exemple, les femmes secondent l'enthousiasme par leur empire, un grand nombre se croisent, toutes impriment la tache du déshonneur aux hommes qui préferent leur repos aux conquêtes, & à la gloire qui les attendent (32). L'Empereur suit l'exemple de Louis. La fureur de

se

se croiser se communique à l'Angleterre, à l'Italie, à la Sicile; & pour la seconde fois, *l'Europe*, suivant l'énergique expression de la Princesse Anne de Comnene, *sembla s'arracher de ses fondemens, pour tomber sur l'Asie.*

Ce fut encore Bernard qui détermina, dans l'assemblée d'Etampes, le choix de celui à qui la Régence du Royaume seroit confiée pendant l'absence du Roi. Malgré la résistance que Suger avoit apportée à ses projets, le bien public l'emporta cette fois. Bernard réunit les suffrages en faveur du seul homme qui fût alors capable de gouverner la France. Suger eût voulu détourner ce fardeau; mais les ordres du Roi, ceux du souverain Pontife, le voeu & le besoin de la Nation eussent rendu sa résistance criminelle (33); & toutefois ce choix ne tarda pas à devenir une source de troubles & de factions, lorsque l'enthousiasme qui l'avoit adopté fut dissipé. Les Seigneurs des fiefs, connoissant leurs forces, n'en crurent pas assez dans le Régent, pour s'opposer à leurs entreprises; les biens de l'Eglise furent dévastés, les foibles opprimés. Le Duc de Normandie reçoit ordre de fournir les troupes qu'il doit comme vassal de la Couronne; il refuse & est contraint d'obéir. Renauld de Coucy s'empare de la citadelle de

Bourges ; il est soutenu dans cette violence par le Comte de Vermandois lui-même ; je dirai tout en un mot : Suger fit respecter l'autorité dont il étoit dépositaire.

L'événement de la Croisade fut tel qu'on devoit l'attendre. Malgré les exploits de l'armée Françoise au passage de Méandre, célébrés par les médailles du temps, malgré la gloire plus solide que Louis acquit en résistant seul, comme un autre *Coclès*, aux Sarasins qui l'avoient enveloppé, ni les Chrétiens d'Asie, ni ceux d'Europe ne tirerent aucun fruit d'une guerre entreprise sur des promesses si magnifiques (34).

Quel devoit être, dans ces circonstances, l'état des finances du Royaume ! Eugene III avoit eu recours aux foudres de l'Eglise, pour contraindre les Monasteres, à qui la Croisade étoit si utile, de contribuer aux dépenses qu'elle occasionnoit ; mais ces ressources avoient été bientôt épuisées. La sainte entreprise de la Croisade autorisoit, selon les maximes du gouvernement féodal, à taxer les sujets du domaine du Roi ; mais l'épuisement des peuples permettoit peu de faire usage de ce moyen, & ne laissoit presque aucune espérance de succès. Suger trouva, dans les contributions volontaires des Evêchés &

des Abbayes, dans l'affranchiſſement des ſerfs, ſur-tout dans une ſage adminiſtration des produits du domaine, tout l'argent qu'il envoya au Roi, & tout celui dont il eut beſoin, pour rendre le Royaume plus floriſſant qu'il n'avoit été depuis Charlemagne. La Juſtice fut adminiſtrée avec promptitude & intégrité (35).

O vous qui oſâtes prêter à Suger des vûes ambitieuſes & criminelles, conſultez les nations rivales de la France! *Joſſelin*, Evêque de Saliſbury, veut être témoin des merveilles que la renommée publie de l'adminiſtration de Suger; le Roi d'Angleterre ne veut que Suger pour arbitre des différends qu'il a avec la France; le Roi d'Ecoſſe réclame, par des Ambaſſadeurs, l'amitié de Suger; mais ce n'eſt pas de ces témoignages étrangers qu'il tire ſa gloire. Il rend la Nation entiere juge de ſa conduite, dans une aſſemblée convoquée à Paris. Les preuves éclatantes de ſatisfaction qu'il en reçoit, ſervent de prétexte à de nouvelles calomnies. Cette approbation ſi authentique eſt préſentée comme l'effet des intrigues du Régent; Bernard lui-même eſt ébranlé; Suger ne le fut pas. Tel qu'un habile Pilote gouverne avec ſageſſe le vaiſſeau qui lui eſt confié, & n'eſt troublé ni par la vio-

lence de la tempête, ni par les cris des matelots & des paſſagers, en ce moment même Suger ſe ſert de toute ſon autorité pour arrêter les effets du zele indiſcret du Comte de Champagne (36).

Un piége plus adroit lui étoit tendu. Le Comte de Dreux, de retour de la Croiſade avant le Roi ſon frere, eſſaie, par ſes lettres, de rendre ſuſpecte à Louis la fidélité de ſon Miniſtre. Celui qui appaiſoit les troubles, en eſt préſenté comme l'auteur; mais la France dépoſoit en ſa faveur. L'ordre qu'il avoit établi, les frontieres garanties, les châteaux fortifiés, les Maiſons royales réparées, la paix qui régnoit de toutes parts, l'abondance compagne d'une ſage adminiſtration, lui mériterent la juſte récompenſe de ſon zele & de ſa ſageſſe, le titre de *Pere de la Patrie.*

Que ne vécut-il aſſez de temps, pour s'oppoſer efficacement au divorce de Louis avec Eléonore d'Aquitaine, ſi funeſte à la France! Campagnes de Créci, de Poitiers, d'Azincour, devenues, ſous les regnes ſuivans, le tombeau de la Nobleſſe Françoiſe, vous dûtes à ce divorce votre triſte célébrité (37)!

Parvenu au faîte des honneurs & de la gloire, il reſtoit à Suger de terminer ſa vie, comme un autre *Decius*, par un dévouement

héroïque. Ce fut le projet qu'il forma, lorſqu'il apprit le vœu téméraire d'une nouvelle Croiſade que Louis VII avoit fait avant ſon départ de la Paleſtine.

Suger prévit les malheurs qu'entraîneroit un ſecond éloignement du Roi, après une abſence de deux ans & demi. Il ſollicite, & obtient du ſouverain Pontife d'accomplir lui-même, à la décharge de ſon Maître, un engagement trop contraire aux intérêts de l'Etat; & ce vieillard, preſque ſeptuagenaire, après avoir réprimé par ſon courage les violences exercées par des ſujets rebelles, & conſolidé par ſa prudence le repos de la France, ſe diſpoſoit à conduire en Paleſtine une troupe d'élite, levée à ſes frais, plus capable de porter d'utiles ſecours aux Chrétiens, que ces nuées de guerriers indiſciplinés qui affamoient l'Aſie, en dévaſtant tous les lieux de leur paſſage (38). Mais Dieu, dont les conſeils ſe jouent des vains projets des hommes, ne permit pas que ce deſſein eût ſon exécution. La mort, qui enleva Suger à la France, ne lui laiſſa que le ſouvenir de ce qu'il avoit fait pour elle, & un exemple éternellement mémorable de ce que peut, dans l'homme d'Etat, l'amour du bien public.

O mes concitoyens, faiſons tous enſemble

le vœu ſolemnel de conſacrer notre exiſtence à la Patrie ! Ainſi, concentrant les intérêts particuliers dans l'intérêt général, le flatteur inſidieux qui s'efforce de faire illuſion à la bonté du Souverain, le calomniateur impie, trouveront la peine de leurs crimes dans leur ſolitude même, & la ſociété acquérant une force proportionnelle au nombre & à la puiſſance des membres qui la compoſent, chacun de nous retirera avec uſure le prix des ſacrifices qu'il aura faits à l'avantage commun.

FIN.

NOTES
DE L'ÉLOGE
DE SUGER.

(1) SUGER naquit en 1081 : on ignore le lieu de sa naissance ; mais on ne peut douter que son origine ne fût obscure, puisqu'il le dit dans le texte que j'ai choisi pour mon Epigraphe. Il fut consacré à Dieu dans l'Abbaye de Saint Denis, dès l'âge de dix ans ; car telle étoit l'absurdité de ces siecles d'ignorance & de barbarie, qu'un sacrifice que la maturité de la raison ne peut soutenir sans une vocation surnaturelle, étoit abandonné, dans un âge incapable de volonté, au faux zele, aux caprices, à l'ambition, quelquefois aux ressources de l'indigence de parens aveugles ou injustes. Les Historiens nous ont conservé la forme de ces consécrations. « Les peres pouvoient offrir leurs enfans » en bas-âge, pour être reçus dans le Monastere. » Ils faisoient pour eux la promesse, qu'ils enve- » loppoient dans la palle ou nappe de l'autel, avec » leur offrande & la main de l'enfant. Ils ne pou- » voient lui rien donner, mais seulement au Mo- » nastere...... ». Quelque absurde que fût cet abus, par une de ces contradictions si communes dans les établissemens humains, on le trouve autorisé ex-

preſſément dans la Regle de Saint Benoît, qui exigeoit de ſi longues & de ſi dures épreuves de ceux qui ſe conſacroient à la vie religieuſe dans un âge plus avancé. *Voyez l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de l'Abbé de Fleury*, tome VII, liv. 32, n°. 19.

(2) Suger a bâti l'Egliſe de Saint Denis telle qu'on la voit aujourd'hui, à l'exception du portail & des deux groſſes tours, reſtes de l'ancienne Egliſe bâtie par Pepin & par Charlemagne. Au deſſus de la tombe de pierre qui renferme les os de ce Miniſtre, ſe trouve aujourd'hui une table de marbre avec une inſcription pompeuſe; mais cette Epitaphe eſt moderne; la tombe elle-même n'a aucun ornement, ni d'autre inſcription, que ces mots qu'on lit ſur le rebord de la pierre qui couvre le monument: *Ci gît l'Abbé* SUGER.

(3) » Nos Rois ont recouvré, ſous la troiſieme » race, l'autorité qui étoit preſque anéantie ſur » la fin de la deuxieme. Il eſt vrai que c'eſt à cette » diminution d'autorité que Hugues Capet fut re- » devable du changement qui ſe fit en ſa faveur, » à l'exclusion des héritiers légitimes; mais dès » qu'une fois il fut devenu le maître, lui & ſes » ſucceſſeurs, animés du même eſprit, & par » une ſuite de prudence dont ils ne s'écarterent » jamais, regagnerent inſenſiblement tout ce qui » avoit été uſurpé par les Seigneurs; ne firent pas » une démarche qui ne tendît à ce but, & ſe » reſſaiſirent enfin des plus précieux droits de la

» Couronne «. *Abrégé Chronologique de M. le Président Haynault, au commencement de la troisieme Race.*

(4) La question des investitures entre les Papes & les Empereurs. *Voyez n°. 20, son objet, & le tableau abrégé des maux qu'elle occasionna.*

(5) Philippe Premier ayant répudié Berthe, fille du Comte de Hollande, dont il avoit plusieurs enfans, pour épouser Bertrade de Montfort, qu'il avoit enlevée au Comte d'Anjou son mari, fut excommunié par Urbain II. Il espéra, après la mort du Comte d'Anjou, faire approuver, par le Pontife, son mariage avec Bertrade; mais il fut excommunié de nouveau au Concile de Clermont, en 1095.

(6) L'élévation de Hugues Capet au trône, avoit contribué à l'indépendance des grands Vassaux. J'en vais rapporter, d'après Suger, une preuve remarquable. Eudes de Montmorency, Comte de Corbeil, partant pour combattre Louis VI, consoloit ainsi la Comtesse son épouse : » Comtesse, » donnez-moi mon épée avec joie. C'est un Comte » qui la reçoit de vous; ce sera un Roi qui vous » la rendra aujourd'hui « : *Prebe, nobilis Comtessa, nobili Comiti splendidum ensem lætabunda, quia qui Comes à te recipit, Rex hodie tibi reddet.* Le Comte périt dans cette journée. Suger, *in Vitâ Ludovici Grossi.*

Pour se former une idée de la fureur des guerres

privées que les Seigneurs se faisoient, & de l'excès de dégradation dans lequel l'autorité royale étoit tombée, il suffit de se rappeler la Loi qui fut faite en 1041, appelée *la treve du Seigneur*, par laquelle il étoit défendu de se battre depuis le Mercredi au soir jusqu'au Lundi de chaque semaine. Ainsi la Loi toléroit que les sujets du Roi s'égorgeassent pendant trois jours sur sept (*Voyez l'Abrégé Chronologique de M. le Président Haynault, à cette époque*); encore cet établissement n'eut-il pas d'exécution. Les Ordonnances du Louvre nous apprennent, qu'en 1303, Philippe-le-Bel n'osoit défendre les guerres privées que pendant la guerre royale. Ce Prince rendit la défense générale en 1311 ; mais Philippe de Valois fut obligé, en 1330, de la lever pour le Duché d'Aquitaine. Une Ordonnance de cette année permet les guerres privées, pourvu qu'elles soient déclarées authentiquement.

(7) Louis VI, dit *le Gros*, fut associé à l'Empire par Philippe Premier, son pere, en 1103 ; mais il ne fut sacré qu'après la mort de Philippe. Le Roi Robert & Henri Premier l'avoient été du vivant de leur prédécesseur, & Louis VI usa encore de cette précaution en faveur de Louis VII. *Histoire du Pere Daniel.*

Ces Princes suivoient en cela l'usage des Rois de la seconde Race. Il n'en avoit pas été ainsi sous la premiere ; le trône étoit presque toujours par-

tagé ; mais le droit de ſuccéder n'exigeoit aucune précaution.

(8) *Nobilis Comteſſa cum filio aliquandò, licet tardè & inſufficienter, prout poterat, ulciſci nitebatur ; numquam tamen vix à Puteolo à millibus octo vel decem appropinquabat.... Cùm ergo Comes præfatus Theobaldus, per ſe parum, per Regem multùm proficere in Hugonem prætenderet, cum nobiliſſimâ matre quæ ſemper Regi ſervierat ad eum accelerat ; ut opituletur multis precibus pulſat.... Memorare, inquit, Domine Rex, ſicut decet regiam majeſtatem, opprobrii & dedecoris quod avus Hugonis patri tuo Philippo fœdus parjuriò intulit, eumque multas illatas injurias ulciſci nitentem à Puteolo turpiter repulit, faſtu nequiſſimæ conſanguinitatis, exercitum uſque Aurelianum fugavit, captum Comitem Nivernenſem, Lancelium Burgeclaſenſem, milites penè centum, &, quod hactenùs inauditum erat, Epiſcopos quoque carcere deſhoneſtavit.... Quòd ſi nec ſuas, nec bene meritorum ulciſci vellet injurias, Eccleſiarum oppreſſiones, pauperum deprædationes, viduarum & pupillarum impiiſſimas vexationes, quibus terram ſanctorum, & terræ incolas dilapidabat, aut ſuas faceret, aut removeret.* Suger, *in Vitâ Ludovici Groſſi.*

(9) L'élection de l'Abbé Yves, attaquée à Rome comme ſimoniaque, diviſoit les Religieux de Saint Denis en deux factions occupées à s'excommunier.

Ce n'étoit plus ces pieux solitaires consacrés au silence, à l'étude, & à la priere, vivans du travail de leurs mains, & des fruits de ces terreins immenses, défrichés par leurs soins, premiere source de leur opulence, à l'abri de l'envie, s'ils l'employoient à sa destination primitive. Ces richesses destinées au soulagement des pauvres, la faveur des Rois & des Seigneurs avoient introduit, dans les grands Monasteres, un luxe extrême, & tous les vices qui l'accompagnent. Aussi ce siecle est-il celui des établissemens de nouveaux Ordres & des Réformes, parce que le relâchement des anciens étoit immense. *Les Moines avoient alors grande part aux affaires. Leurs maisons étoient l'école de la jeunesse, comme l'habitation des Moines.* Abrégé Chronologique, Vie de Louis-le-Jeune.

(10) Les Abbés de Saint-Denis avoient séance au Conseil, & même le droit de s'y faire substituer. C'est à ce titre que Suger assista au nom de l'Abbé Adam successeur d'Yves, au Conseil où furent arrêtées les conditions du mariage de Louis VI avec la fille du Comte de Rochefort, qui fut déclaré nul au Concile de Troyes en 1104, pour cause de parenté, ce qui occasionna des guerres, & une ligue des Comtes de Corbeil & de Mantes, des Seigneurs du Puiset en Beauce, de Coucy, de Montfort, de Mont-Lhéri, de Rochefort, &c.

Suger assista, quelque temps après, au Concile de Poitiers, où il soutint les priviléges de son Mo-

naftère contre l'Evêque de Paris. Il ne réuffit pas, & s'acquit cependant l'eftime du Pape Pafcal II, préfent à ce Concile, au point que ce Pontife vouloit l'emmener à Rome; mais la mort de Philippe Premier, & fa nomination aux Prévôtés de *Berneval* & de *Thoury*, lui donnoient alors d'autres devoirs à remplir.

(11) Louis VI tint à Melun un Confeil, où fe trouverent grand nombre d'Archevêques, d'Evêques, de Curés, de Moines, dont le Baron du Puifet, plus funefte que les animaux carnaffiers, ruinoit les terres : *Quia eorum terras lupo rapacior devorabat.* Le Roi ayant égard à leurs fupplications, & ne voulant pas néanmoins s'écarter des regles établies par une poffeffion ancienne, *nihil inconvenienter fufcipiens*, leur ordonna de fe retirer chez eux, pendant qu'il inftruiroit le procès, & cependant il chargea Suger de veiller dans fa Prévôté de Toury, afin d'arrêter les ravages du Baron, & préferver, avec le fecours de fes vaffaux & de ceux de la Prévôté, le Château de Toury, d'incendie: *Remifit me Tauriacum cui præeram in Belfâ, villam Sancti Dyonifii utilem & fertilem, fed nullomodò munitam, præcipiens, ut dum ipfe ad caufam fuper his vocaret, villæ providerem, hominum fuorum & noftrorum manu militari, pro poffe fulcitam, & ne eam incendio diffolveret operam darem.* Suger, *in Vitâ Ludovici Groffi.*

(12) Rien ne prouve mieux l'excès de dégrada-

tion dans lequel l'autorité royale étoit tombée, que le fait qui donna lieu à la révolte du Comte de Chartres.

La Roi ayant fait raser la forteresse du Puiset, avoit fortifié le Château de Toury. Le Comte de Chartres en prend ombrage; il construit de son côté une forteresse sur les terres du Baron du Puiset, quoique réunies au Domaine par la confiscation. Ainsi le Roi ayant subjugué un vassal dangereux, en voyoit s'élever un autre plus dangereux, parce qu'il étoit plus puissant.

Ce fut ce qui engagea Louis VI à pardonner au Baron du Puiset, pour l'opposer au Comte de Chartres; mais ils se réunirent peu de temps après pour faire la guerre à leur Souverain.

Suger ménagea un accommodement, & crut avoir déterminé le Comte de Chartres à se soumettre. Il se chargea d'en porter lui-même la nouvelle au Roi. Ce n'étoit qu'une feinte concertée entre le Comte & le Baron, pour tirer Suger du Château de Toury. A son retour il trouve ce Château bloqué par les armées réunies du Comte & du Baron; il entreprend, suivi d'un petit nombre de soldats, assemblés à la hâte, de se faire jour à travers le camp ennemi, & y parvient. L'armée royale qui arriva alors, força les révoltés de lever le siége de Toury; mais elle fut repoussée avec perte, quand elle entreprit le siége du Puiset.

Suger part pour Rome, & trouve à son retour que

le Baron, après avoir obtenu, pour la seconde fois, son pardon de la bonté du Roi, continue ses vexations. Il forme le projet de le combattre seul; mais le Baron appelle les Anglois à son secours, & engage une troisieme guerre royale, qui ne fut terminée que par le départ du Baron pour la Palestine.

(13) Ces machines étoient dignes de l'art grossier de ce siecle. Des chariots remplis d'épines seches, d'huile, & d'autres matieres combustibles que Suger faisoit marcher devant l'armée, après y avoir mis le feu. Une pluie survint, le vent changea, cette invention devint plus funeste aux troupes du Roi qu'à celles des ennemis. Cet événement fut pris pour un signe de la protection que le Ciel accordoit au Baron; le découragement se mit dans l'armée; un Curé ranima l'espérance, en montant le premier à l'assaut; Suger le soutint; une mine remplie des mêmes matieres, que Suger fit parvenir jusques sous la tour du Château, qui n'étoit que de bois, obligea enfin les ennemis d'abandonner cette place, qu'ils ne pouvoient plus défendre.

(14) Les Bénéfices ou Fiefs (car ces deux noms étoient synonymes dans l'origine) concédés aux Seigneurs, comme une récompense des fonctions civiles & militaires qu'ils exerçoient, étoient autrefois révocables à volonté. Ils parurent prendre plus de consistance par le traité d'Andlau,

par lequel Childebert & Gontran convinrent de ne plus retirer les Bénéfices qu'ils auroient concédés aux Eglifes & aux Leudes ; mais ce traité n'eut pas d'exécution. Il fut renouvelé par un Capitulaire de Charles-le-Chauve ; dans lequel ce Prince s'engagea à ne priver fans caufe aucun de fes féaux des honneurs qu'ils avoient mérités, & de l'autorité qu'il leur avoit confiée : *Volumus ut fideles noftri certiffimum teneant, neminem cujuslibet ordinis ac dignitatis, noftro inconvenienti libitu, vel alterius calliditate, vel injuftâ cupiditate promerito honore debere privari, nifi juftitiæ judicio & æquitate dictante.* Cap. tom. 2, p. 6. Mais ce Capitulaire n'eut point d'exécution jufqu'à la célebre Ordonnance de Louis XI, en 1467. Il y avoit alors longtemps que les Fiefs avoient changé de nature, en devenant patrimoniaux, par la tolérance des derniers defcendans de Charlemagne.

(15) La Tiare Pontificale n'étoit qu'un fimple bonnet. Le Pape *Horfmidas* y ajouta une couronne au commencement du fixieme fiecle ; *Boniface VIII* une feconde couronne à la fin du treizieme ; & *Jean XXII*, la troifieme vers l'an 1330.

(16) *Voyez* la Coutume de Troyes, titre premier, article 2, où l'on remarque la diftinction des *Bourgeois du Roi*, & des *Bourgeois des Seigneurs.*

Voyez auffi, pour l'étendue de la fervitude, les obfervations de M. le Préfident Bouhier, fur

la

la Coutume de Bourgogne, tome 2, chapitre 64. — Cet état remonte à l'époque même de la conquête des Gaules par les Francs ; car les deux nations avoient beaucoup de serfs attachés à la culture des terres, *Cæsar, de Bello Gallico*, liv. 6, n. 13, *Tacite, de moribus Germanorum*, n. 24 & 25. On ne peut douter cependant qu'il n'existât, sous la premiere Race de nos Rois, des hommes libres, non compris dans les deux Ordres du *Clergé* & de la *Noblesse* ; mais les guerres perpétuelles qui survinrent entre les descendans de Clovis, multiplierent la servitude. C'étoit alors un droit de la guerre que les prisonniers fussent réduits en esclavage, *Esprit des Loix*, liv. 30, chap. 9. D'ailleurs la tyrannie des Seigneurs avoit été portée à un tel excès, depuis l'introduction du gouvernement féodal, » que la qualité d'hommes libres étoit de- » venue à charge à une foule de citoyens ; les » uns vendirent, par désespoir, leur liberté à des » maîtres qui furent du moins intéressés à les faire » subsister ; & d'autres qui s'étoient soumis, pour » eux & pour leur postérité, à des devoirs serviles » envers une Eglise ou un Monastere, consenti- » rent, sans peine, que leur dévotion devînt un » titre d'esclavage «. *M. l'Abbé Mably, Observations sur l'Histoire de France*, liv. 2, chapitre premier.

» Les lettres de sauve-garde ou de protection » avoient été connues sous les Rois Mérovingiens,

(les formules de Malculfe les prouvent, liv. premier, chap. 24), » les premiers Carlovingiens » en donnerent aussi ; mais cet usage se perdit » sans doute, quand leurs successeurs n'eurent » plus de considération & de crédit dans l'Etat «. *M. l'Abbé Mably, ibid.* tome 2, liv. 4, chap. premier, *dans les Remarques, n.* 4.

L'effet de l'affranchissement des serfs & de l'établissement des Communes, fut que nos Rois prirent sous leur protection toutes les villes où la Commune étoit établie, » & avec raison (dit Ducange » sur le mot *Communia*), puisque les habitans » de ces villes, soustraits par l'affranchissement à » la domination de leurs Seigneurs, ne devoient » plus d'obéissance qu'au Roi «. *Et rectè cum eorum incolæ à dominorum Dominio absoluti, Regi parerent.*

» Louis VI donna aux (serfs affranchis) le droit » de se choisir un *Maître* & des Echevins. On vit » alors renaître l'ancien Gouvernement municipal » des Cités & des Bourgs.... «. *Histoire de l'Abbé Vély, au commencement de la troisieme Race.*

(17) J'entends ici les assemblées de trois Etats, car les assemblées de la Noblesse & du Clergé étoient fréquentes depuis long-temps. Mais les véritables *Etats-Généraux*, composés des Députés des trois Ordres, des Représentans de la Nation entiere, ne commencerent que sous Philippe-le-Bel en 1302.

« Ces assemblées ont eu trois objets principaux, d'assurer l'ordre invariable de la succession à la Couronne, de s'opposer aux entreprises de la Cour de Rome, & plus communément le respect de nos Rois pour la propriété de leurs sujets dans l'établissement des impôts : » mais jamais » (dit Pasquier) on ne fit assemblée générale des » trois Etats en cette forme, sans accroître les » Finances du Roi, à la diminution de celles du » peuple ". *Recherches de Pasquier, liv.* 10, *chap.* 7.

Les seuls Etats-Généraux vraiment tranquilles, & dans lesquels le vœu de la Nation se manifesta dans toute sa pureté, furent ceux que Charles VIII convoqua à Tours en 1484, par le conseil de Madame de Beaujeu sa sœur. Ce Prince, dont le regne fut trop court, est un de ceux que la France a le plus regretté.

(18) Le Code Théodosien avoit été sous la premiere Race de nos Rois, la Loi des Romains, c'est-à-dire des Ecclésiastiques & des Gaulois, car chaque peuple avoit alors sa Loi particuliere ; mais ce recueil s'étoit perdu sur la fin de la seconde Race. On ne connoissoit plus d'autres Loix que les usages des Seigneuries particulieres, ni d'autres moyens de défenses que les épreuves & le combat qui s'ordonnoit avec l'appareil, & suivant les regles expliquées par M. de Montesquieu, *Esprit des Loix*, liv. 28, chap. 24. Le serf étoit

jugé par le franc, sous la domination duquel il se trouvoit ; il ne pouvoit forcer le Noble à combattre ou à subir les épreuves ; il succomboit donc nécessairement dans toute contestation où il étoit demandeur. A la vérité, l'Eglise prétendoit donner à ses serfs le droit de combattre & faire admettre leur témoignage ; mais c'étoit un droit nouveau, une premiere dérogation à la Loi ancienne. La preuve résulte du titre même qui l'établit ; c'est une chartre de Louis VI, de l'an 1118. *Voyez Beaumanoir*, *Assises de Jérusalem*, chap. 334, pag. 217 & 218 ; *& sur la Coutume de Beauvoisis*, chap. 39, pag. 218 ; *& D. Bouquet*, *Recueil des anciens Historiens de France*, tome 4, page 336.

(19) *Voyez* la note, n°. 1.

(20) Suger n'avoit pas trente ans, quand il fut choisi pour succéder à l'Abbé Adam. Il jouissoit dès-lors de toute la confiance de Louis VI, & étoit chargé des affaires les plus importantes. Sur le luxe qui s'étoit introduit dans les grands Monasteres, *voyez* le n°. 9.

» La conversion de l'Abbé Suger arriva dans le » même temps que celle de son Evêque & de » son Métropolitain. Saint Bernard l'en félicita » par une grande lettre, où il lui marque, avec » une sainte liberté, le scandale qu'avoient causé » à l'Eglise son faste, & la vie toute séculiere qu'il » avoit menée, ses habits somptueux, sa nom-

» breuse suite ; mais il le loue encore plus d'avoir » réformé son Monastere tombé dans un grand » relâchement, comme Abeilard s'en plaignoit » à l'Abbé Adam, prédécesseur de Suger «. *Voyez l'Histoire Ecclésiastique de l'Abbé de Fleury*, tome XIV, liv. 67, n°. 51.

(21) » Les Moines copioient les Livres (dit » M. le Président Haynault), c'étoit leur fonc» tion journaliere, & sans eux peut-être toutes » les richesses de l'antiquité seroient perdues pour » nous «. *Abrégé Chronologique à la fin du regne de Louis-le-Jeune.*

(22) D. Gervaise, dans la Vie de Suger, prétend qu'il exerça l'office de Sénéchal de la Cour, après la disgrace des Garlandes. J'ai suivi cette opinion, qui me paroît d'autant plus vraisemblable, que tous les Historiens attestent que Suger jugeoit les causes des sujets du Roi ; d'abord dans l'intérieur de l'Abbaye, ce qui y attiroit cette affluence de monde & de femmes mêmes, dont Saint Bernard se plaint amérement, ensuite hors de l'enceinte du Monastere.

» Depuis Hugues Capet (dit M. l'Abbé Mably) » jusqu'à Philippe-Auguste, les Prévôts rendi» rent compte de leur administration au Sénéchal » de la Cour, dont l'office, conféré en fief, don» noit, à celui qui en étoit pourvu, l'autorité » la plus étendue sur tous les Domaines du Roi. » Le Sénéchal étoit une espece de Maire du

» Palais. Il s'étoit rendu suspect au Prince, & » Philippe-Auguste en supprima l'office en 1191; » ou, pour parler le langage du temps, ne con- » féra plus ce fief ». *Observations sur l'Histoire de France, tome II, chap. 3, dans les Remarques, n°. 8.*

Ce n'étoit pas sans raison que l'étendue du pouvoir du Sénéchal de la Cour étoit devenue suspecte; car ce fut cette autorité excessive qui occasionna la révolte de Guy de Rochefort, dont j'ai parlé (n°. 10), & celle du Diacre Etienne de Garlande, lorsqu'il fut destitué par Louis VI, à la sollicitation de la Reine, à laquelle il avoit manqué.

L'affranchissement des serfs, dont je parlerai n°. 24, donna lieu au rétablissement des *Missi Dominici*, ou Commissaires envoyés par le Roi dans les Provinces, pour veiller sur la conduite des Officiers qui les gouvernoient. Ces Commissaires avoient été connus sous la premiere Race, & au commencement de la seconde; mais ils étoient devenus inutiles depuis l'anéantissement de la liberté du Peuple. Ils porterent plus communément, depuis l'affranchissement des serfs, le nom de *Baillifs* ou *Juges des exempts.* » Or, furent ainsi » appelés à mon Jugement ces *Baillifs*, pour » autant que de leur premiere origine étoient » baillés & envoyés en diverses Provinces par » nos Rois, ou sans aucune obtention de lettres,

» *Baillifs*, comme conservateurs & gardiens du
» bien public contre les offenses qu'il eût pu en-
» courir de la part des Juges ordinaires ». *Pasquier, en ses Recherches, Liv.* II, *chap.* 13.

C'est à ces *Baillifs* ou Commissaires, que furent substitués par la suite les quatre grands Bailliages de Sens, Vermandois, Saint-Pierre-le-Moutier & Mâcon, pour juger, à l'exclusion des Seigneurs, *les cas royaux*, c'est-à-dire, suivant les termes de l'Ordonnance de 1315, *les cas qui touchent la royale Majesté, & de droit, ou d'ancienne coutume, doivent appartenir au souverain Prince & à nul autre.*

(23) Le Monastere d'Argenteuil fut fondé dans le septieme siecle, par un seigneur nommé *Hermenric*, qui le donna à l'Abbaye de Saint Denis.

Environ cent ans après, *Théodate*, fille de *Charlemagne*, le demanda à l'Empereur son pere, comme un lieu abandonné par les Moines de Saint Denis. Cette Princesse y fonda une Abbaye sous la direction de l'Evêque de Paris ; ce qui réveilla l'ambition *d'Hilduin* qui étoit alors tout-puissant à la Cour. Il fut convenu, par un traité revêtu des Lettres de Louis Débonnaire & de Lothaire son fils, associé à l'Empire, que le Monastere d'Argenteuil rentreroit sous la dépendance de l'Abbaye de Saint Denis, après la mort de Théodate, ou même de son vivant, si le Roi pourvoyoit cette Princesse d'une autre Abbaye. Les guerres qui sur-

vinrent, & l'irruption des Normands, mirent obstacle à l'exécution de ce traité. Le Monastere d'Argenteuil resta abandonné pour la seconde fois, pendant près de trois cents ans, jusqu'au regne de *Robert*, fils de *Hugues Capet*, qui le donna à *Adelais* sa mere, par de nouvelles Lettres-Patentes, qui ne font aucune mention de l'ancienne fondation. Cette Princesse rétablit les bâtimens entiérement ruinés, ajouta de grands biens à l'ancienne dotation, établit à Argenteuil jusqu'à cent Religieuses sous la direction de l'Evêque de Paris; ce fut comme une seconde fondation. Il y avoit près de cent ans que l'Abbaye d'Argenteuil étoit en cet état, lorsque Suger parvint à en chasser les Religieuses, alors sous la conduite d'*Eloïse*, & réunit les biens de ce Monastere à son Abbaye.

(24) Les erreurs reprochées à Abeilard, tenoient beaucoup des opinions d'Origene; mais ce qui lui attira la haine des Moines, & sur-tout de ceux de Saint Denis, fut d'avoir trop évidemment raison dans la dissertation par laquelle il prouva la confusion que ces Religieux faisoient de Saint Denis l'Aréopagiste, avec le premier Evêque de Paris. Cette prétention doit son origine à *Hilduin*, Abbé de Saint Denis, si puissant sous le regne de Charlemagne. Abeilard lui opposa l'autorité de Grégoire de Tours, plus ancien que lui d'environ trois cents ans, qui ne place Saint Denis, premier Evêque de Paris, que sous l'Empire de *Dece*, vers

l'an 250 de Jesus-Christ. Hilduin s'étoit fait à lui-même cette objection, & il n'y avoit répondu *qu'en taxant Grégoire de Tours de simplicité. Histoire Ecclésiastique de l'Abbé de Fleury, tome X, liv.* 46, *n°.* 50.

Lorsque Suger fut nommé à l'Abbaye de Saint Denis, Abeilard vint se jeter à ses pieds, accompagné de l'Evêque de Meaux. Suger l'accueillit; mais il lui refusa la permission qu'il lui demandoit de continuer ses leçons hors du Monastere, jusqu'à ce qu'il y fût contraint par les ordres du Roi.

(25) L'Hérésiarque Eon étoit un Gentilhomme Breton, dont la folie consistoit à prétendre être celui qui doit juger les vivans & les morts. Son imagination s'étoit exaltée, & il s'étoit cru désigné par cette invocation des prieres de l'Eglise : *per eum qui venturus est judicare vivos & mortuos*; ses disciples lui attribuoient de prétendus miracles, ridicule imitation de ceux de J. C. Il fut condamné au Concile de Rheims, tenu par Eugene III en 1448, pendant l'absence de Louis-le-Jeune. Les Editeurs du nouveau Dictionnaire de Moréri prétendent qu'il fut brûlé; mais j'aime mieux croire avec D. Gervaise, *Vie de Suger*, que le Régent le fit enfermer. Ce qui est certain, c'est que trois de ses disciples furent brûlés dans la place de Rheims.

Les *Albigeois*, disciples de *Henri* & de *Pierre de Buys*, auxquels se joignit la secte des *Pauvres de Lyon*, nommés *Vaudois* de *Pierre Valdo* leur

Chef, commencerent ſous le regne de Louis VI ; mais ils demeurerent long-temps cachés, & n'exciterent pas alors de mouvemens conſidérables. Le plus ancien Concile qui les ait condamnés, eſt celui de Toulouſe en 1119. Leurs fureurs éclaterent ſous le regne de *Philippe Auguſte* & de *Louis VIII*, à l'occaſion des prédications de *Pierre de Carcaſſonne*, Légat du Saint-Siege, de *Diego d'Oſma* & de *Saint Dominique*. C'eſt le commencement de l'*Inquiſition*, dont l'attachement de nos Magiſtrats à l'obſervation des Saints Canons, & à l'ancienne diſcipline de l'Egliſe qu'on nomme improprement *nos libertés*, nous a préſervés, non ſans les ſecouſſes les plus violentes, témoin le maſſacre des *Vaudois* retirés dans les plaines de *Mérindol* & de *Cabrieres*, en exécution d'un Edit ſurpris à François Premier en 1535, d'un Arrêt du Parlement de Provence, du 18 Novembre 1540, & de pluſieurs autres poſtérieurs. La Dame de Cental, dont les villages & châteaux avoient été brûlés & ſaccagés, en ayant demandé juſtice à François Premier, il renvoya le jugement de cette grande cauſe au Parlement de Paris, où le Premier Préſident d'*Oppede*, & l'Avocat-Général du Parlement de Provence, *Guérin*, furent traduits : d'*Oppede* obtint ſon renvoi de l'accuſation ; mais *Guérin* qui avoit commandé en perſonne l'exécution, & qui fut d'ailleurs convaincu de faux, eut la tête tranchée en place de Greve. La violence

eſt un mauvais moyen de propager la vérité. C'eſt cette ſecte des *Albigeois* & des *Vaudois*, qui, ranimée par *Luther* & *Calvin*, flétrit le ſeizieme ſiecle, par les horreurs commiſes de part & d'autre.

(25) Lorſque l'Egliſe naiſſante luttoit contre toutes les puiſſances de la terre, & triomphoit de l'incrédulité, par la force de la parole de Dieu, l'aſſemblée des Fideles, unie ſous la conduite des premiers Paſteurs, pouvoit ſeule choiſir des ſucceſſeurs aux Apôtres, & former cette ſuite de Dépoſitaires de la Foi qui atteſte la vérité Evangélique. Mais quand le Chriſtianiſme fut devenu la Religion de l'Etat, & joignit au caractere divin, qui conſtitue ſon eſſence, celui de l'inſtitution la plus utile au maintien de la tranquillité publique, le concert néceſſaire entre deux Puiſſances qui ont un droit égal à notre ſoumiſſion, exigeoit qu'elles concouruſſent dans le choix des premiers Miniſtres de l'Egliſe. Les Empereurs Grecs, tous les Princes Chrétiens jouirent de ce droit, juſqu'à l'époque qui éleva le Moine Hildebran, ſurnommé Grégoire VII, ſur le trône pontifical.

Ce Pontife entreprit de réaliſer des prétentions que l'ambition de Pepin & de Charlemagne avoit trop favoriſées. Depuis l'anathême dont il oſa frapper l'Empereur Henri IV, l'Hiſtoire de l'Allemagne & de l'Italie ne nous offre qu'un horrible théatre de vexations & de guerres ſanglantes; Henri IV, chaſſé du Trône Impérial par ſes enfans, deman-

dant vengeance au Ciel ; Henri V excommunié par les Papes, pour la même cause des investitures des Evêchés que ces Princes donnoient par la crosse & l'anneau, selon l'usage ancien ; les Pontifes Romains assiégés dans Rome & chassés de leurs Sieges ; Pascal II, constitué prisonnier, abandonnant par force des prétentions qu'il n'étoit pas en état de défendre, se faisant ensuite relever, par un Concile, des sermens qu'il avoit prêtés à la vue de nos saints Mysteres ; Calixte II, terminant enfin ces guerres par un traité dans lequel l'Empereur sacrifia une vaine formalité, pour conserver l'essence de son droit. Les Papes essayerent d'engager la France dans cette querelle, sous les regnes de Louis VI & de Louis VII ; mais les conseils de Suger la maintinrent en paix. Bientôt les Elections elles-mêmes furent attaquées par les Papes, ce qui donna lieu, trois cents ans après, au célebre Réglement, nommé *la Pragmatique Sanction*, dressé par les Evêques du Royaume, en conformité des décrets du Concile de Basle. Ainsi la querelle se renouvela sous un autre nom, & ne fut terminée que par le Concordat passé entre François Ier & Léon X. Les annates furent la condition secrete de l'abandon que le Pape fit au Roi de ses prétentions ; car il n'en est pas parlé dans ce traité ; » mais elles furent établies par une » Bulle qui le suivit de près, laquelle autorisoit » la possession où les Papes s'étoient mis de ce

» droit depuis l'an 1316. Ainsi le Pape ne donna » au Roi, par le Concordat, que ce qui lui ap- » partient ; au lieu que, par la Bulle, les Papes » ont gagné ce qui ne leur appartenoit pas ». *Abrégé Chronologique de M. le Président Haynault, dans les remarques à la fin de l'Histoire de la troisieme Race.*

(27) Rappelons cette maxime précieuse de nos libertés, dont le discours que je mets ici dans la bouche de Suger, exprime le sens : *le Pape n'a aucune jurisdiction sur le temporel de nos Rois, & il n'est pas en son pouvoir de délier les sujets du Roi du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté.*

L'Empereur ayant fait la paix avec le Pape, avoit levé une armée formidable de Lorrains, d'Allemands, & de Saxons, à la tête desquels il s'approchoit de la ville de Rheims, résolu de la détruire, & de laver, dans le sang des habitans, l'affront qu'il avoit reçu dans les murs de cette ville ; mais les forces de la France réunies lui parurent si formidables, qu'il n'osa se commettre contre elles. » On peut remarquer à cette occa- » sion (dit l'Abbé de Vély [*]), la différence » qu'il y avoit entre les forces du Royaume & » celles du Roi. Lorsque le Monarque faisoit la » guerre pour ses intérêts particuliers, il n'avoit » d'autres troupes que celles qu'il pouvoit raf-

[*] Regne de Louis VI.

» sembler dans son Domaine : mais quand il » s'agissoit de la cause commune, toutes les querelles cessoient, chacun couroit aux armes, & » tous les Feudataires marchoient avec plus ou » moins d'hommes, selon l'étendue & la dignité » de leurs Fiefs «. Au moins ils le devoient, mais ils y manquoient souvent. *Voyez* les Ordonnances du Louvre.

(28) Saint Bernard naquit en 1091, il avoit par conséquent dix ans de moins que Suger. Il étoit fils de *Tiercelin* & d'*Alix* ou *Alette de Mombard*, d'une famille noble de la Province de Bourgogne. Il fut instruit dans les Lettres humaines par ceux qui les enseignoient alors dans l'Eglise de Châtillon-sur-Seine. Ayant quitté le monde à l'âge de vingt-trois ans, pour se retirer dans les déserts de Cîteaux, il fut choisi, peu de temps après, pour être le premier Abbé d'une seconde branche de la Réforme que Saint Robert projetoit d'établir à Clervaux. Ses progrès furent si rapides, qu'il fonda, en moins de quarante ans, jusqu'à cent soixante Monasteres, enrichis des dons qu'il avoit recueillis. Le Pape Eugene III avoit été son disciple. S'il parut favoriser les prétentions de la Cour de Rome, ce fut l'effet des préjugés de son siecle, & l'on doit croire d'un homme si justement célebre par ses lumieres & par ses vertus, que s'il fût né dans le nôtre, il se fût conformé, dans la théorie & dans la pratique, à ces

maximes saintes & lumineuses qui ont fixé à jamais, d'après les regles de l'Evangile, les limites des deux puissances. Quant à l'austérité de sa réforme, qui est la même que celle de Saint Robert, il suffit d'observer que la réforme de la Trappe en est le rétablissement.

(29) Les divorces étoient presque toujours cause de guerres sanglantes. Comment n'eussent-ils pas été fréquens ? La loi de l'Eglise défendoit alors les mariages jusqu'au septieme degré de parenté, suivant la maniere de compter du droit canonique, double de celle du droit civil, & l'on ne connoissoit d'autre genre de preuves pour établir la parenté, que la déposition de témoins, trop souvent corrompus, lorsque l'ennui, le dégoût, de nouvelles affections inspiroient aux hommes puissans le désir de contracter un nouvel engagement.

Le Comte de Vermandois, très-proche parent du Roi, étoit devenu amoureux de Pétronille d'Aquitaine, sœur de la Reine. Pour être en état d'épouser cette Princesse, il avoit fait annuller par une assemblée d'Evêques, pour cause de parenté, son mariage avec la fille du Comte de Champagne. Le Pape infirma la Sentence, ordonna au Comte de Vermandois de reprendre sa premiere femme : sur son refus, il l'excommunia, & mit ses Etats en interdit. Louis, excité par la Reine Eléonore, prit le parti du Comte de Vermandois : tel fut le

ſujet de la guerre qui occaſionna l'incendie de Vitri.

(30) *Et ideò , Domine mi Rex , amicaliter moneo vos , & fideliter conſulo vobis , ut citiùs ab hac malitiâ deſiſtatis ; ſi forte jam ferire parantis Dei manum , Ninivitæ Regis exemplo , penitentiâ & humilitate prævenire poſſitis. Sancti Bernardi Epiſtolæ Hiſtoricæ.* Dans le Recueil de Ducheſne, tome IV, pag. 452, Epître VI.

(31) Le parti de déclarer la guerre aux Chrétiens , avant de la faire aux Infideles , & de commencer par s'emparer de Conſtantinople , fut propoſé par l'Evêque de Langres ; mais il fut rejeté dans le Conſeil. La juſtice prévalut cette fois ſur l'intérêt de la conquête. Ce parti eût ſauvé l'armée ; la perfidie des Grecs , dans la premiere Croiſade , ſembloit en quelque ſorte le juſtifier.

(32) Les femmes envoyoient des quenouilles aux hommes qui ne ſe croiſoient pas : » à peine » (dit Mézeray) reſta-t-il un homme pour dix » femmes «. Mézeray , Vie de Louis-le-Jeune.

(33) Voilà , dit Saint Bernard (en montrant Suger & le Comte de Nevers) , *deux glaives , & c'eſt aſſez.* Le Comte de Nevers avoit fait vœu d'entrer dans l'Ordre des Chartreux , & l'exécuta avant même que l'aſſemblée ſe ſéparât. Le Comte de Vermandois lui fut ſubſtitué ; mais il n'eut que le commandement des armées ſous l'autorité du Régent.

(34) Le paſſage du Méandre, dans un gué très-difficile, en préſence de l'armée ennemie, eût eu autant de célébrité que le paſſage du Rhin, ou celui du Granique, ſi les Poëtes & les Ecrivains de ce ſiecle euſſent été comparables à ceux qui célébrerent les exploits de Louis XIV & d'Alexandre : on frappa quelques médailles pour conſerver la mémoire de cet événement.

L'Hiſtoire nous repréſente Louis VII, dont l'armée avoit été coupée, enveloppé par les Sarraſins, ayant vu tomber tous ceux qui combattoient à ſes côtés, gagnant une roche eſcarpée, & un arbre que le haſard lui offrit, ſoutenant l'effort des ennemis par des exploits ſemblables à ceux d'*Horatius Coclès*, forçant enfin les Sarraſins à la retraite.

(35) Je ne peux m'empêcher de rappeler ici la réflexion judicieuſe d'un Auteur célebre.

» Je me ſuis cent fois étonné (dit-il) comment
» Louis XII a pu mériter l'admirable nom de
» Pere du Peuple, puiſqu'il s'eſt fait autant de
» levées ſous ſon regne que ſous celui des Princes
» qui l'ont ſuivi ou précédé. Je n'en ai trouvé
» d'autre cauſe que celles-ci : la premiere, qu'il
» n'exigeoit rien de ſes ſujets qu'il ne leur eût fait
» connoître le beſoin qu'il en avoit ; la deuxieme,
» qu'il ſe ſervoit de gens fideles qui ménageoient
» ſoigneuſement ſes finances, & qui ne les divertiſſoient point pour leur intérêt ou leur plaiſir ; la

» troisieme, qu'il révoquoit les levées aussi-tôt » que la nécessité étoit passée ; que ne manquant » jamais à la parole qu'il avoit donnée à ses peu- » ples, il se conservoit leur affection, & les trou- » voit toujours disposés à l'assister de leurs biens «. *Le Pere Senault, en son Monarque, traité VI, discours 5 ; Maniere d'étudier l'Histoire, par l'Abbé Langlet du Fresnoy, tome II, chap.* 29.

Telle est la clef de la science des Finances. Ce n'est que pour tromper le peuple sur les contributions qu'on exige de lui, qu'on est parvenu, dans des temps malheureux, à faire de cette science un labyrinthe. Cet art funeste sera toujours rejeté avec mépris, de tout Ministre dont le but sera le bien public, & qui voudra concilier à son Maître l'amour de la Nation.

(36) Le Comte de Dreux, frere du Roi, étoit le plus ardent adversaire de Suger. Le Comte de Champagne osa le provoquer au combat ; mais Suger usa, pour empêcher l'effet de ce cartel, de l'autorité qu'il avoit pendant l'absence de Louis VII.

(37) Eléonore d'Aquitaine possédoit ce charme plus précieux que la beauté, qui entraîne les cœurs & ne connoît pas de résistance. Louis l'avoit éprouvé ; la Reine l'avoit accompagné dans l'Orient ; mais des soupçons jaloux, peut-être trop fondés, troublerent le repos de ce Prince. Eléonore se rappela, au bout de treize années, qu'elle étoit parente du Roi au degré prohibé. On ne pouvoit

casser son mariage sans lui rendre l'héritage de ses peres, deux grandes Provinces [*] réunies à la Couronne. Les suites pouvoient être plus funestes, si Eléonore, comme il arriva en effet, apportoit cette riche dot à un Vassal redoutable, à une Puissance rivale de la France. Elle épousa en secondes noces Henri, Comte d'Anjou & Duc de Normandie, déclaré successeur du Roi d'Angleterre, ce qui rendit les Anglois maîtres de près de moitié du Royaume, & occasionna, dans la suite, ces guerres presque continuelles, si funestes à la France. Suger avoit prévu ce malheur. Instruit, par les Lettres du Roi, de ses soupçons, il étoit parvenu à en arrêter l'effet. Quelques Auteurs prétendent qu'il approuva enfin le divorce du Roi; mais j'ai préféré le sentiment de l'Abbé Vély & de M. le Président Haynault. En effet, le Concile de Baugency, qui déclara nul le mariage de Louis VII avec Eléonore d'Aquitaine, ne s'assembla qu'après la mort de Suger. *Voyez l'Histoire de l'Abbé Vély, regne de Louis VII; & l'Abrégé Chronologique de M. le Président Haynault.*

(38) Suger avoit-il véritablement dessein d'exécuter cet étrange projet? Il est difficile d'en douter, d'après les démarches qu'il avoit faites, attestées par tous les Historiens. On le voit solliciter & obtenir les Bulles du Pape, qui dispensoient le Roi

[*] La Guienne & le Poitou.

de son vœu, & permettoient à l'Abbé de Saint Denis de l'acquitter en sa place; on le voit lever, à ses frais, une armée de douze mille hommes, faire tous les préparatifs de cette expédition, entreprendre, avant son départ, un pélerinage à Saint Martin de Tours, au retour duquel il fut attaqué de la maladie qui l'enleva en peu de jours. Quoique la dévotion de ce siecle, pour les Croisades, rende tout vraisemblable, je n'ai cru cependant pouvoir donner de motif plus raisonnable à ce dessein, ni plus analogue à la conduite de Suger, que le projet de se dévouer pour la patrie, en accomplissant, pour le Roi, un vœu qui pouvoit avoir des suites si funestes, dont Eugene III pressoit néanmoins l'exécution. Suger mourut le 13 Janvier 1152; ainsi il avoit alors près de soixante-onze ans.

Fin des Notes.



